

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL DE GOUMOËNS-LA-VILLE

**concours de projets d'architecture et de paysage en procédure ouverte à 1 degré
conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142**

(édition 2009)



maquette du projet lauréat

Rapport du jury

10 mars 2021

TABLE DES MATIERES

1.	Objectifs du concours (résumé)	1
1.1	Situation générale et contexte patrimonial et paysager	2
1.2	Périmètre du concours	3
1.3	Objectifs et organisation générale de l'EMS	3
1.4	Programme des locaux	4
2.	Principales clauses relatives à la procédure	6
2.1	Maître de l'ouvrage et adjudicateur	6
2.2	Genre de concours, type de procédure	6
2.3	Conditions de participation	6
2.4	Calendrier de la procédure	6
2.5	Attribution et ampleur des mandats envisagés	7
2.6	Documents demandés	7
2.7	Litiges et recours	8
3.	Jury	9
4.	Jugement	10
4.1	Dossiers remis	10
4.2	Examen préalable	11
4.3	Acceptation des projets au jugement	12
4.4	Organisation du jugement	12
4.5	Tours d'élimination	13
4.6	Projets retenus pour expertises	15
4.7	Sélection des projets retenus au classement	16
4.8	Critiques détaillées des projets promus	16
4.9	Classement des projets	16
5.	Recommandations et conclusions du jury	17
5.1	Recommandations du jury	17
5.2	Considérations générales	18
6.	Approbation	19
7.	Levée de l'anonymat	20
7.1	Projets classés	20
7.2	Autres projets	21
8.	Critiques du jury sur les projets classés	27
9.	Projets non classés	87

1. OBJECTIFS DU CONCOURS (RÉSUMÉ)

Actrice de qualité dans l'offre en soins médico-sociaux dans le Gros-de-Vaud, la Fondation Les Châteaux, institution reconnue d'utilité publique, gère actuellement trois établissements : un EMS à Echallens, un EMS à Goumoëns-la-Ville et le Centre d'Accueil Temporaire (CAT) Noumea à Echallens. Aujourd'hui, elle met à disposition de la population des lits de gériatrie et de psychogériatrie compatibles pour des longs et courts séjours :

- à Echallens, 49 lits longs séjours, répartis en 3 unités gériatriques, et de 2 lits courts séjours,
- à Goumoëns-la-Ville, 56 lits longs séjours, répartis en 2 unités gériatriques et 1 unité pour la psychiatrie de l'âge avancé.

La Fondation Les Châteaux a à cœur de poursuivre sa mission reconnue en matière d'hébergement tout en s'adaptant à l'évolution du paysage sanitaire vaudois. Compte tenu de sa situation géographique au cœur du Gros-de-Vaud, des infrastructures existantes et celles annexes, la Fondation voit une opportunité pour l'avenir de disposer de différentes missions permettant de répondre à des besoins spécifiques. Elle entend rester un acteur prépondérant dans l'accompagnement des personnes âgées en apportant notamment des solutions novatrices dans l'évolution des structures d'accompagnement médico-sociales. La Fondation développe une politique générale centrée sur les besoins du Résident en hébergeant des personnes âgées en perte d'autonomie, en long séjour ou en court séjour en leur offrant des prestations d'accompagnement adaptées à leurs besoins individuels.

Forte des constats de la situation actuelle ainsi que de l'évolution des besoins actuels, la Fondation Les Châteaux prévoit donc d'investir ces prochaines années sur le site de Goumoëns-la-Ville non pas pour rénover les bâtiments existants (ne répondant plus aux normes en vigueur), mais pour réaliser un nouveau bâtiment sur la parcelle n° 64 dont elle est propriétaire. Le projet prévoit une capacité d'hébergement de 70 lits pour de la gériatrie et de la psychiatrie de l'âge avancé, répartie en 3 unités d'accompagnement, ainsi que tous les services nécessaires conformément aux Directives et recommandations architecturales des EMS vaudois (DAEMS) 2019.

Cette construction s'inscrit dans le contexte de planification de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) / Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du plan d'investissements de l'État. Le projet a également le soutien des autorités locales.

Ainsi, d'entente avec la DGCS, la Fondation Les Châteaux a lancé une procédure de mise en concurrence pour la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire d'un concours de projets d'architecture et de paysage en procédure ouverte à un degré conformément au Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009).

L'EMS actuel existant sur le site sera réaffecté en fonction des autorisations reçues pour le nouveau projet, avec l'idée de pouvoir réaliser des équipements à mettre à disposition de la population locale, tels qu'un cabinet médical, un restaurant, une épicerie avec un point Poste notamment (hors présent concours).

1.1 Situation générale et contexte patrimonial et paysager

L'EMS de Goumoëns-la-Ville est établi sur le site résidentiel des seigneurs de Goumoëns-la-Ville dont l'origine remonte vraisemblablement au XIII^e siècle. Le domaine actuel comprend l'ancien château – ou maison seigneuriale – et des dépendances. L'aspect du château et de ses dépendances a fortement évolué dans la seconde moitié du XX^e siècle. Outre la création de baies, l'adjonction de nouveaux corps de bâtiments et d'espaces vitrés a modifié la volumétrie de l'ensemble. L'impact de ces transformations est surtout sensible et dommageable du côté oriental, où l'articulation des corps de bâtiment du château n'est pratiquement plus perceptible aujourd'hui. La substance historique est cependant en partie conservée. Du côté de la rue, en revanche, la façade ouest du château est relativement préservée malgré des percements supplémentaires et le renouvellement de nombreux encadrements. Elle offre encore un aspect proche de l'état qui apparaît sur les photographies du début du XX^e siècle.

Aujourd'hui, les espaces verts comprennent une grande zone agricole à l'est, un parc au nord-ouest et un verger au sud-ouest. Le parc de l'EMS s'étend au sud un peu au-delà de la tour des prisons englobant la cour rurale du château du XVIII^e siècle et du 1^{er} quart du XIX^e siècle. Le tracé sud du parc reprend approximativement – l'orientation diffère – celui de l'ancienne cour.

Légendes de la figure :

A-F : corps de bâtiment du château

G-H : bâtiments à destinations utilitaire et rurale

I : tour des prisons

1 : ancienne limite de terrain (plan de 1885 et photographies aériennes dès 1934)

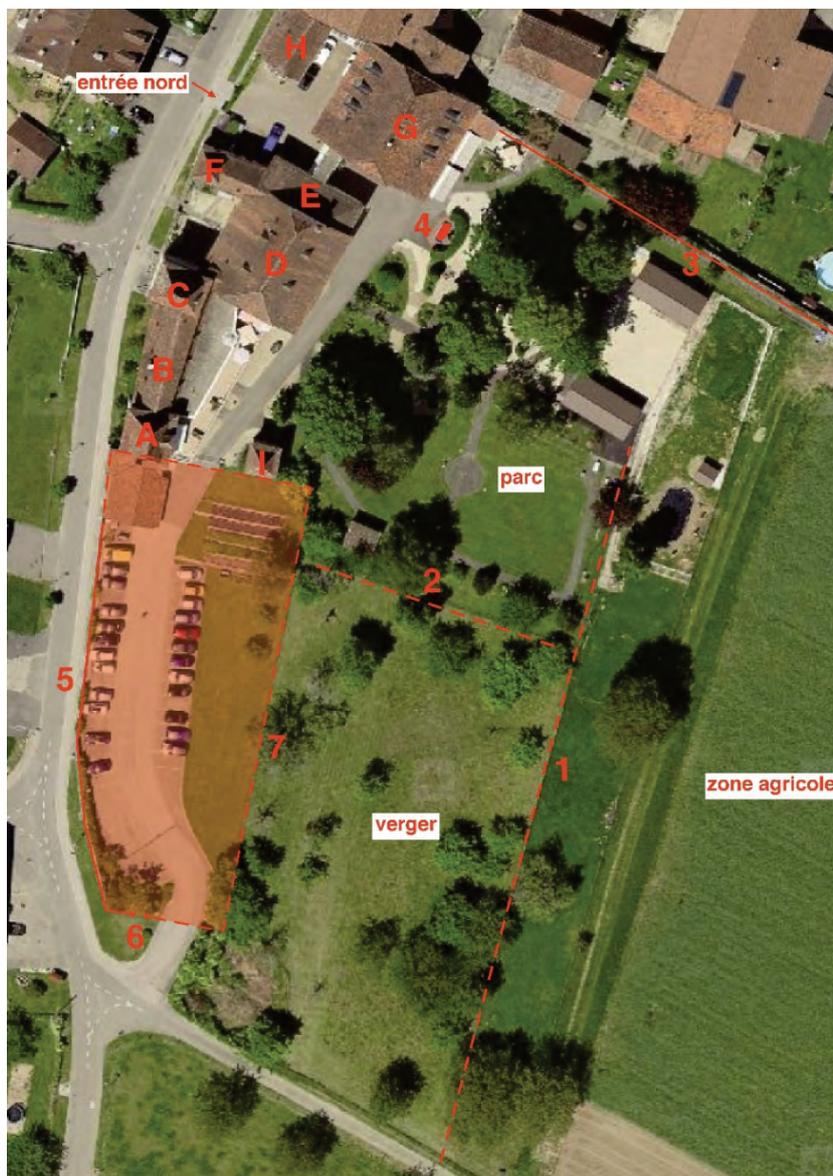
2 : limite sud du parc actuel correspondant approximativement à celle de la cour rurale du XVIII^e siècle et du 1^{er} quart du XIX^e siècle

3 : mur de clôture séparant la parcelle de la propriété adjacente

4 : fontaine de style Louis XVI

5-7 et trame rose :

ancien jardin clos formant l'entrée sud du domaine (6); jardin dédié autant à l'agrément qu'aux cultures potagères dans le dernier quart du XIX^e siècle.



Fond de plan : www.geo.vd.ch

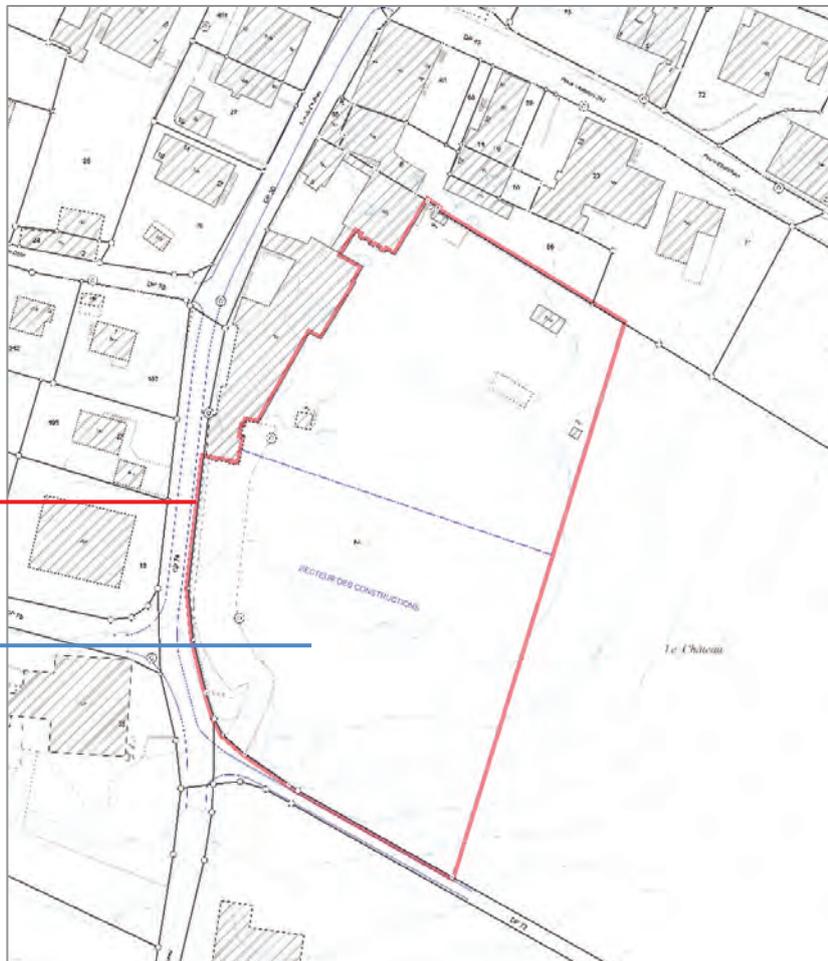
1.2 Périmètre du concours

Le périmètre du concours englobe l'ensemble des terrains libres de constructions situés à l'est du château. Néanmoins, compte tenu des contraintes patrimoniales et paysagères, les constructions nouvelles sont limitées dans la partie sud (voir plan ci-dessous). Au nord de cette limite, seuls sont autorisés des aménagements de surfaces en relation avec le parc du château et les aménagements paysagers à l'usage des résidents de l'EMS.

*périmètre du concours / secteur des constructions
document sans échelle*

périmètre du concours

secteur des constructions



1.3 Objectifs et organisation générale de l'EMS

L'objectif de la Fondation est de répondre à des missions et des prestations relevant de la gériatrie/psychogériatrie compatible et de la psychiatrie de l'âge avancé en hébergement long séjour. Le projet prévoit de construire un bâtiment permettant l'accueil de 70 lits répartis dans 3 unités d'accompagnement de la manière suivante :

- secteur de psychiatrie de l'âge avancé (PAA) : 2 unités d'accompagnement, composées chacune de 2 unités de vie de 12 lits, soit un total de 48 chambres à 1 lit;
- secteur de gériatrie (GER) : 1 unité d'accompagnement composée de 2 unités de vie de 11 lits chacune, soit un total de 22 chambres à 1 lit.

L'EMS comprend également les espaces suivants :

- les espaces collectifs: hall d'entrée, cafétéria, restaurant, séjours communs, cuisine, buanderie, coiffeur, pédicure, salles polyvalentes, ... ;
- les espaces professionnels propres à l'EMS : locaux administratifs, vestiaires, locaux du personnel et locaux techniques ;
- les espaces de distribution et parcours (circulations verticales et couloirs) ;
- les espaces extérieurs : aménagements paysagers offrant aux résidents le contact avec l'environnement, la possibilité de rencontres, de promenades, de repos et de repas en plein air.

1.4 Programme des locaux Le programme de locaux a été établi conformément aux Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois du 1^{er} février 2019.

n° local	dénomination	nombre	surface nette (m2)	surface nette totale (m2)
1. PSYCHIATRIE DE L'ÂGE AVANCÉ (espaces privés et semi-privatifs)				
101	Chambre individuelle (à 1 lit)	48	17.5	840
102	Salle de bains privative	48	3.8	183
103	Séjour d'unité	4	18	72
104	Salle à manger d'unité	4	27	108
105	Office	4	15	60
106	Espace extérieur couvert	2	12	24
107	Local d'équipe d'accompagnement	2	25	50
108	Salle commune avec baignoire thérapeutique	2	16	32
109	WC adaptés aux personnes handicapées pour résidents	2	3	6
110	WC du personnel (H + F)	2	2	4
111	Dépôt de linge propre	4	4	16
112	Dépôt de linge sale et local vidoir	4	11	44
113	Local de nettoyage	2	4	8
114	Dépôt de matériel	2	6	12
115	Local de matériel médical	2	12	24
Total				1'459

2. GÉRIATRIE (espaces privés et semi-privatifs)				
201	Chambre individuelle (à 1 lit)	22	17.5	385
202	Salle de bains privative	22	3.8	84
203	Séjour d'unité	2	16	32
204	Salle à manger d'unité	2	25	50
205	Office	2	15	30
206	Balcon	1	12	12
207	Local d'équipe d'accompagnement	1	25	25
208	Salle commune avec baignoire thérapeutique	1	16	16
209	WC adaptés aux personnes handicapées pour résidents	1	3	3
210	WC du personnel (H + F)	1	2	2
211	Dépôt de linge propre	2	4	8
212	Dépôt de linge sale et local vidoir	2	11	22
213	Local de nettoyage	1	4	4
214	Dépôt de matériel	1	6	6
215	Local de matériel médical	1	12	12
Total				679

3. ESPACES COLLECTIFS				
301	Couvert d'entrée			
302	Hall d'entrée avec accueil / réception, cafétéria et vestiaire séjour(s) commun(s)	1	130	130
303	Espace fumeur	1	10	10
304	Salle à manger commune	1	158	158
305	Cuisine de production	1	142	142
306	Salle d'activités polyvalentes	1	56	56
307	Espace bien-être	1	16	16
308	espace de soins esthétiques Coiffeur / pédicure / esthéticienne	1	20	20
309	WC adaptés aux personnes handicapées et visiteurs	2	3	6
310	Local de nettoyage	1	6	6
311	Dépôt de matériel	2	6	12
Total				556

n° local	dénomination	nombre	surface nette (m2)	surface nette totale (m2)
4. ESPACES PROFESSIONNELS ET LOCAUX TECHNIQUES				
401	Bureau administratif	1	20	20
402	Bureau de l'infirmière en chef	1	12	12
403	Bureau groupé Animation	1	25	25
404	Bureau groupé GEI et ménage	1	20	20
405	Salle pour colloques et formation	1	18	18
406	Salle d'entretien avec les familles, le personnel, ...	1	12	12
407	WC du personnel (H + F)	2	2	4
408	Matériel et archives	1	8	8
409	Local médical / paramédical	1	18	18
410	Local de pharmacie	1	12	12
411	Buanderie	1	70	70
412	Vestiaire femmes (pour environ 95 employées)	1	70	70
413	Vestiaire hommes (pour environ 25 employés)	1	20	20
414	Vestiaire cuisine (10 employés)	1	10	10
415	Salle de pause pour le personnel	1	66	66
416	Espace extérieur pour le personnel	1	15	15
417	Local de repos et pour femmes enceintes ou allaitantes	1	10	10
418	Local informatique	1	12	12
419	Local d'intendance technique et de gestion en intendance	1	12	12
420	Dépôt pour les produits de nettoyage	1	10	10
421	Dépôt pour l'EMS	1	(70)	(70)
422	Dépôt pour les résidents	1	(56)	(56)
423	Dépôt pour les conteneurs	1	20	20
424	Local pour les installations techniques	1	200	200
425	Abri PC	1	187	187
Total				836

5. ESPACES DE DISTRIBUTION ET PARCOURS				
	Couloirs			
	Escaliers			
	Ascenseurs	min. 2		

6. ESPACES EXTÉRIEURS				
601	Terrasses	--	--	
602	Aménagements paysagers extérieurs (16 m2 par résident)			1'120
603	Dépôt outil et meuble de jardin	1	--	
604	Places de stationnement	50		
605	Places de stationnement handicapés	2		
606	Places de stationnement pour minibus	3		
607	Places de livraison (matériel, cuisine, laverie, ...)	2		
608	Place urgences / ambulances	1		
609	Places de parc deux-roues (vélo / scooter / moto)	15	--	

2. PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

- 2.1 Maître de l'ouvrage et adjudicateur** Le Maître de l'ouvrage, organisateur du concours et adjudicateur, est la Fondation Les Châteaux, Route d'Orbe 4, 1040 ECHALLENS, représentée par sa présidente Madame Claude Annette MERMOUD et le directeur des EMS de la Fondation Monsieur Frédéric THOMAS.
- La Fondation a été assistée par le bureau Plarel SA, architectes et urbanistes associés à Lausanne, pour l'organisation du concours.
- 2.2 Genre de concours, type de procédure** Le concours était un concours de projets d'architecture et de paysage organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (éd. 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.
- Le concours a été anonyme et à un degré. Le jury s'est réservé le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui seraient restés en lice, conformément au chapitre 5.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (éd. 2009).
- La participation au concours a impliqué pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation des clauses du programme du concours, des réponses aux questions et du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (éd. 2009).
- 2.3 Conditions de participation** Le concours était ouvert aux équipes pluridisciplinaires constituées d'un architecte, pilote de l'équipe et d'un architecte - paysagiste, établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, aux conditions suivantes :
- Pour les architectes :
- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses, soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses ou d'un diplôme équivalent ;
 - être inscrit au Registre suisse REG des architectes au niveau A ou B.
- Pour les architectes - paysagistes :
- être titulaire d'un diplôme d'architecture du paysage délivré par l'une des deux Hautes Ecoles Spécialisées suisses, soit par l'Hepia, par la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme étranger jugé équivalent ;
 - être inscrit au Registre suisse des architectes-paysagistes REG A ou B.
- La constitution d'un groupe pluridisciplinaire composé d'un architecte et d'un architecte-paysagiste était obligatoire, chaque architecte et architecte - paysagiste ne pouvant faire partie que d'une seule équipe. Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription.
- 2.4 Calendrier de la procédure** Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.
- Le programme du concours a été approuvé par le jury et le Maître d'ouvrage en date du 23 juin 2020.
- L'ouverture du concours a été publiée le vendredi 24 juillet 2020 sur le site Internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).

Les fonds de maquette ont pu être retirés depuis le vendredi 24 juillet 2020 après que la conformité des candidatures aux conditions de participation eut été contrôlée.

Il n'était pas prévu de visiter le bâtiment de l'EMS existant. Par contre, le jardin clos devant le château étant fermé et sécurisé pour les résidents, les participants ont pu visiter le jardin les 13 et 18 août 2020.

Les participants ont posé anonymement des questions dans le délai du vendredi 21 août 2020 ; le jury y a répondu le 4 septembre 2020 via www.simap.ch.

Les candidats devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au 30 octobre 2020. Il est à noter que le délai d'inscription était un délai d'ordre au-delà duquel les participants devaient supporter les conséquences s'ils devaient attendre la livraison de la maquette.

2.5 Attribution et ampleur des mandats envisagés

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury pouvait recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il se trouve placé au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

Le Maître de l'ouvrage a l'intention de confier aux auteurs du projet (architecte et architecte-paysagiste) recommandés par le jury le mandat complet d'architecte et d'architecte-paysagiste pour les études et la réalisation, soit à 100% des prestations ordinaires selon les normes SIA 102 et 105, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions et des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le Maître de l'ouvrage.

Conformément aux clauses du programme du concours, si le Maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le bureau lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord entre le Maître de l'ouvrage et l'auteur du projet. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du bureau lauréat et sont donc compris dans les honoraires de ce dernier.

En cas d'interruptions du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (éd. 2009).

2.6 Documents demandés

Les participants devaient rendre les documents suivants :

- plan de situation échelle 1 : 500, comportant les constructions existantes, l'implantation des constructions projetées, les projections des sous-sols, les accès et places de parc, les aménagements extérieurs, l'arborisation conservée, celle abattue ainsi que celle nouvellement plantée, les entrées des bâtiments ainsi que les cotes d'altitude du terrain aménagé ;
- plans de tous les niveaux échelle 1 : 200, comportant la désignation des locaux (abréviation DAEMS), leur numérotation, leur surface nette, les cotes d'altitude des niveaux finis et la situation des coupes ;

- coupes et façades échelle 1 : 200, avec indication du terrain naturel et aménagé et la cote d'altitudes des différents niveaux ;
- plan – coupe coté d'une chambre d'hébergement échelle 1 : 50, avec mobilier et sanitaire et coupe sur la fenêtre (vue, protection solaire, obscurcissement) ;
- coupe constructive significative du projet de la façade échelle 1 : 20, sur toute la hauteur du bâtiment avec une légende de matérialisation ;
- textes et schémas explicatifs, etc. expliquant le parti architectural et paysager, la relation du projet dans son contexte patrimonial, les qualités paysagères et écologiques du projet, ainsi que l'approche en matière environnementale et les réponses au développement durable ;
- la réduction des plans de tous les niveaux à l'échelle 1 : 1'000 avec code couleurs des fonctions selon le programme des locaux ;
- un dossier technique format A4 contenant le calcul du cube, la surface de plancher selon la norme SIA 416, les surfaces de plancher d'hébergement, ainsi que le tableau des surfaces des locaux ;
- une maquette du projet (échelle 1 : 500) réalisée sur le fond obtenu, terrain et volumes bâtis en blanc.

2.7 Litiges et recours

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis officiels) et sur le site www.simap.ch.

Les décisions du Maître de l'ouvrage relatives à la sélection ou à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 10 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA142, art. 28.1.

3. JURY

Le jury était constitué de :

Président <i>membre non professionnel</i>	Laurent MAGNIN	vice-président du Conseil de Fondation
Vice-présidente <i>membre professionnelle</i>	Maria ZURBUCHEN-HENZ	architecte EPFZ FAS SIA
<i>Membres professionnels</i>	Emmanuelle BONNEMAISON	architecte-paysagiste Reg A FSAP
	Laurent ESSIG	architecte-paysagiste, urbaniste FSU
	Marcia LEHMANN-AKERMANN	architecte EPF SIA
	Vincent MESSARRA-YANG	architecte EPF, représentant de la DGCS
	Marco RAMPINI	architecte EPFL FAS FSAP SIA
<i>Membre professionnel suppléant</i>	Yves GOLAY-FLEURDELYS	architecte EPF SIA, spécialiste développement durable
<i>Membres non professionnels</i>	Philippe JAMAIN	syndic de la Commune de Goumoëns
	Claude Annette MERMOUD	présidente du Conseil de Fondation
	Dominique SBERNA	ingénieur CVS, représentant de l'Association des Amis de la Fondation Les Châteaux
	Frédéric THOMAS	directeur général de la Fondation
<i>Membre non professionnelle suppléante</i>	Carole FAVRE	assistante de Direction de la Fondation

Monsieur Marco RAMPINI n'a pas pu participer aux séances de jugement des mercredi 10 et jeudi 11 février 2021 ainsi que le mercredi 10 mars 2021 ; il a été remplacé par son suppléant Monsieur Yves GOLAY-FLEURDELYS.

Sinon, le jury a toujours siégé au complet.

<i>Spécialistes-conseils</i>	Julien BOCION	chef technique de la Fondation
	Valentine CHAUDET	archéologue et historienne des monuments
	Paul RICCI	responsable SAMS de la Fondation
	Philippe ROULIN	économiste de la construction, Pragma Partenaires SA
	Raquel SUAREZ	infirmière en cheffe de la Fondation
	Michel TURRIAN	chef du service hôtelier de la Fondation

4. JUGEMENT

- 4.1 Dossiers remis** Tous les documents, sous réserve des maquettes, devaient soit être déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat au plus tard le vendredi 13 novembre 2020 à 16h00, soit être envoyés par la poste à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 13 novembre 2020, la date et l'heure du timbre postal faisant foi.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les propositions ont été numérotées selon l'ordre chronologique de réception (date et heure) des documents, à savoir :

1	COULÉE VERTE	24	Chartreuse
2	Pièce montée	25	Oïkos
3	AUX HEURES CLAIRES	26	Le Tournesol
4	Le Prince charmant	27	Câlin
5	'Ses jours heureux'	28	"Les coquillages d'or"
6	TUTTI FRUTTI	29	Les jardins suspendus
7	COLOMBO	30	Murs habités
8	Fleur de Maranta	31	LEMNISCATE
9	Maison de Tuiles	32	SYNOPLÉ
10	PAVILLON DU VERGER	33	PATIO
11	Fenêtre sur cour	34	MIKADO
12	murmure	35	Papillon
13	Gâteau au château	36	POMME DE PIN
14	Dominis Hortis	37	MAISON DE COMPAGNIE
15	Le château de ma mère	38	MICK
16	LE MATIN AU JARDIN	39	Un air de béguinage
17	CORNELIUS	40	PAPILLON
18	Poésie sans fin	41	LOGGIA
19	Atmosphère	42	rez-de-jardin
20	Une maison dans le jardin du Château	43	Flirt
21	Hâte-toi lentement !	44	alice
22	Corps de Logis	45	L'Orangerie
23	Rouge Gorge	46	HORIZON OUVERT
		47	QUAT'SOUS

4.2 Examen préalable

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau Plarel SA, cet examen a pris en compte le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

A. Remise des projets et des maquettes

47 projets ont été rendus. Le contrôle de réception des projets a été effectué par le secrétariat du concours qui a consigné dans un procès-verbal la date et l'heure de réception des projets reçus avec la mention de la devise.

Tous les documents, sous réserve des maquettes, ont été déposés au secrétariat du concours sous couvert de l'anonymat ou envoyés par poste dans les délais impartis, à savoir le vendredi 13 novembre 2020.

Les maquettes ont été livrées sous couvert de l'anonymat dans les délais impartis, soit le vendredi 27 novembre 2020 auprès du secrétariat du concours.

B. Documents demandés / anonymat

Les exigences demandées au point 1.19 du programme du concours ont été, dans l'ensemble, respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'analyse technique préalable ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Ainsi,

- les projets étaient complets dans leurs parties essentielles ;
- les projets ont semblé tous compréhensibles et ne laissent pas supposer d'intentions déloyales ;
- les enveloppes cachetées ont été retirées des portefeuilles et mises en lieu sûr. Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat ;
- les CD / clés USB ont été mis en lieu sûr. L'anonymat des fichiers a été vérifié avant usage des données par un expert neutre.

C. Dérogations au règlement programme

En première analyse, l'ensemble des éléments du programme des locaux était présent dans tous les projets.

Néanmoins, l'examen préalable a relevé que les projets suivants ne répondaient pas à une exigence essentielle du programme des locaux, à savoir que le secteur de psychiatrie de l'âge avancé (PAA) devait disposer d'accès directs à l'extérieur, donc être situé au rez-de-chaussée (chapitre 2.6 Organisation de l'EMS, chapitre 3.1 Options programmatiques et chapitre 3.5 Programme et descriptif des espaces du programme du concours du 23 juin 2020, ainsi que les réponses aux questions du 4 septembre 2020) :

3	AUX HEURES CLAIRES	15	Le château de ma mère
4	Le Prince charmant	25	Oïkos
5	'Ses jours heureux'	28	"Les coquillages d'or"
10	PAVILLON DU VERGER	29	Les jardins suspendus
11	Fenêtre sur cour	36	POMME DE PIN
13	Gâteau au château	41	LOGGIA
14	Dominis Hortis	43	Flirt

Sinon, l'ensemble des projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges ainsi qu'au programme des locaux, avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation.

4.3 Acceptation des projets au jugement

A. Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, incompréhensible, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

B. Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

Sur la base des résultats de l'examen préalable, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix conformément à l'article 19.1b de la norme SIA 142 les propositions suivantes :

3	AUX HEURES CLAIRES	15	Le château de ma mère
4	Le Prince charmant	25	Oïkos
5	'Ses jours heureux'	28	"Les coquillages d'or"
10	PAVILLON DU VERGER	29	Les jardins suspendus
11	Fenêtre sur cour	36	POMME DE PIN
13	Gâteau au château	41	LOGGIA
14	Dominis Hortis	43	Flirt

car ils s'écartaient sur un point essentiel du programme des locaux.

Tous les autres projets ont été admis à la répartition des prix. Le jury a considéré que les quelques cas où des projets s'écarteraient un peu des exigences du programme relevaient plus d'une question d'appréciation que d'exclusion.

4.4 Organisation du jugement

Le jury s'est réuni au complet les mercredi 10 et jeudi 11 février 2021 ainsi que le mercredi 10 mars 2021 pour examiner et juger les projets exposés dans une salle à Suchy.

La procédure du déroulement des travaux du jury a d'emblée été définie et les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés (point 1.25 du programme du concours), à savoir :

- qualités « urbanistiques » et patrimoniales : rapport au contexte villageois et dialogue avec le contexte historique ;
- qualités des espaces extérieurs : rapport et interaction avec le contexte patrimonial et paysager, qualités paysagères des espaces extérieurs et des aménagements projetés ;
- qualités architecturales : qualité spatiale, ambiance intérieure, qualité de l'éclairage naturel, facilité d'orientation, durabilité de la construction ;
- économie générale du projet : respect de l'objectif économique, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation, rationalité des circulations et fonctionnalité de la proposition ;
- prise en compte des contraintes : respect des directives DAEMS 2019 et de la directive du Conseil d'Etat pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 7 juin 2017, tant dans les critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect du cahier des charges et du programme des locaux

Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres et suppléants ont participé aux délibérations et ont pu exprimer leur point de vue.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance individuellement des projets. Lors du premier tour en plénum, les membres professionnels ont présenté les propositions en tenant compte des critères d'appréciation.

Le jugement s'est déroulé par tours éliminatoires. Tous les projets apportaient une contribution pour le choix du projet lauréat et permettaient, en comparaison entre eux, de relever des différences qualitatives et de mieux cerner le potentiel du lieu. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement était sous-jacent, le jury a développé et approfondi à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il a mis plus particulièrement son accent.

Au cours du jugement, le jury a effectué une visite du site afin de se conforter dans ses prises de position.

Seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet d'un commentaire individuel écrit.

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

4.5 Tours d'élimination

A l'occasion du premier tour, le jury a estimé que certaines propositions témoignaient d'une mauvaise compréhension de la problématique du concours, notamment quant à l'implantation du projet dans le site ainsi que le rapport et l'interaction avec le contexte bâti, naturel et paysager existant.

Ainsi, à l'unanimité, le jury n'a pas retenu au 1^{er} tour d'élimination les 18 propositions suivantes :

- 3 AUX HEURES CLAIRES
- 5 'Ses jours heureux'
- 9 Maison de Tuiles
- 16 LE MATIN AU JARDIN
- 17 CORNELIUS
- 18 Poésie sans fin
- 19 Atmosphère
- 21 Hâte-toi lentement !
- 24 Chartreuse
- 25 Oïkos
- 26 Le Tournesol
- 29 Les jardins suspendus
- 32 SYNOPLÉ
- 36 POMME DE PIN
- 41 LOGGIA
- 43 Flirt
- 45 L'Orangerie
- 46 HORIZON OUVERT

Le jury a procédé au deuxième tour d'examen en approfondissant sur les questions de fonctionnement et de qualité spatiale.

Ainsi, d'un commun accord, le jury n'a pas retenu au 2^e tour d'élimination les 14 propositions suivantes :

- 1 COULÉE VERTE
- 2 Pièce montée
- 8 Fleur de Maranta
- 10 PAVILLON DU VERGER
- 13 Gâteau au château
- 14 Dominis Hortis
- 20 Une maison dans le jardin du Château
- 22 Corps de Logis
- 23 Rouge Gorge
- 30 Murs habités
- 33 PATIO
- 37 MAISON DE COMPAGNIE
- 39 Un air de béguinage
- 44 alice

Le jury a procédé au 3^e tour d'élimination en reprenant l'ensemble des critères cités précédemment et en intégrant les questions de concept d'hébergement, du fonctionnement du programme médico-social et de l'organisation des unités de soins.

Ces considérations ont permis au jury d'écarter à l'unanimité les 10 propositions suivantes :

- 4 Le Prince charmant
- 7 COLOMBO
- 11 Fenêtre sur cour
- 12 murmure
- 15 Le château de ma mère
- 28 "Les coquillages d'or"
- 35 Papillon
- 38 MICK
- 40 PAPILLON
- 47 QUAT'SOUS

4.6 Projets retenus pour expertises

Avant de procéder à un examen approfondi des 5 projets restants, le jury a effectué un tour de révision et passé en revue avec beaucoup d'attention les 42 projets non sélectionnés.

Il confirme les éliminations des projets aux 1^{er}, 2^e et 3^e tours.

Ainsi, les 5 projets restant en lice et promis à un examen et des expertises comparatives sont les suivants :

- 6 TUTTI FRUTTI
- 27 Câlin
- 31 LEMNISCATE
- 34 MIKADO
- 42 rez-de-jardin

Examen approfondi du programme des locaux

L'examen approfondi des 5 projets sélectionnés a porté sur le respect du programme des locaux et la vérification des surfaces nettes prescrites dans le programme des locaux (point 3.5 du programme du concours).

La surface de plancher d'hébergement, correspondant à la surface de plancher des espaces privés et semi-privés, de chaque projet retenu a été calculée pour savoir si ces nouvelles constructions répondaient aux directives et aux exigences spécifiques applicables aux ouvrages subventionnés par l'Etat de Vaud selon les DAEMS 2019.

Expertise utilisateurs

L'expertise « utilisateurs » a abordé les propositions retenues sous l'angle du respect du concept d'hébergement de l'EMS ainsi que la manière dont sont organisées les différentes unités de vie et unités d'accompagnement, ainsi que leurs relations avec les espaces collectifs et professionnels.

De même, les experts ont étudié les différents accès (visiteurs, professionnels, logistiques), la mise en réseau des différentes distributions horizontales et verticales, ainsi que les qualités spatiales des séjours / salles à manger communs et collectifs. Enfin, une attention particulière a été portée aux déambulations offertes aux résidents, notamment dans les unités dédiées à la psychiatrie de l'âge avancé, ainsi que l'accès aux espaces extérieurs pour ces résidents.

Expertise développement durable

L'expertise « développement durable » a abordé les propositions retenues selon les critères suivants : 1. utilisation du sol et compacité des bâtiments, 2. surfaces vertes et biodiversité, 3. durabilité et flexibilité de la façade, 4. sécurité, confort et usage, 5. ressources matériaux et 6. Impact environnemental, en relevant pour chaque proposition leurs particularités propres (points forts et points faibles), permettant ainsi d'avoir une appréciation globale du projet.

Expertise patrimoniale

L'expertise « patrimoniale » portant sur la compréhension générale du site historique des propositions, la volumétrie des nouvelles constructions et leur insertion dans le site ainsi que leurs relations au contexte villageois et patrimonial (aspect côté sud - entrée sud du village / aspect côté ouest - rue du château / aspect côté nord – château / aspect côté est - campagne).

Expertise économique comparative

L'expertise économique comparative a consisté à calculer, sur la base des dessins remis et selon les normes SIA 116 et 416, les volumes bâtis, la surface bâtie au sol, la surface de plancher brute totale, la surface des façades et la surface des toitures de chacun des projets sélectionnés. Les estimations des coûts ont été effectuées selon la méthode des frais de construction par CFC 3 et 4.

L'expertise a montré que l'écart entre les 5 propositions étudiées est de l'ordre d'environ 25% entre le projet le plus coûteux et le moins cher, principalement en raison des différences de surface de plancher et de volume bâti, du système constructif et de la composition des façades, ainsi que de l'importance du nombre de places de parc en souterrain.

Les résultats de ces expertises ont été présentés au jury le 10 mars 2021 et intégrés dans les critiques détaillées des 5 projets retenus.

4.7 Sélection des projets retenus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat des expertises, le jury a poursuivi la critique des cinq projets sélectionnés.

Tour de repêchage

Avant de procéder au classement et conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142, le jury a réexaminé l'ensemble des projets.

Il a décidé de repêcher le projet n° **12 murmure** compte tenu de la qualité globale du projet et plus particulièrement par la tentative de placer tout le programme d'hébergement de plain-pied.

Ainsi, six projets sélectionnés ont été promus au classement.

4.8 Critiques détaillées des projets promus

Avant de classer les six projets, le jury rédige une critique détaillée des projets retenus (figurant au chapitre 8 du présent rapport).

Après une discussion approfondie, il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont guidé le jury dans la sélection des projets primés et le classement définitif. Au fil des débats, s'est progressivement imposée une proposition qui s'est avérée répondre avec pertinence aux problèmes posés, notamment les critères de qualité spatiale, architecturale et fonctionnelle de la nouvelle construction, ainsi que de la prise en compte du concept d'hébergement et de vie collective dans l'EMS.

4.9 Classement des projets

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques et du jugement, le jury a délibéré, classé à l'unanimité les projets dans l'ordre suivant et attribué des prix :

1 ^{er} rang	27 Câlin	1 ^{er} prix	55'000.-	CHF HT
2 ^e rang	6 TUTTI FRUTTI	2 ^e prix	50'000.-	CHF HT
3 ^e rang	31 LEMNISCATE	3 ^e prix	35'000.-	CHF HT
4 ^e rang	34 MIKADO	4 ^e prix	30'000.-	CHF HT
5 ^e rang	42 rez-de-jardin	5 ^e prix	20'000.-	CHF HT
6 ^e rang	12 murmure	6 ^e prix	10'000.-	CHF HT

5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

5.1 Recommandations du jury Le jury ainsi que le Maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 47 participants qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'architecture que du paysage. La diversité des propositions présentées a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours, tant du point de vue du concept d'hébergement que de l'intégration du projet dans son contexte patrimonial.

A l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du **projet n°27 Câlîn** par ses auteurs, en tenant compte des critiques et des recommandations émises. Conformément au 5e alinéa du préambule du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier le mandat complet des prestations ordinaires à l'auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de constructions, des autorisations de construire, des délais référendaires et des demandes de modifications qui pourraient être demandées par le Maître d'ouvrage et / ou les services subventionneurs de l'Etat de Vaud et de la Commune de Goumoëns.

Suivant le chapitre 1.12 du programme du concours, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts). Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires de l'équipe lauréate.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet contient un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Le jury engage les auteurs à établir un dialogue attentif avec le Maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes :

Le jury insiste en particulier sur les qualités suivantes à préserver :

- le parti pris d'un rez-de-chaussée au niveau inférieur formant un geste d'accueil et d'un rez-de-jardin au niveau supérieur s'ouvrant sur le parc ;
- le gabarit relativement bas des constructions et la proposition de volumes différents offerts par le jeu de 2 et 3 niveaux ;
- l'espace de vide entre les deux corps de bâtiment offrant un maximum de vue sur le paysage environnant ;
- la compacité et le fonctionnement des étages dédiés aux unités d'accompagnement, avec 4 espaces collectifs agrémentant les parcours de déambulation et assurant des vues diversifiées ;
- l'ensemble des unités de psychiatrie de l'âge avancé disposant d'accès directs à l'extérieur, tant pour les chambres que pour les locaux collectifs.

Le jury souhaite certaines améliorations notamment concernant les points suivants :

- revoir la géométrie et l'orientation du bâtiment nord afin de renforcer le dialogue entre le nouveau bâtiment, le château et le mur d'enceinte afin de retrouver un sens au parcours historique et à l'ancien jardin clos formant l'entrée sud du domaine ;

- redéfinir les dimensions et les fonctions de la place d'entrée en relation avec les espaces collectifs et de services de l'EMS en renforçant le caractère paysager de cet espace, en y intégrant la question du portail de l'ancien jardin clos ;
- réorganiser le fonctionnement et la logistique des espaces du rez-de-chaussée (livraisons, flux verticaux en relation avec la cuisine et la buanderie, ...)
- offrir plus d'opportunités aux résidents de s'approprier le parc en réorganisant les parcours et accès au parc depuis les espaces collectifs du 1er niveau, en limitant les espaces extérieurs privatifs devant les chambres au profit du parc et en clarifiant le statut et la géométrie de la terrasse entre les 2 ailes ;
- préserver les qualités paysagères actuelles du parc du château ;
- améliorer la durabilité des constructions nouvelles pour répondre aux enjeux du développement durable et veiller à l'économicité du projet en regard des directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois (DAEMS).

5.2 Considérations générales

Le jury tient à préciser que le présent rapport n'a pas la prétention de livrer l'ensemble des réflexions émises lors de l'analyse approfondie des projets établis par les participants. Il résume cependant l'essentiel des débats permettant au Maître de l'ouvrage de se déterminer sur la base de notions objectives.

Les critiques résultent de la comparaison des propositions étudiées et ne peuvent être dissociées du contexte dans lequel elles se sont exprimées. Elles n'ont donc aucun caractère absolu.

D'une manière générale, les projets sont de qualité et présentent des solutions intéressantes et diverses aux différents problèmes posés, notamment en relation le château et son parc arboré. Les architectes ainsi que les architectes-paysagistes ont bien compris l'enjeu et les intentions du programme. Cependant, certains participants ont trouvé des partis jugés meilleurs que d'autres pour les résoudre.

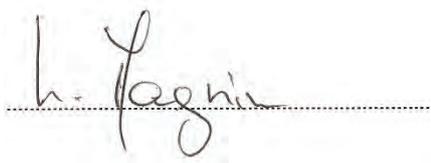
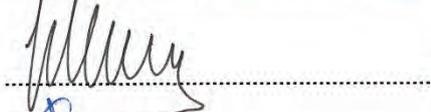
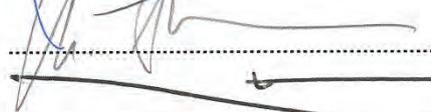
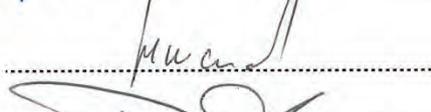
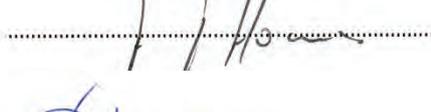
Le jury a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution. Tous les projets retenus au dernier tour présentaient des qualités intéressantes sur plusieurs points mais également des défauts plus ou moins importants.

Le jury engage également le Maître de l'ouvrage et la Commune de Goumoëns à mettre en œuvre la planification régissant l'usage de la parcelle occupée par l'EMS afin de pouvoir réaliser le projet recommandé.

Le jury remercie sincèrement les auteurs des projets pour tout l'intérêt suscité dans cette procédure de concours, ainsi que pour toutes leurs propositions. Ces dernières ont permis de choisir, à l'unanimité, le projet susceptible de répondre au mieux aux futurs défis de la Fondation Les Châteaux ainsi qu'au bien-être de ses résidents.

6. APPROBATION

Le présent rapport est adopté par le jury le 10 mars 2021.

Président <i>membre non professionnel</i>	Laurent MAGNIN	
Vice-présidente <i>membre professionnelle</i>	Maria ZURBUCHEN-HENZ	
Membres professionnels	Emmanuelle BONNEMAISON	
	Laurent ESSIG	
	Yves GOLAY-FLEURDELYS	
	Marcia LEHMANN-AKERMANN	
	Vincent MESSARRA-YANG	
Membres non professionnels	Philippe JAMAIN	
	Claude Annette MERMOUD	
	Dominique SBERNA	
	Frédéric THOMAS	
Membre non professionnelle suppléante	Carole FAVRE	

7. LEVÉE DE L'ANONYMAT

A la suite des conclusions et recommandations du jury et après que le jury ait signé le présent rapport, son président M. Laurent MAGNIN a levé l'anonymat des projets en vérifiant le droit de participation de leurs auteurs.

7.1 Projets classés

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 27	Câlin
	<i>Architecte</i>	GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH Zürich / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	PLANGRÜN AG Rotkreuz / Suisse
2^e rang – 2^e prix	n° 06	TUTTIFRUTTI
	<i>Architecte</i>	Chablais Fischer Architectes Sàrl Estavayer-le-Lac / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	MG associés architectes paysagistes Vuissens / Suisse
3^e rang – 3^e prix	n° 31	LEMNISCATE
	<i>Architecte</i>	architech sa Genève / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	Arrabal Sàrl Genève / Suisse
4^e rang – 4^e prix	n° 34	MIKADO
	<i>Architecte</i>	Studio 95 Zürich / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	Antonia Koukouvelou Zürich / Suisse
5^e rang – 5^e prix	n° 42	rez-de-jardin
	<i>Architecte</i>	Sollberger Bögli Architekten AG Bienne / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	w+s Landschaftsarchitekten AG Soleure / Suisse
6^e rang – 6^e prix	n° 12	murmure
	<i>Architecte</i>	farra zouboulakis & associés architectes urbanistes SA Lausanne / Suisse
	<i>Architecte – paysagiste</i>	Interval paysage Sàrl Chavannes-près-Renens / Suisse

7.2 Autres projets

n° 01 COULEE VERTE

Architecte David Gebara-Architecte SIA Reg A
Cugy / Suisse

Architecte – paysagiste rbl
Genève / Suisse

n° 02 Pièce montée

Architecte eido architectes Sàrl
Yverdon-les-Bains / Suisse

Architecte – paysagiste Yannick Hänggi Architecte paysagiste
Courcelon / Suisse

n° 03 AUX HEURES CLAIRES

Architecte URFER ARCHITECTES SA, FRIBOURG
Fribourg / Suisse

Architecte – paysagiste MOERI + PARTNER SA, BERN
Bern / Suisse

n° 04 LE PRINCE CHARMANT

Architecte TRANSVERSAL ARCHITECTES
Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Les Carnets Verts Sàrl
Le Cerneux-Péquignot / Suisse

n° 05 'Ses jours heureux'

Architecte Reyes_architecture
Morges / Suisse

Architecte – paysagiste Cédric Pelletier
Lausanne / Suisse

n° 07 COLOMBO

Architecte CMFA (Costea Missonnier Fioroni Sàrl)
Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Pascal Heyraud sàrl
Neuchâtel / Suisse

n° 08 Fleur de Maranta

Architecte Enric Argemi architecte
Genève / Suisse

Architecte – paysagiste Félix Brüssow architecte paysagiste
Genève / Suisse

n° 09 Maison de Tuiles

Architecte FEDERICO ZARATTINI ARCHITETTO
Illasi (Verona) / Italie

Architecte – paysagiste OA studio architecture du paysage. Mathilde Ferro
Aran / Suisse

n° 10 PAVILLON DU VERGER

Architecte COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES
Bienne / Suisse

Architecte – paysagiste METRON BERN AG
Berne / Suisse

n° 11 FENETRE SUR COUR

Architecte Bessard & Mocan architectes sàrl
Renens / Suisse

Architecte – paysagiste DUO Architectes paysagistes / Landschaftsarchitekten sarl
Lausanne / Suisse

n° 13 Gâteau au château

Architecte ATELIER D21 Sàrl
Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Chloé Daguillon, Atelier AYA
Epresses / Suisse

n° 14 Dominis Hortis

Architecte Arthur Blanc Architecte / Nicolas Uebersax
Pully / Suisse

Architecte – paysagiste Pierre-André Tassin Paysagiste
Lausanne / Suisse

n° 15 Le château de ma mère

Architecte Graeme Mann et Patricia Capua Mann architectes epfl sia fas
Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Weber + Brönnimann architectes paysagistes SA
Berne / Suisse

n° 16 LE MATIN AU JARDIN

Architecte Adrien Müller architecte
Tolochenaz / Suisse

Architecte – paysagiste Emma Voit architecte paysagiste
Eclépens / Suisse

n° 17 CORNELIUS

- Architecte** DE GIULI & PORTIER ARCHITECTES SA
Onex / Suisse
- Architecte – paysagiste** ECOTEC Environnement SA
Genève / Suisse

n° 18 Poésie sans fin

- Architecte** NICOLAS DE COURTEN architectes Sàrl EPF SIA
Lausanne / Suisse
- Architecte – paysagiste** FORSTER-PAYSAGE sàrl
Prilly / Suisse

n° 19 ATMOSPHERE

- Architecte** Etudes et conceptions architecturales sàrl, Ph. Guyot Archi. EPFZ-SIA-REG A
Lausanne / Suisse
- Architecte – paysagiste** Desbois Duvert SNC
La Cure / Suisse

n° 20 « Une maison dans le jardin du château »

- Architecte** Cardoso_Architecture Sàrl
Martigny / Suisse
- Architecte – paysagiste** La Touche Verte - Junod
Genève / Suisse

n° 21 Hâte-toi lentement !

- Architecte** Physalide sàrl
Nyon / Suisse
- Architecte – paysagiste** CArPE collectif d'architecture participative et écologique
Renens / Suisse
- Architecte – paysagiste** Nicolas Waechter
Chatelaine / Suisse
- Ingénieur civil** Société coopérative 2401
Montreux / Suisse

n° 22 Corps de Logis

- Architecte** TBA architectes Sàrl
Cheseaux / Suisse
- Architecte – paysagiste** BeGreen Architecture Paysagère SA
Biolay-Orjulaz / Suisse

n° 23 Rouge Gorge

Architecte Le Roy architectes Sàrl
Nyon / Suisse

Architecte – paysagiste Atelier Plum
Genève / Suisse

n° 24 Chartreuse

Architecte EMB 3.0 Lda (EMBAIXADA ARQUITECTURA)
Lisboa / Portugal

Architecte – paysagiste BALDIOS ARQUITECTOS PAISAGISTAS Lda
Lisboa / Portugal

n° 25 Oïkos

Architecte Patrizio Longo & Nicole Nay, architectes
Lausanne / Suisse

Architecte – paysagiste Monnier architecture du paysage Sàrl
Lausanne / Suisse

n° 26 Le Tournesol

Architecte MGM Architectes + Ingénieurs civils associés SA
Bussigny / Suisse

Architecte – paysagiste Khaletzky Fabien Architecte Paysagiste
Yverdon-les-Bains / Suisse

n° 28 Les coquillages d'or

Architecte G8A Architecture & Urban Planning sarl
Genève / Suisse

Architecte – paysagiste Chaves Biedermann Landschaftsarchitekten GmbH
Frauenfeld / Suisse

n° 29 LES JARDINS SUSPENDUS

Architecte OP Architetti Associati di Andrea de Eccher e Giorgio Girardi
Mestre Venezia / Italie

Architecte – paysagiste POOL LANDSCAPE S.R.L.
Fano (PU) / Italie

n° 30 Murs Habités

Architecte SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES Sàrl
Bienne / Suisse

Architecte – paysagiste Kesküla Erard architecture du paysage
Bienne / Suisse

n° 32 SYNOPLÉ

- Architecte** paterr Sàrl
Vevey / Suisse
- Architecte – paysagiste** Danko Linder arquitectura y paisajismo SLP
Vessy / Suisse

n° 33 PATIO

- Architecte** ATELIER VILLEMARD ASSOCIES
Paris / France
- Architecte – paysagiste** LIGNES – MICRO ENTREPRISE PIERRE-FRANCOIS LE JEANNE
Paris / France

n° 35 Papillon

- Architecte** Guillermo Funcia Architecte + GMAA
Genève / Suisse
- Architecte – paysagiste** Alain Wegmann architecte paysagiste
Genève / Suisse

n° 36 Pomme de pin

- Architecte** Jaquerod architecte
Le Mouret / Suisse
- Architecte – paysagiste** Schmitt François
Fribourg / Suisse

n° 37 MAISON DE COMPAGNIE

- Architecte** DAPHNE KARAIKAKI ARCHITECTURE (DKA)
Paris / France
- Architecte – paysagiste** LIONEL MÜLLER ARCHITECTE PAYSAGISTE
Delémont / Suisse

n° 38 MICK

- Architecte** LEITGEB BECCAR VARELA NORD GMBH (L.BV ARCHITEKTUR)
Bâle / Suisse
- Architecte – paysagiste** FORMAT PAYSAGE SRL
Sceaux / France

n° 39 Un air de béguinage

- Architecte** urbanité(s)
Genève / Suisse
- Architecte – paysagiste** Philippe Convercey
Gy / France

n° 40 PAPILLON

Architecte Baur Klott Architekten GmbH
Basel / Suisse

Architecte – paysagiste Meta Landschaftsarchitektur GmbH
Basel / Suisse

n° 41 « LOGGIA »

Architecte Atelier Jordan
Zürich / Suisse

Architecte – paysagiste Atelier Grept Sàrl
Saint-Gingolph / Suisse

n° 43 Flirt

Architecte Jordan architectes SA
Vevey / Suisse

Architecte – paysagiste Pascal Bérod, Architecte-paysagiste ETS
Monthey / Suisse

n° 44 alice

Architecte GDAP architectes
Genève / Suisse

Architecte – paysagiste VIMADE Sàrl
Genève / Suisse

n° 45 L'Orangerie

Architecte Edificience SA
Cottens / Suisse

Architecte – paysagiste Gachoud Paysages SA
Treyvaux / Suisse

n° 46 HORIZON OUVERT

Architecte mm&jc architectes et associés sàrl
Sion / Suisse

Architecte – paysagiste Fürst Jardins Riviera SA
La Tour-de-Peilz / Suisse

n° 47 QUAT'SOUS

Architecte Atelier d'architecture BRUNNER & CARRARD SA SIA
Yverdon-les-Bains / Suisse

Architecte – paysagiste MARY HOFMANN
Lausanne / Suisse

8. CRITIQUES DU JURY SUR LES PROJETS CLASSÉS

1^{er} rang – 1^{er} prix

27 Câlin

architecte

GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH
Zürich / Suisse

responsable(s) du projet

Marco Neri
Cristina Gonzalo Nogués
Markus Weck

Collaborateur-trice(s)

Laura Sanchis Estruch
Davide Lazzari
Silvia Toninello
Marine Lachat
Kelvin Silva

architecte - paysagiste

PLANGRÜN AG
Rotkreuz / Suisse

responsable(s) du projet

Jo Ottiger



QUALITES URBANISTIQUES ET ARCHITECTURALES

Le programme de l'EMS prend place dans deux volumes d'hébergement distincts, reliés entre eux par un socle destiné aux parties communes. Au moyen de volumes beaucoup plus abstraits que ceux du contexte et d'expression tout à fait contemporaine, les auteurs du projet *Câlin* complètent le site historique du château de façon harmonieuse en créant un ensemble informel en forme de S, constitué de biais et d'articulations multiples, où toutes les parties communiquent ensemble.

En coupe, le parti adopté gère la déclivité naturelle du terrain à l'intérieur même du bâtiment en créant deux niveaux de référence équivalents, le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin. En plan, l'implantation un peu en retrait de la rue donne la possibilité de créer en bas un prolongement extérieur de même valeur que le parc, à savoir un généreux parvis ou plutôt une sorte de cour d'honneur d'un nouveau type puisque c'est les deux ailes qui abritent les corps de logis et le corps central se fait plus bas pour laisser une ouverture vers le parc.

Le rez-de-chaussée au niveau inférieur se déploie en un grand geste d'accueil et regroupe le programme collectif tel que la réception, la cafétéria, la grande salle à manger et le séjour commun, l'espace des activités ainsi que l'administration et les locaux pour le personnel. Ces fonctions établissent une relation privilégiée avec le village en tirant profit d'une bonne graduation des prolongements extérieurs offrant notamment un îlot arborisé, un grand couvert et une terrasse ouverte protégée par une fontaine. Les résidents peuvent ainsi profiter en toute sécurité du va-et-vient incessant dans la cour.

Le jury apprécie la qualité et le soin apporté à la répartition spatiale des besoins programmatiques, mais il apparaît néanmoins que l'organisation du rez-de-chaussée semble un peu trop schématique. Certaines parties du programme devraient faire l'objet d'un réaménagement en vue d'un fonctionnement optimal de l'EMS afin d'améliorer la livraison pour la cuisine et de préciser les flux logistiques à l'intérieur du socle et entre le socle et les deux corps de bâtiments.

Au niveau supérieur, deux corps de bâtiment de hauteurs différentes abritent les espaces domestiques qui donnent en rez-de-jardin sur le parc du château. Les unités de psychiatrie de l'âge avancé sont réparties sur les deux rez pour avoir un contact direct avec l'extérieur et la gériatrie est placée à l'étage. Le parti pris typologique de l'hébergement est très compact et rationnel. Les chambres sont disposées en couronne et les services en noyau central. La géométrie légèrement articulée du plan engendre naturellement des lieux particuliers plus ouverts au centre et aux extrémités occupés respectivement par les salles à manger et les séjours.

Chaque unité possède sa propre entrée côté parc située au milieu du bâtiment créant ainsi un rapport de symétrie. S'il convient de relever la grande qualité volumétrique des deux formes ailées dans le contexte bâti, force est de constater que la ressemblance géométrique s'accompagne d'une dissonance fonctionnelle. En effet, le cheminement vers le bâtiment Est passe directement devant les chambres et modifie le statut de la terrasse.

Le système constructif à toit plat et avec une façade en bois opte volontairement pour une expression discrète et abstraite. Cette matérialisation laisse le rôle principal à l'ensemble patrimonial construit en pierre et animé par la silhouette caractéristique des toitures pentues.

Dans l'ensemble, ce projet se caractérise par une grande justesse dans sa prise en compte du site et de ses qualités patrimoniales et paysagères. Le jury apprécie également le bon fonctionnement de l'institution en général et la tentative très rigoureuse de comprimer et rationaliser le plan de la partie hébergement.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

Le parti pris architectural résolument distinct des constructions villageoises s'accompagne d'une attention particulière au site historique par le travail des volumes : la multiplicité des angles qui composent les façades offre une réponse intéressante à l'articulation complexe des corps de bâtiment du château. Cependant, l'implantation des nouvelles constructions dans la parcelle est peu attentive aux aménagements existants et dialogue insuffisamment avec ceux-ci.

A l'est et au nord, l'édifice d'un ou deux niveaux apparents est relativement bien intégré dans le paysage environnant, ceci malgré l'étirement des façades. En revanche, la formule proposée au sud, où se trouvent l'entrée de l'EMS et un accès au village, dessert les qualités paysagères et patrimoniales de ce lieu privilégié en offrant comme première impression une cour surdimensionnée au traitement très minéral. Le maintien tel quel du portail de l'ancien jardin clos fait apparaître l'ouvrage comme un vestige sans fonctionnalité, sans connexion ni avec le château, ni avec le nouvel ensemble construit. Enfin, à l'ouest, un angle du nouveau bâtiment est implanté à proximité du mur de l'ancien jardin clos, formant un éperon dans sa direction et contredisant l'atmosphère harmonieuse attachée historiquement à cette partie du parc.

ASPECTS PAYSAGE ET
VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS

Deux corps de bâtiment reliés par un socle définissent une très grande cour d'accueil au sud, s'ouvrant sur le chemin du Broillet. L'espace extérieur commun offert aux résidents est celui donnant sur la cour basse, au niveau du chemin du Broillet. La salle à manger est largement ouverte sur cette cour qui donne sur le paysage ; la salle à manger pourrait être perçue comme étant au fond de la cour.

Un nouvel aménagement propose des « chambres » sur l'ensemble du parc du château, chambres qui accueillent des fonctions et aménagements divers, ce qui offre un programme riche et favorable aux échanges entre résidents et villageois, mais qui introduit une rupture peu souhaitable avec le caractère du parc existant. Le parc du château est actuellement et historiquement très ouvert sur les champs ; le jury regrette la proposition de le refermer par des haies qui délimitent ses chambres enherbées. En termes d'usages, il s'agit principalement d'un parc arboré laissant peu de place à une « vie active au jardin » pour les résidents.

Enfin, l'implantation des nouvelles constructions ne favorise pas la relation entre le village et le parc par l'extérieur. Le parc se referme et son accès pour les non résidents se fait par un sentier confidentiel très pentu entre le bâtiment est et mur de l'ancien potager.

EFFICACITE ENERGETIQUE
ET DURABILITE DES
CONSTRUCTIONS

D'un point de vue des objectifs en matière d'économie d'énergie et du respect des contraintes liées au développement durable, le projet *Câlin* se trouve dans la moyenne des projets analysés, tout en étant un impact environnemental global meilleur que les autres projets. Néanmoins, le projet ne propose pas une protection solaire adéquate qui tienne compte des surfaces vitrées très généreuses, ni une durabilité à la façade dont les revêtements en bois ne sont pas suffisamment protégés. Par ailleurs, l'importance du volume enterré a un fort impact sur les mouvements de terre.

ECONOMICITE DE LA
PROPOSITION

La surface d'hébergement est légèrement supérieure à la cible fixée par les DAEMS ; néanmoins, une optimisation est possible en respectant les dimensions requises pour les séjours et salles à manger d'unité.

De par la compacité et la simplicité des volumes proposés, le coût global évalué est un des plus économique et répond à la cible fixée par l'Etat de Vaud. Le projet possède un bon potentiel général puisque les locaux sont généralement plus grands que les surfaces fixées par les DAEMS.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Câlin 



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Câlin 



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Câlin 





Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns



Situation urbaine

La parcelle pour le concours du nouvel EMS de la Fondation Les Châteaux, se trouve en bordure du village de Goumoëns-la-Ville. Ce site se caractérise par un caractère rural historique qui lui donne un caractère singulier et particulièrement intéressant.

Dans la zone nord du site, la parcelle est bordée par un parc planté de grands arbres et habité par des artisans de ferme. Cet espace possède une grande valeur paysagère.

A l'ouest, la parcelle est bordée par la Route de Châteaux le long de laquelle différentes bâtisses, dont un ancien château et une maison néogothique, percent dans le paysage. Ces bâtiments historiques, dispersés en ordre irrégulier, forment un ensemble et dialoguent à la fois avec la route et le parc dont ils définissent la limite à l'ouest. Cet ensemble historique équilibre également l'entrée dans le site de l'EMS actuel Les Châteaux et propose une zone de parking le long de la route.

Finalement, à l'est, le site jouxte des champs cultivés et, à une plus grande échelle, les limites bâties du village de Goumoëns-la-Ville.

La réalisation du projet pour la Fondation Les Châteaux se focalise sur l'objectif de clarifier le rôle de cet établissement dans le tissu bâti existant et dans le village. Le projet devra aussi articuler et intégrer dans le contexte villageois mais il devra également proposer des espaces extérieurs de qualité, ainsi qu'établir le bon fonctionnement des activités de la Fondation pour ses résidents.



Implantation

Les bâtiments existants se caractérisent par une articulation complexe de corps indépendants, de faible hauteur, dispersés dans un axe nord-sud. Plusieurs bâtiments ont été rajoutés au fil du temps, en ordre croissant des châteaux, résultant en un agencement complexe.

En s'appuyant du système de bâtiments existants, le projet propose de marquer une coupure temporelle et de reconnaître son identité propre tout en assurant son intégration au sein de l'ensemble bâti existant dans le lieu.

Ainsi, l'implantation pour l'agencement de la Fondation Les Châteaux propose deux volumes distincts, reliés par un socle. Ce nouvel ensemble clarifie le contexte et les limites entre le parc, les bâtiments historiques et le reste.



La topographie du site permet de générer deux niveaux de référence : un rez de terre, se présentant sous la forme d'un socle, avec accès depuis le sud et un rez supérieur, composé des deux volumes, offrant un accès direct au jardin. Cette implantation maintient les vues vers le sud et clarifie l'utilisation des différents espaces du périmètre d'intervention.

Les deux volumes s'articulent pour offrir un espace d'accueil plurifonctionnel au sud en relation avec la route et le village. Ces masses corporelles de bâtiments marquent les limites du jardin situé côté nord, tout en offrant un dénivelé visuel vers le sud.

Les deux bâtiments ont des hauteurs différentes en cohérence avec la topographie du terrain. Ainsi, le volume à l'ouest se développe sur trois niveaux pour s'adapter à la hauteur des bâtiments voisins, tandis que le deuxième volume possède un étage de moins. Avec cette stratégie, le château garde sa visibilité et son rôle de protagoniste principal du complexe bâti.

Aménagement extérieurs

La forme et la position de chaque corps de bâtiment ont été soigneusement étudiées pour créer confortablement dans le contexte villageois, tout spécialement pour offrir des espaces extérieurs attractifs et favoriser la proximité avec la population. L'échange avec les villages doit être maintenu, en conséquence, il ne sera proposé que deux entrées au sein de l'ensemble afin de ne pas péjorer le lieu-est et le cadre des résidents.

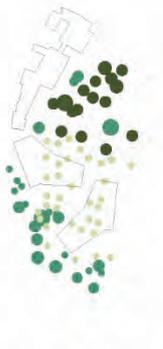
Pour sa forme, le projet propose une nouvelle entrée, orientée au sud, pour la Fondation « Les Châteaux ». Cet espace à pour vocation d'être à l'échelle du village et d'être donc vers le reste communal. Le socle d'entrée dispose d'un lot vert qui, en plus de permettre une bonne gestion des flux, crée un cadre aux conditions accueillantes. Un espace minimal permet une extension de la collétrie et de la salle à manger vers l'extérieur. La partie orientée accueille en quiet et fonctionnel les décharges. Un aménagement adapté, avec de mobilier urbain, rendra cet espace d'attente plus accueillant et incitera les résidents à s'avancer pour profiter du contexte.



terrace	lot vert	parking
garage	garage	parking
garage	garage	parking
terrace	garage	parking

Tous les espaces sont prévus pour être accessibles en chaise roulante, tout en garantissant une meilleure absorption de l'eau et un investissement budgétaire abordable par l'Établissement d'un revêtement perméable.

Au sud-est du site, à proximité de la zone des espaces professionnels, le projet prévoit l'aménagement d'une zone de stationnement ainsi que l'accès au parking souterrain pour la collétrie. L'accès pousse et est également à travers cette zone.



aires bruyantes	aires calmes	aires calmes
-----------------	--------------	--------------

Plantation

Le projet souhaite conserver le maximum d'arbres présents sur le site. Les arbres existants seront complétés par de nouvelles plantations afin d'établir un rapport d'échelle adéquat avec le nouveau bâtiment. D'autres plantations à l'échelle pourront être ajoutées pour faire le lien entre le parc existant et le bâtiment. L'ensemble de l'espace concerné ainsi que son climat.

Le concept paysager est composé de deux types de plantations qui répondent à des fonctions bien distinctes. Les arbres existants et ceux qui seront plantés sont distribués librement sur la surface engazonnée pour offrir de l'ombre et des zones de repos aux résidents. Les balustrades et plantes grimpantes serviront à délimiter et protéger les espaces près des unités d'accueil psychiatriques. Cet ensemble signalera sans pour tout protéger les résidents des regards venant de l'extérieur et de sécuriser la zone.



Concept architectural

Le concept architectural développé pour ce projet est conçu afin d'offrir à ses utilisateurs les caractéristiques d'un espace domestique en prenant en considération la vie privée et l'intimité des résidents. La typologie du projet propose ainsi une distinction entre les espaces privés des résidents, ceux d'appartenance et les espaces communs, les lieux de rencontre dédiés à l'ensemble de la fonction et des utilisateurs externes.

Le projet, avec sa géométrie variable, est organisé afin d'offrir une relation des espaces communs en lien avec les espaces extérieurs. Leur position ainsi que leur forme d'agencement visent vers le sud et des profils orientés au nord. Ce espace commun, dans lequel les résidents se retrouvent, doivent être des lieux clairs d'une bonne acoustique et ensoleillée. L'implantation des loggias et de la terrasse renforce la relation avec le jardin.

Les niveaux prévus pour les nouveaux résidents proposent une atmosphère calme et continue. La volumétrie, avec ses lignes, permet à chaque groupe de chambres de profiter des différences qualitatives paysagères que présente le site. Ce espace aide également les vis-à-vis entre les chambres. De plus, chaque unité peut ainsi bénéficier d'une bonne orientation afin de profiter de la vue et de la lumière naturelle.

Les circulations des espaces privés pour les nouveaux résidents sont pensées pour permettre la désambulation en forme de boucle. Ces zones de circulation se dilatat au sein des bâtiments et forment les espaces communs.



Agencement l'implantation

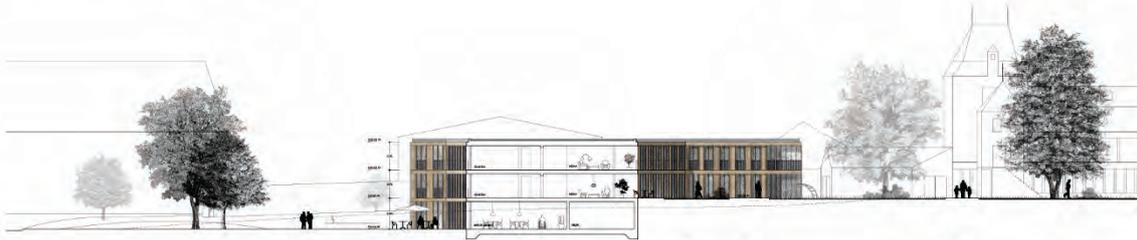
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Câlin 

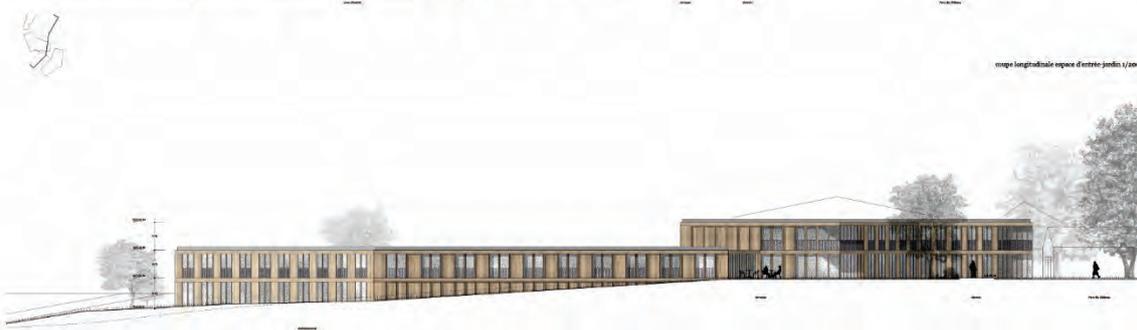


Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

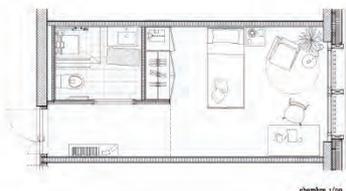
Câlin



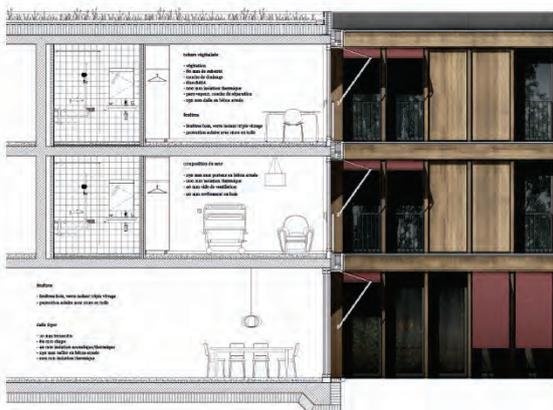
coupe longitudinale espace d'entrée-jardin 1/200



élévation sud-est 1/200



chambre 1/30



coupe de principe 1/30

façade 1/20

Organisation

Le site de-château inférieur est consacré du programme destiné à l'ensemble de l'édification. L'objectif de ce programme est d'intégrer un espace commun qui traverse le nouveau bâtiment et qui, grâce à sa transparence et sa porosité, crée une ouverture sur le paysage et l'espace d'entrée du sud. Ce lieu de vie de qualité accorde l'équilibre de l'édifice et le climat affectif de la ville d'origine et la structure. La terrasse se situe au centre du projet pour accentuer le lien avec l'espace d'entrée.

La salle à manger se situe dans la partie sud-ouest en contact direct avec la ruelle et possède une terrasse à l'extérieur en lien avec un préau couvert. Les espaces destinés au service et à la technique, qui se situent par de longues galeries, sont disposés contre le terrain.

La salle polyvalente est également positionnée en lien avec le terrain. Elle est divisée en deux parties. La position stratégique de la salle polyvalente permet d'être facilement accessible par les différents utilisateurs. Les espaces de service ainsi que l'administration se situent dans l'aile sud-est, à l'ouest des zones communes, et possèdent également un espace extérieur indépendant.

La bande et les vestiaires pour les employés prennent également place dans ce corps de bâtiment et sont traités comme un espace destiné aux professionnels. Au niveau du sous-sol, dans la zone sud-est, sont aménagés le parking souterrain et l'abri PC. Pour rappel, l'abri PC accueille les dépôts souterrains dans le programme du concours.



implantation bâtie de cet EMS

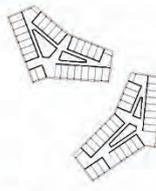
Unités de vie

La disposition des unités de vie répond aux demandes du Maître de l'ouvrage de traiter ces unités comme des appartements formant une ambiance familiale, loin de l'idée que l'on peut se faire des lieux résidentiels conventionnels.

Chaque corps de bâtiment accueille deux unités d'accompagnement de 14 lits par étage. Les deux volumes, bien que pensés différemment, se dialoguent pour accueillir une unité de vie à chacune de leurs extrémités. Le corps volumétrique, en plus de son caractère chargé, donne un accès direct vers le jardin. Les unités, qui structurent les façades, se situent dans les angles successifs du volume pour former l'espace commun avec la salle et la salle à manger. Les salles à manger, situées dans la partie centrale, sont reliées vers le sud tandis que les autres, tournées vers le nord, proposent un accès direct à l'abri-ci à travers l'espace couvert. Ces espaces offrent, à leur entrée, des vues sur le contexte et profitent de différents types de bâtiments tout au long de la journée. Le centre de chaque volume est formé par l'ensemble des espaces accueillant les services communs à l'ensemble de l'unité.

Le bureau socio-éducatif est positionné stratégiquement au centre de l'unité pour assurer la surveillance nécessaire et la prise en charge optimale des résidents tout en assurant une vue sur l'espace d'entrée.

Le premier corps de bâtiment possède un niveau supplémentaire qui reçoit l'unité de gestion avec une organisation identique.



implantation bâtie

Concept structurel

Le concept architectural et structurel mis en place pour cet édifice propose un système porteur rationalisé et robuste en rapport avec le programme proposé. La structure portante de la nouvelle construction est entièrement réalisée en béton armé. Des dalles béton s'appuient sur l'enveloppe pédonculaire existante et sur les murs qui définissent les circulations.

Matériaux

Le projet se perfectionne sous la forme de deux corps de bâtiments aux lignes simples qui reproduisent le vocabulaire villageois mais l'interprètent de manière contemporaine. Ainsi, la façade développe un revêtement en bois qui dialogue avec la couleur et participe à son intégration dans le site.

Le choix des matériaux intérieurs est déterminé du point de vue de leur durabilité. Ainsi, les matériaux doivent être respectueux et avoir de bonnes aptitudes au vieillissement. Dans les zones de circulation, un sol en terre cuite sans poil, tandis que dans les chambres et dans un parqué en bois massif. Les matériaux des façades seront également en bois. Le projet inclut aussi des espaces de qualité tant en ce qui concerne un bâtiment facile d'entretien et robuste qui respecte une exigence de maintien durable.



matériaux circulations rue-de-château

matériaux chambres

Développement durable et énergétique

Cette nouvelle construction est soumise aux exigences Minergie P-B23. Cette exigence est réalisable sans recourir à des solutions techniques, mais principalement sur une économie de moyens. L'implémentation et la conception du projet sont une réponse efficace à ces exigences.

Le niveau de construction implique également la maîtrise et la conception de l'ensemble des aspects du développement durable et des technologies CYPE. Nous proposons d'agir dans deux axes pour atteindre les objectifs demandés.

- Le choix des matériaux qui sont utilisés doit être respectueux de l'environnement. Une sélection des composants par la méthode des Trophées ou analyse de cycle de vie devra être opérée. Parallèlement, le choix en la sélection de ces composants se fera suivant une approche multicritères partagée avec le Maître d'ouvrage.

- Le développement d'un concept énergétique comprenant l'optimisation énergétique de toutes les mesures à prendre en compte dans les documents de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le but est d'utiliser, d'une manière rationnelle, économique et écologique, l'énergie dans la bâtiment. Pour ce faire, il faut prendre en compte la multitude d'aspects de contenu dans lequel l'ouvrage se trouve et dans l'usage d'une manière globale.



vue de l'axe de gestion

2^e rang – 2^e prix

06 TUTTI FRUTTI

architecte

Chablais Fischer Architectes Sàrl
Estavayer-le-Lac / Suisse

responsable(s) du projet

Olivier Chablais
Olivier Fischer

Collaborateur-trice(s)

Vicky Poncioni
Nuria Bravo

architecte - paysagiste

MG associés architectes paysagistes
Vuissens / Suisse

responsable(s) du projet

Pablo Gabbay
Pierre Ménétreay



QUALITES URBANISTIQUES ET ARCHITECTURALES

Pour favoriser l'intégration dans le village rural et respecter le château et son parc, le nouvel EMS prend une forme pavillonnaire d'un gabarit volontairement bas d'un à deux étages, ponctué de cours intérieures et animé de toitures à deux pans.

Cet ensemble de faible hauteur à forte densité est constitué de six rangées parallèles d'une profondeur d'environ 10m reliées entre elles en réseau et hiérarchisées au moyen de deux rues intérieures placées au cœur de l'institution. De par son contour irrégulier et animé à l'extérieur, le bâtiment s'entremêle avec le paysage. A l'intérieur, la trame régulière de pleins et de vides garantit à la fois la variété typologique souhaitée et une bonne orientation.

Le programme de la psychiatrie de l'âge avancé est entièrement de plain-pied et s'organise autour d'une large rue intérieure (ou plutôt « place du village ») réunissant tous les espaces collectifs tels que le café, la salle à manger avec sa cuisine vitrée, la salle polyvalente ou encore le coiffeur. Depuis ce parcours central jalonné de repères et de lumière naturelle, on trouve facilement les différentes 'adresses' soit les entrées des quatre unités de vie du bas soit les deux montées d'escaliers respectivement ascenseurs menant au premier étage. Ce niveau reprend le thème de la rue centrale, mais en plus petit, réunissant au centre l'administration, le médecin et les locaux pour le personnel et donnant accès aux unités de vie de la gériatrie placées aux deux extrémités. Si la rue intérieure au rez relie et structure favorablement les différentes fonctions, celle du premier a plutôt tendance à les séparer.

Tout comme le concept des espaces institutionnels, les unités d'hébergement s'inspirent du thème de la « maison comme rue et place » selon Josef Frank. Elles se distinguent par la qualité des espaces de déambulation donnant tantôt sur le paysage et tantôt sur un patio arborisé et la variété des espaces de séjour parfois un peu en retrait du parcours et parfois profitant d'une dilatation de ce dernier. L'hébergement au premier étage fonctionne moins bien puisque séparé en deux pôles éloignés et trop comprimés par endroit. En général, une trame de 3.3m pourrait convenir pour la chambre, mais la salle de bain et son accès sont mal dessinés.

Les principes constructifs devraient être précisés tant au niveau de la structure porteuse que de la façade. Curieusement, les toitures en pente de dimensions modestes sensées favoriser l'intégration de la volumétrie dans le contexte villageois produisent presque son contraire du moment qu'on multiplie et agglomère les parties.

En retrait de la rue, le bâtiment s'implante dans le verger existant en recréant l'ancien potager tout en préservant le mur d'enceinte. L'altitude de référence n'est pas identique selon les plans, mais le projet cherche une assise horizontale pour l'ensemble du rez et ses prolongements extérieurs. Ce parti pris renforce l'impression paisible et confidentielle d'une construction entourée d'arbres, mais empêche un geste d'entrée clair avec un dégagement côté rue nécessaire au bon fonctionnement et stimulant pour l'animation des pensionnaires.

Dans l'ensemble, le jury salue la richesse des espaces collectifs intérieurs organisés comme un petit village et la qualité domestique des unités d'hébergement, mais constate que le parti pris engendre une grande emprise sur la parcelle, un volume bâti important et une attitude assez introvertie par rapport à l'espace public de Goumoëns-la-Ville.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

La problématique historique est au cœur du projet avec le parti pris original d'une construction pavillonnaire qui s'insère harmonieusement dans l'organisation spatiale du parc historique (jardin clos) ou existant (verger). Le jardin clos réhabilité procure un lien concret entre le site historique et le nouvel EMS : l'ancien accès sud du château par le portail actuellement désaffecté est rétabli et deux entités de l'établissement y sont aménagées.

L'élévation peu importante des corps de bâtiment laisse les toitures du château clairement émerger. L'ensemble ne vient pas concurrencer le complexe du château ou les constructions villageoises.

Les cours intérieures plantées chacune d'un arbre fruitier viennent agréablement rompre l'étalement de la construction. Le parti pris d'une juxtaposition de petits volumes aux toitures à deux pans, évocation de l'architecture traditionnelle, forme un ensemble pourtant résolument distinct des constructions villageoises et du complexe du château. Le dialogue entre ces différentes composantes est toutefois rendu possible du fait de l'intégration du projet dans les aménagements paysagers préexistants.

ASPECTS PAYSAGE ET
VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS

Les résidents, depuis les espaces communs, petits salons ou salle à manger, comme depuis leurs chambres ont toujours un contact généreux et très ouvert avec l'extérieur : des jardinets intérieurs, le parc arboré, les champs au sud et à l'ouest, le potager à l'est.

Le rétablissement du potager est judicieux tant spatialement qu'en termes de restitution d'un programme diversifié (potager + parc + fruitiers dans les jardinets). Le jury apprécie cette simplicité et évidence quotidienne de « la vie au jardin » grâce au contact avec l'espace extérieur toujours offert, sorte de potager « inter-générationnel » qui ouvre la possibilité de rencontres entre habitants et résidents. Le mur du potager est également restitué : cependant, plutôt qu'une reconstruction du mur sur parc au nord (entre le château et l'EMS), il aurait été plus judicieux de trouver une ré-interprétation assurant la relation directe entre cet espace, le parc et la nouvelle construction.

Le parc arboré existant est maintenu dans son utilisation actuelle et pérennise l'usage du parc arboré existant et de ses échanges avec les habitants de Goumoëns.

Le projet n'a aucun impact sur le chemin du Château et aucune emphase n'est mise sur l'entrée du bâtiment, ce qui semble judicieux par rapport au caractère de Goumoëns et à l'usage de ce bâtiment. Par contre, le parking et accès au parking souterrain modifient le caractère du chemin du Broillet : la gestion de la topographie est peu réglée à ce stade.

EFFICACITE ENERGETIQUE
ET DURABILITE DES
CONSTRUCTIONS

D'un point de vue des objectifs en matière d'économie d'énergie et du respect des contraintes liées au développement durable, le projet *TUTTI FRUTTI* se trouve dans la moyenne des projets analysés, tout en apportant de meilleures solutions par rapport aux objectifs de surfaces vertes et de respect de la biodiversité.

ECONOMICITE DE LA
PROPOSITION

La surface d'hébergement est supérieure à la cible fixée par les DAEMS, principalement du fait de l'étalement du projet et de l'importance des circulations horizontales proposées.

La multiplicité des toitures implique également que le projet *TUTTI FRUTTI* se situe dans la moyenne haute des projets analysés. Toutefois, de par le système constructif proposé, le coût global évalué est dans la moyenne et répond à la cible fixée par l'Etat de Vaud par rapport au coût du lit. Cependant, le parking souterrain, bien que compact et bien résolu, a une incidence importante sur le coût total de l'ouvrage.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns TUTTIFRUTTI

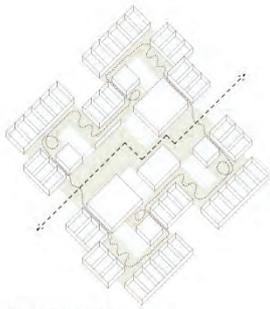


rez-de-chaussée

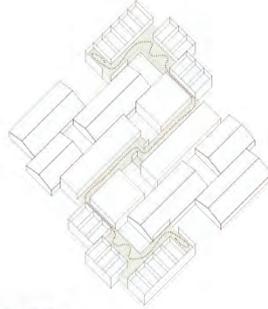
0 2 4 12m



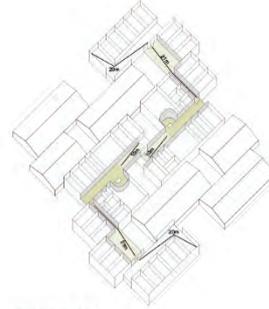
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns TUTTIFRUTTI



parcours rez-de-chaussée



parcours étage



protection incendie AEA



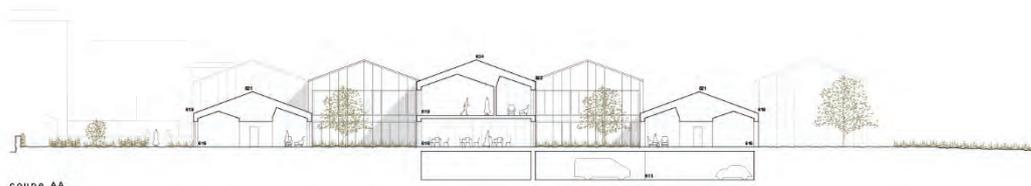
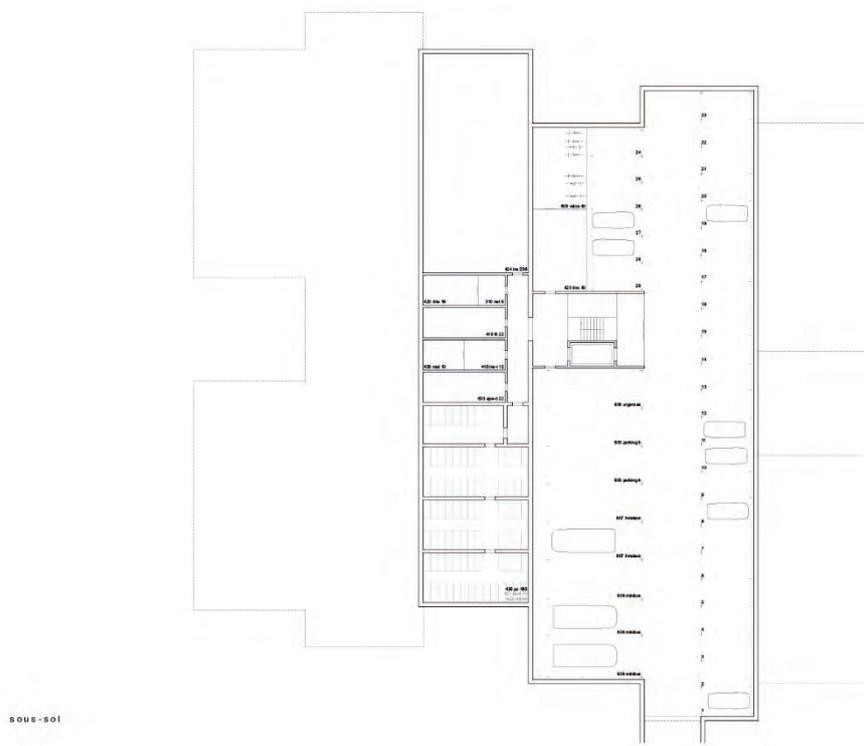
étage



façade sud



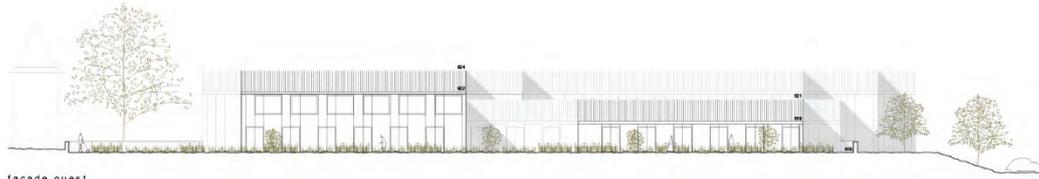
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns TUTTIFRUTTI



0 2 4 10m



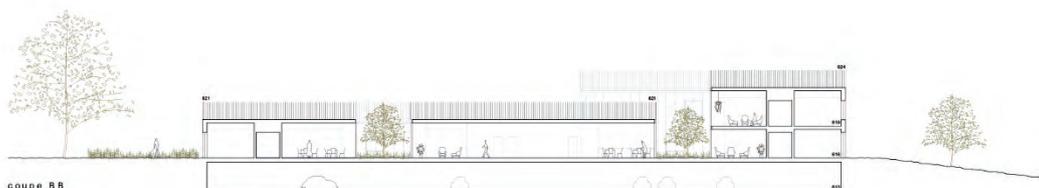
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns TUTTIFRUTTI



façade ouest



construction

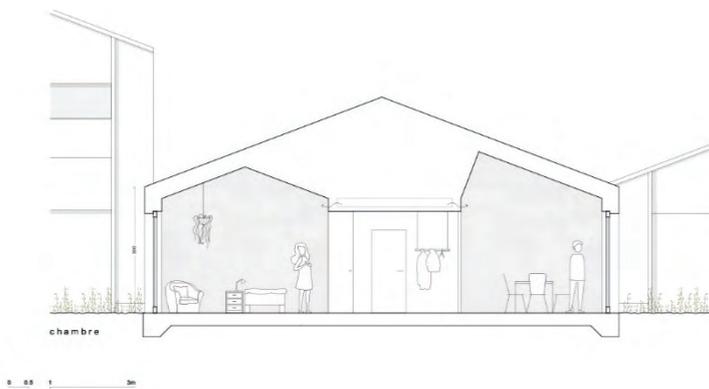


coupe BB

0 2 4 10m



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns **TUTTIFRUTTI**



3^e rang – 3^e prix

31 LEMNISCATE

architecte

architech sa
Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Frank Herbert

Collaborateur-trice(s)

Guillaume le Grelle
Julio Lopez
Cristina Cantamessa
Anna Fabregat
Iker Gomez
Diego Osorio

architecte - paysagiste

Arrabal Saràl
Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Valeria Pagani

Collaborateur-trice(s)

Federico Gonzalez Leone



QUALITES URBANISTIQUES
ET ARCHITECTURALES

Par ses caractéristiques urbanistiques et architecturales, le projet *Lemniscate* fait référence à l'ensemble historique du château de Goumoëns. Il en interprète certains aspects, dont la composition volumétrique hétérogène, les toitures en pente et l'orientation du complexe bâti. Le projet se distingue par un binôme de volumes rectangulaires (typologie à cour), disposé à la moitié sud de la parcelle. Les deux volumes reprennent les deux géométries du site, à savoir l'orientation de l'ensemble historique et l'orientation de la parcelle. Une définition claire des espaces extérieurs résulte de ce parti : au nord, le jardin et l'ensemble historique sont préservés et au sud, le décrochement volumétrique délimite l'entrée du nouvel EMS.

Le projet *Lemniscate* tire profit de la topographie naturelle du terrain et propose une entrée basse en relation avec l'entrée de l'EMS et un accès haut depuis le 1^{er} étage (rez-de-jardin) en relation avec l'hébergement de la psychiatrie de l'âge avancé. Les deux volumes se différencient dans leur hauteur ; l'un se développe sur 2 et l'autre sur 3 étages : le bâtiment à 3 étages s'étend sur le parking, ce qui engendre une disposition verticale peu claire et complexifie les flux des personnes se rendant aux espaces collectifs du rez-de chaussée.

Le placement de l'entrée à la jonction des deux volumes propose une séquence spatiale s'ouvrant sur les espaces extérieurs au sud. La distribution verticale, avec son grand escalier central reliant les 3 étages entre eux, convainc le jury et amène une belle articulation entre les deux édifices. Cependant, les voies de fuite telles que dessinées se veulent faussement transparentes et ouvertes, en sachant pertinemment que des parois vitrées anti-feu seront nécessaires. Le palier commun mutualisé entre l'escalier et l'ascenseur amène néanmoins de sérieux conflits logistiques.

Deux grands patios articulent l'organisation spatiale de l'édifice facilitant l'orientation à travers le bâtiment et permettant un apport de lumière naturelle. Des espaces semi-privatifs sont prévus aux abords des deux patios, permettant ainsi différents degrés de privacité. Les espaces de séjour se développent dans les émergences volumétriques et offrent un dégagement sur le paysage. L'exiguïté de leurs accès et le positionnement excentré sont remis en question.

Le premier étage, judicieusement placé dans sa topographie naturelle, permet d'offrir aux résidents de psychiatrie de l'âge avancé un accès direct sur les espaces extérieurs. Un doute subsiste au niveau du placement de l'entrée haute et la privacité des chambres longées par le chemin d'accès.

De façon générale, les étages privatifs sont bien organisés et permettent une déambulation en boucle. Les espaces se veulent généreux, parfois trop, au détriment d'une compacité qui aurait été bienvenue dans l'organisation générale du projet. La chambre est bien proportionnée et permet d'agencer le lit de deux façons ; néanmoins, elle est supérieure en termes de surface par rapport aux directives DAEMS. Le traitement de la fenêtre, son système de bac-à-fleur intégré, sa matérialité sont adaptés à l'usage prévu.

Les places de stationnement, proposées exclusivement dans le rez-de-chaussée enterré de l'édifice, impliquent - au regard de l'excavation - un investissement considérable et engendrent un flux de voitures en conflit direct avec l'entrée principale de l'EMS.

Le projet *Lemniscate* est, dans l'ensemble, un projet soigneusement élaboré. Ses qualités résident avant tout dans sa relation au terrain naturel, dans son expression extérieure et dans son organisation des étages privatifs. De par sa grande volumétrie et sa typologie à cour, il en résulte des espaces extérieurs réduits, manquant de qualités et un manque de compacité en général.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

Le projet tient compte du site historique par l'orientation et la hauteur différenciées des deux corps de bâtiment, ainsi que par la volumétrie travaillée de ceux-ci. Les deux corps de bâtiment imbriqués s'insèrent de manière judicieuse dans le site : l'implantation suit deux orientations – l'une dictée par le corps de bâtiment principal du château, l'autre par le tracé du champ cultivé – et l'élévation différenciée épouse la pente du terrain, laissant émerger les toitures les plus hautes du château.

Les excroissances qui émergent de quatre des angles animent la construction tout en faisant écho à l'articulation complexe du château, alors que les toitures à deux pans évoquent les constructions villageoises. Cependant, ces éléments ne parviennent pas à compenser l'importante emprise au sol de l'édifice qui produit un ensemble très massif, surdimensionné par rapport au château et aux maisons villageoises.

ASPECTS PAYSAGE ET
VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS

Les deux volumes quadrilatères s'insèrent avec élégance dans la topographie du site. L'implantation asymétrique des deux corps de bâtiment permet de bien accompagner la pente existante et d'offrir, grâce à ses paliers successifs, un lien direct avec le parc. La grande majorité des chambres situées au rez ont d'ailleurs un accès de qualité et confortable aux jardins. Ce parti permet également de conserver à l'ouest un lien et un accès direct au château tout en conservant quelques places de stationnement. L'entrée située au nord-ouest, directement connectée au carrefour, conserve le lien direct avec le village et s'ouvre sur la campagne environnante.

Malgré une emprise des corps de bâtiment très étendue, le parti choisi dialogue bien avec le parc historique du château. Les liens sont de qualité, formant opportunément un ensemble paysager et architectural homogène. Cette disposition permet de proposer des ouvertures et enfilades très diversifiées sur le grand paysage pour les résidents. Les espaces de vie partagés (terrasse, cafétéria, etc.) sont principalement orientés côté sud, vers les grands champs, ce qui permet de bénéficier d'un bel ensoleillement. Les espaces de dégagement devant la cafétéria sont toutefois limités en raison de la proximité de la route.

Le projet *Lemniscate* conserve dans son ensemble le parc dans sa configuration existante. Cependant l'emprise sur le potager historique est importante. Le parti architectural permet de bien conserver les arbres à protéger au centre du parc. La valeur d'usage de ces jardins est conservée et leur attractivité est renforcée par les connexions choisies.

L'entrée sud et son parking sont efficaces et clairement identifiables. Cet espace d'entrée demanderait toutefois d'être revisité afin de donner plus de caractère au lieu en précisant mieux sa vocation.

EFFICACITE ENERGETIQUE
ET DURABILITE DES
CONSTRUCTIONS

Le projet présente une enveloppe efficace et un bon potentiel d'apport en lumière naturelle. En matière d'économie d'énergie, le projet possède un bon potentiel général ; les cours intérieures offrent de bonnes perspectives d'utilisation (lumière, ventilation, rafraîchissement, ...). Cependant, les espaces extérieurs réduits proposés et le volume d'excavation important sont autant de facteurs qui péjorent le bilan biodiversité du projet.

ECONOMICITE DE LA
PROPOSITION

Le projet *Lemniscate* est de loin le plus volumineux des 5 projets analysés et le plus grand en termes de surface de plancher ; le développement de façade est également conséquent. Le parking souterrain, très important, a une incidence importante sur le coût total de l'ouvrage, qui est supérieur de plus de 30 % par rapport au projet le plus économique.

Au vu de la générosité spatiale de la proposition, une réduction volumétrique du programme serait certainement possible pour atteindre la cible financière. Toutefois, cette démarche se ferait probablement au détriment de la qualité architecturale des espaces communs et surfaces de circulation.

Fondation les Châteaux EMS Goumoëns - LEMNISCATE



Plan masse 1.500

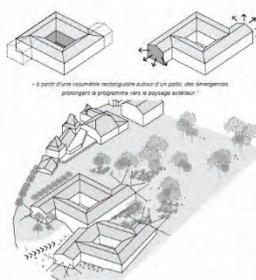
FORME URBAINE

En partant depuis le sud de Goumoëns-la-Ville, vous traversez un paysage agricole dont vous pouvez voir les formes urbaines traditionnelles. La forme des parcelles, les toits de tuiles, les toitures des fermes dessinent un tissu urbain lié à la parcelle agricole et au paysage rural qui l'entoure. À l'entrée de la ville, une place remarquable sépare le château de Goumoëns-la-Ville, où le concours propose une étape de transformation complémentaire au récit historique que cette place a connu depuis sa construction.

Le château, composé d'un ensemble de toitures de tuiles et d'une volumétrie hétérogène, articule l'ambiance villageoise de la rue du château avec l'ouverture du paysage qui se décline à l'intérieur de la parcelle. Le jardin, situé derrière le mur, représente une double opportunité, pour les designers du futur EMS de se connecter avec la nature, et pour la commune de bénéficier d'un patio. Le projet nous met au défi de transformer le site afin que les résidents puissent facilement s'identifier dans le jardin, tout en redonnant sa fonction publique que ce site a eue au cours de sa construction.

Dans le noyau sud de la parcelle, le projet propose la mise en place d'un volume qui permet de valoriser la rue sur le passage tout en offrant des espaces à l'intérieur. Tout comme les espaces intérieurs du château existant, cette stratégie permet de créer une transition entre la rue, la forme continue et le jardin de la parcelle, en offrant des lieux privés qui complètent le caractère public du jardin.

Dans un langage formel en continuité avec l'architecture locale, un bâtiment de volumes rectangulaires est placé dans la topographie, créant des cours intérieures dans lesquelles l'architecture végétale trouve son prolongement. Les deux volumes sont articulés par des orientations différentes, faisant la transition entre la géométrie du château et la géométrie du bord Est du terrain. Dans les coins de la volumétrie, une série



de discontinuités émergeant de la forme rectangulaire, produisant l'ouverture du programme vers le paysage extérieur. Ainsi, la forme s'inscrit sur la place d'entrée, permettant aux résidents de se sentir partie intégrante d'un paysage remarquable.

Toutes ces opérations permettant la formation d'un nouveau complexe entre le château et le nouvel EMS, intègrent les différents accès au site du mur existant longeant la rue du château. Sur la côté nord-ouest, le château forme un accès ouvert et public directement relié au jardin, permettant la continuité de cette place verte avec le centre ville. Dans un espace plus intime lié au programme commun du EMS, sur le côté sud de la parcelle, le nouveau volume définit un accès complémentaire au site, offrant un lieu d'accès pour les résidents employés et les visiteurs de l'EMS. Pour résumer, la configuration formelle du projet est articulée comme la rue entre le nouveau bloc d'entrée de l'EMS, la présence d'un élément remarquable comme le château, et l'atmosphère végétale du jardin intérieur.

PAYSAGE

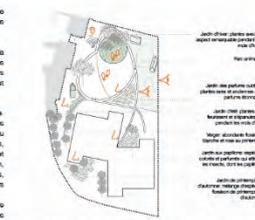
Les espaces verts existants comprennent une grande zone agricole à l'est, un patio au nord-ouest et un verger au sud-ouest. Au nord, un mur d'enceinte sépare la propriété de la parcelle voisine, ainsi que le site est ouvert sur le grand paysage à l'est. Le projet propose de réorganiser les aménagements extérieurs dans le respect des contraintes patrimoniales et paysagères existantes - les jardins arborés existants, la terrasse et les murs d'enceinte sont préservés et mis en valeur par les nouveaux espaces

général de surface. Le nouveau patio est composé de deux parties fondamentales : une au nord plus géométrique qui se structure dans l'axe de l'entrée nord et une plus organique au sud.

« Le jardin est un lieu où l'on se sent heureux ». Le projet se propose d'offrir de la matière à la disposition des personnes âgées, des parents, amis, visiteurs, parents, mais aussi des habitants de la ville des espaces à la fois thérapeutiques et sensoriels, des parcours ponctuels d'observation qui contribuent à établir une relation sensible dans le temps et dans l'espace entre le sujet et le paysage familier qui l'entoure ou qui l'entoure.

Les parcours en boucle favorisent la mémoire et un bon équilibre psychophysique. Contraintes par des chemins circulaires mais qui offrent tout risque d'isolement, les parcours sont équipés de bancs ou des sièges permettant de s'appuyer aux rayons du soleil. Des accents locaux favorisent une contemplation saine des paysages, souvent encadrés par des éléments de patrimoine architectural, leurs arbres fruitiers, et même sculpturaux. Ces masses constituent des centres d'intérêt, des lieux d'occupation, d'observation visuelle et tactile. Ils offrent des éléments qui disposent, dans l'espace du jardin, de matière à reconstruire un paysage familier. Le jardin est alors perçu comme faisant partie du paysage extérieur - dans lequel on a vécu, « vécu ». Le vent qui souffle dans les arbres, l'eau de la fontaine, le grincement du banc de la table moussue et des fleurs oubliées, le chatoiement du sol sur le pavé du visage, ajoutent ses perceptions, créent un bien-être physique et mental.

Le jardin a également un caractère convivial, avec sa place ronde, dans l'axe de l'entrée Nord, à l'abri du vent, dans laquelle il est agréable de se tenir. Les aménagements favorisent le jeu, des enfants et le patio aménagé, entièrement exposé, devient un lieu d'animation naturelle.



De dehors est thérapeutique - il apporte des sensations, oblige à percevoir les variations climatiques pour adapter son choix vestimentaire, il apporte calme, couleurs et espaces.

Les différents jardins s'ouvrent au fil des saisons - d'hiver à été - et constituent des jardins à l'échelle des saisons et qui gardent leur type saisonnières pendant l'hiver, un autre à l'échelle des saisons, un troisième offre une double fonction pendant les mois de printemps et d'automne.

L'élément central de cette composition est le jardin des formes courbes qui rassemble des végétaux différents et subtils, peu présents dans les jardins d'aujourd'hui. Les couleurs et parfois leurs parfums sauront faire retrouver aux résidents des émotions d'enfance.

Dur de la côté sud-ouest, à l'intérieur ou les plans du XVIIIe siècle montrent un jardin clos, le projet prévoit la séparation d'un verger vierge. Des végétaux anciens de l'époque accueillent les visiteurs et offrent un vaste jardin fleuri qui dispense le stationnement des visiteurs. Le verger, visible tout d'un coup entre le patio et l'EMS, longe le nouveau bâtiment et s'étend jusqu'à l'entrée de la parcelle et se relie au sud de la parcelle.

À l'extrémité sud du site, le nouveau bâtiment de l'EMS s'ouvre vers l'intérieur avec la grande terrasse de la salle à manger. Lieu intime et convivial, dédié par le mur d'enceinte à la fraîcheur des après-midis au sud et au même temps de l'insolation assuré par le décalage de l'axe sud-ouest et des arbres à feuilles caduques. Des fauteuils et des bancs invitent au repos, aux conversations familiales, éventuellement à de petites réunions de travail.

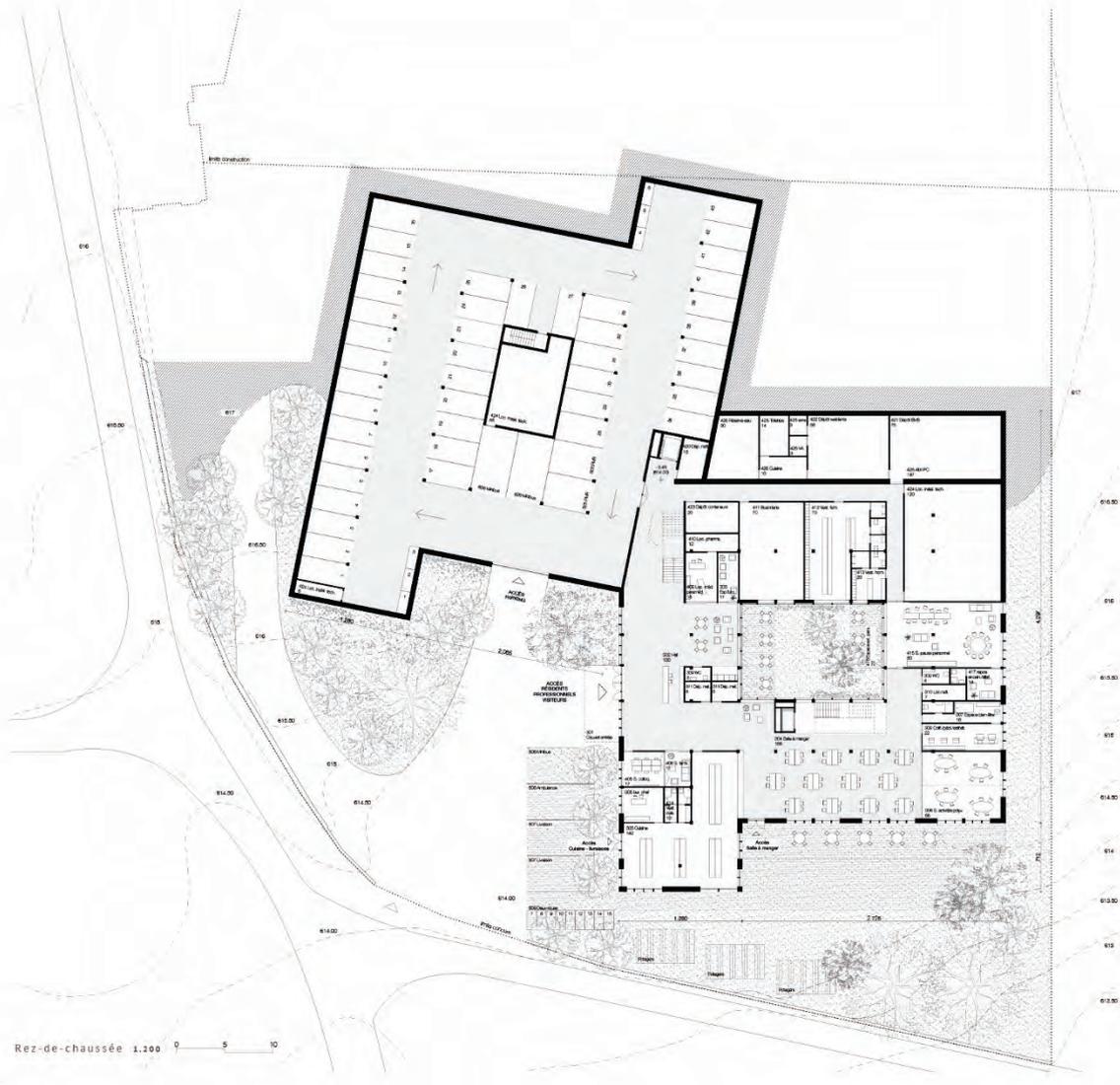
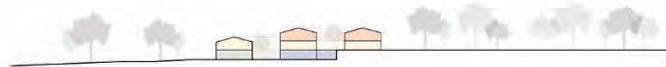
De la même manière, chaque unité de site est accompagnée de sa terrasse extérieure projetée vers le paysage. Ces unités s'ouvrent par rapport aux résidents occupants ou peu autonomes de profiter des bénéfices de la vie en plein air dans un environnement adapté.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - LEMNISCATE

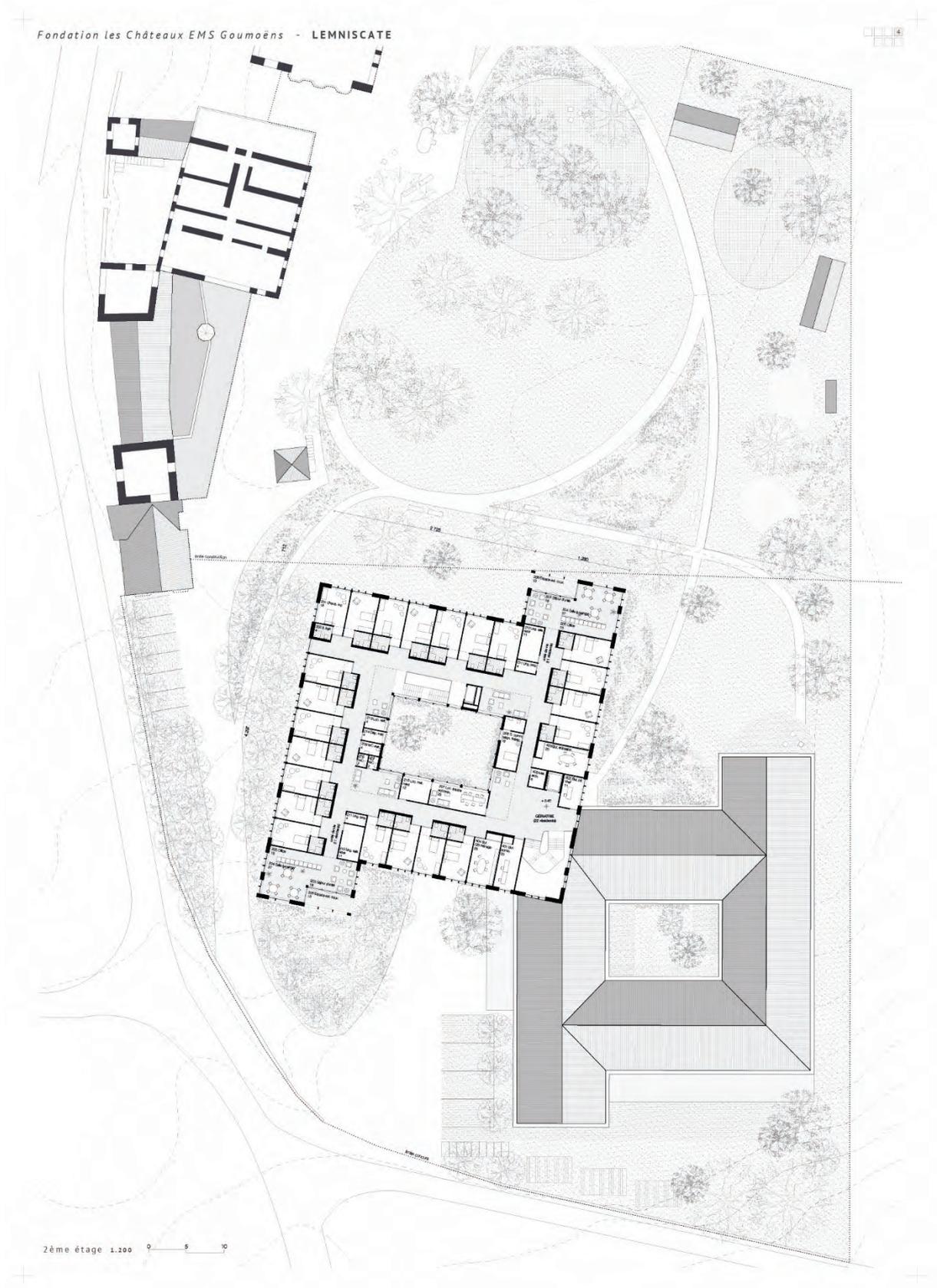
2



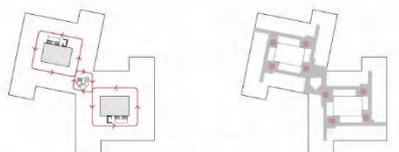
- REZ-DE-CHAUSSÉE**
 - 0. Espaces collectifs
 - 1. Salles professionnelles et locaux techniques
 - 2. Bureau principal
- 1er ÉTAGE**
 - 1. Plateforme de l'Agar Agar
 - 2. Salles professionnelles et locaux techniques
- 2ème ÉTAGE**
 - 2. Gestes
 - 3. Salles professionnelles et locaux techniques





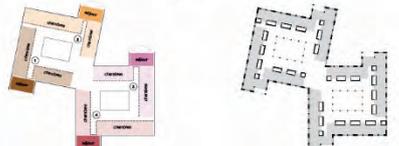


Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - LEMNISCATE



ESPACES DE CIRCULATION

"Autour des patios, les résidents se déplacent dans une succession d'espaces de rencontre liés au paysage intérieur. La circulation s'opère en passant sur des chemins fluides et continues entre les étages."



DISTRIBUTION DU PROGRAMME

"En lien avec le paysage qui revivifie les chemins et dans ce qui se traduit sur la scénarisation de la circulation. Les effluents groupés de vie sont regroupés autour de chaque espace de vie, qui émerge de la volumétrie pour se prolonger dans le paysage."

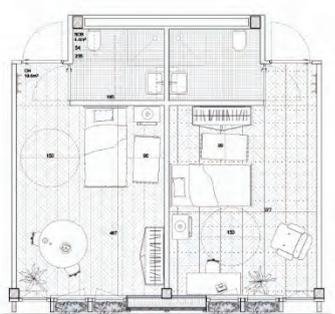
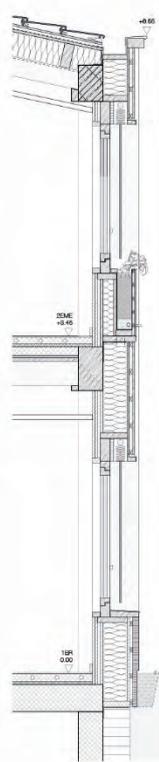


FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

"La volumétrie propose un fonctionnement technique qui optimise les apports solaires en hiver et la ventilation en été. À l'intérieur, les vides et les circulations verticales sont étudiés pour assurer une distribution uniforme des flux sans que des relations obliques aux sols."



Détail 1.20



Chambre 1.50

DEVELOPPEMENT DURABLE

Basé sur la conception volumétrique compacte, le projet offre une solution rationnelle du point de vue de la consommation d'énergie, de l'occupation des parcelles ainsi que du fonctionnement intérieur. La forme dicible proposée permet de tirer parti de la topographie existante pour réduire les travaux de terrassement pendant la phase de construction et de hiérarchiser les différentes parties du programme. À l'intérieur de l'ensemble, la relation de pièce permet l'introduction de lumière naturelle le long des espaces de circulation, ainsi qu'une ventilation transversale des espaces, permettant un rafraîchissement naturel pendant les périodes estivales.

Outre sa forme, le projet privilégie l'utilisation de matériaux qui réduisent l'énergie grise de la construction et offrent en même temps une solution en harmonie avec l'architecture locale. En raison de la taille du bâtiment, la solution structurelle est offerte par un système structurel vertical en bois et un système horizontal mixte composé de poutres en bois et dalle collaborante en béton, l'ensemble permettant d'assurer de la légèreté de la structure et une inertie thermique. L'ensemble des éléments prend la forme d'une double peau en bois, équipée de stores réglables sur les ouvertures pour assurer une régulation des apports solaires. Pour la couverture, le projet propose une solution basée sur l'utilisation de la dalle, offrant un langage en harmonie avec l'architecture locale.

SYSTEME CONSTRUCTIF

FAÇADE ETAGE: Surlitage vertical en bois sur ossature bois / Sous-structure en bois pour support de façade / Isolation thermique 25cm / Pare-vapeur / Revêtement intérieur en panneaux bois / Ouverture avec cadre en bois et triple vitrage / Protection solaire avec stores à lamelles réglables / Plafond de façade en béton préfabriqué. STRUCTURE: Poutres et poutres en bois BLC à partir du niveau hors-sol / dalle collaborante en béton armé. dalle ETAGE: Revêtement en parquet / Chape ciment Tom avec chauffage au sol à basse température / Isolation thermique et phonique 10cm / dalle collaborante béton armé 20cm / Plaque BLO 20cm faux plafond en bois. dalle BOISER: Revêtement en parquet / Chape ciment Tom avec chauffage au sol à basse température / Isolation thermique et phonique 30cm / Dalle en béton coulé sur place 20cm. TOITURE: Revêtement en tuile plate / couverture / charnière / charnière / voilage / ossature en bois avec isolation thermique / pare-vapeur / faux plafond en bois.

Fondation les Châteaux EMS Goumoëns - LEMNISCATE



Façade Ouest 1.200



Façade Sud 1.200



Façade Est 1.200



Façade Nord 1.200

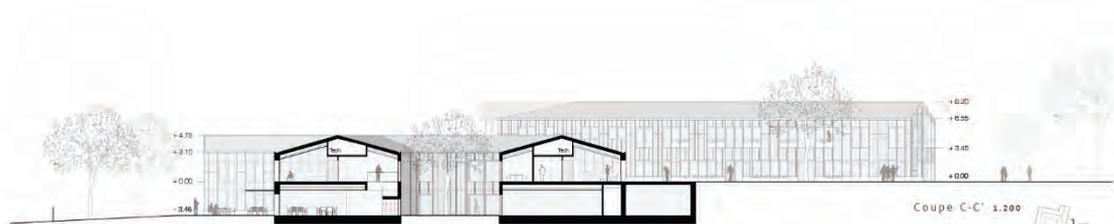
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - LEMNISCATE



Coupe A-A' 1.200



Coupe B-B' 1.200



Coupe C-C' 1.200



4^e rang – 4^e prix

34 MIKADO

architecte

Studio 95

Zürich / Suisse

responsable(s) du projet

Benjamin Pannatier

Nicolas Girardin

Pascal Kessler

architecte - paysagiste

Antonia Koukouvelou

Zürich / Suisse

responsable(s) du projet

Antonia Koukouvelou



QUALITES URBANISTIQUES
ET ARCHITECTURALES

Le projet *MIKADO* se distingue par une volumétrie à échelle du village, dialoguant avec le contexte bâti et historique et propose une implantation claire de 4 volumes disposés sur un socle commun. Tirant profit du dénivelé naturel, le projet prévoit un accès sur la partie basse du site et une partie haute en relation avec le jardin, plus perméable. La proposition renoue avec certains éléments précis du contexte historique, à savoir une restauration du jardin historique, une préservation du verger et une perméabilité sur le paysage.

Le socle, pensé comme la continuité du mur d'enceinte, est cependant peu compréhensible en fin de parcelle, se terminant en un mur de soutènement. Le positionnement du parking au sud de la parcelle, en continuité de l'accès principal, est problématique à l'usage. De manière intéressante, l'entrée sous forme de cour articule l'ensemble des espaces communs, mais le jury doute de la qualité et du potentiel d'appropriation de la place d'entrée, espace qui s'oriente sur le parking.

Le projet a la particularité d'organiser le programme en 4 volumes de bâtiments distincts, apportant une échelle domestique aux différentes unités. Si la typologie est claire, elle devient néanmoins un peu rigide et répétitive. Les 4 corps sont reliés entre eux par un espace de distribution linéaire, s'orientant sur les espaces extérieurs. On regrette que cette distribution soit sans relation avec les espaces collectifs, rendant ainsi son usage peu évident.

Aménagé en unité de 12 lits, les bâtiments sont à échelle humaine et jugés intéressants. Au niveau du jardin, les chambres de la psychiatrie de l'âge avancé s'adressent de manière directe aux espaces publics extérieurs, et les chambres de gériatre se développent à l'étage. Cependant, les proportions des espaces semi-privés laissent douter le jury de leur qualité et de leur fonctionnement.

Les espaces administratifs se situent au deuxième étage, profitant de la vue mais sans relation avec l'espace d'entrée et quelque part en désaccord avec le principe d'accompagnement des personnes âgées.

Le projet *MIKADO* se démarque par un dispositif programmatique extrêmement clair. Il offre en effet une échelle, une organisation et une spatialité propres à chaque usage, d'un côté un socle destiné aux espaces communs, 2 étages destinés à l'habitat et un troisième étage aux espaces institutionnels. Cependant, et plus concrètement, la relation entre ces différents corps reste d'une manière peu élaborée et nécessaire à l'usage d'un EMS. Une interprétation moins littérale du concept aurait sans doute permis de parvenir à un projet plus adapté à cette mission.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

Malgré des corps de bâtiment à l'échelle des constructions villageoises, le site historique est mal interprété : il n'est pas doté d'une enceinte, mais comporte un jardin clos à l'ouest et s'ouvre sur la campagne à l'est. Le parti pris du socle massif qui se poursuit par la séparation nette tracée avec le paysage des champs à l'ouest est donc inapproprié pour un projet qui présente des qualités volumétriques indéniables.

Le projet *MIKADO* propose quatre corps de bâtiment à l'échelle des constructions villageoises. Les volumes sont dotés de toits plats se démarquant de la typologie locale. Ils présentent une élévation différenciée de quatre niveaux au maximum tirant parti de la pente du terrain et tenant compte de la proximité du château, puisque l'édifice qui le côtoie directement n'est doté que d'un niveau et n'entre pas en compétition avec le complexe historique.

*ASPECTS PAYSAGE
ET VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS*

Posés sur un socle et composés de quatre parallélépipèdes décalés disposés en quinconce et reliés entre eux par un corps de liaison, les volumes bâtis s'inscrivent dans la continuité du parc du château et s'élancent vers le sud.

Ce choix d'implantation offre un jeu intéressant d'imbrications de chambres vertes jusqu'au cœur des bâtiments et contribue à former de grandes étendues paysagères agrémentées d'arbres fruitiers.

Les locaux de vie et d'accueil, la cafétéria et sa terrasse, sont disposés quant à eux au sud et s'ouvrent sur un large patio intérieur en lien avec l'entrée. On peut regretter cependant la proximité immédiate du parking extérieur, péjorant l'ambiance générale et les vues sur les champs adjacents.

Au nord, le dialogue est de grande qualité avec le parc et son château. Le projet *MIKADO* propose une grande ouverture sous forme de coulée verte et vient habiter ce paysage en offrant un dégagement et une spatialité à l'échelle du site. Le parti architectural permet de conserver quasi l'ensemble des arbres à protéger.

Certaines chambres ont directement un lien avec les jardins, d'autres sont dirigées sur le patio d'entrée. Au niveau des espaces de vie partagés (terrasse, cafétéria, etc.), les relations intérieur/extérieur sont de qualité. Le patio d'accueil apporte plutôt une ambiance et une identité citadine, renforcée par la proximité du parking.

Le projet offre des aires de délasserment, de balades et de rencontre de qualité. Celles-ci pourraient encore être complétées par quelques chemins de traverses. La valeur d'usage en serait ainsi renforcée et tirerait pleinement parti du contexte paysager et historique de ce site d'exception.

*EFFICACITE ENERGETIQUE
ET DURABILITE DES
CONSTRUCTIONS*

D'un point de vue des objectifs en matière d'économie d'énergie et du respect des contraintes liées au développement durable, le projet *MIKADO* se trouve dans la moyenne des projets analysés. L'utilisation du bois comme mode constructif est pertinente car moins gourmand en énergie grise que le béton.

Toutefois, le projet n'apporte pas de réponse efficace au problème de ventilation naturelle avec une ventilation double flux totalement inutile dans le contexte et ne garantissant nullement un confort thermique sans rafraîchissement technique.

*ECONOMICITE DE LA
PROPOSITION*

La surface d'hébergement du projet *MIKADO* répond à la cible fixée par les DAEMS.

Bien que le volume et les surfaces calculés du projet se situent dans la moyenne des projets ayant fait l'objet de l'analyse économique comparative, le coût global estimé se situe dans la moyenne supérieure des projets analysés notamment en raison du développement important des façades et de leur composition.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



Titel

Situation et implantation

Le projet se compose de quatre volumes disposés au sud du parc s'articulant avec le tissu du village. Ces volumes soulignent l'orientation naturelle du site et des bâtiments existants. Ils permettent d'articuler les espaces extérieurs et de séparer les parties publiques, situées dans la partie haute du parc, des espaces réservés aux résidents, positionnés dans la partie basse. Un mur, rappelant le mur d'enceinte, permet de séparer la zone accessible aux véhicules du reste du site.

Nature et paysage

Le jardin du château se trouve en bordure du village de Goumoëns, entouré de champs. De par sa structure actuelle, il exprime une juxtaposition d'éléments de plusieurs périodes historiques. L'implantation du nouveau bâtiment de la Fondation Les Châteaux offre l'opportunité de retrouver une cohérence en renouant avec les éléments essentels composant ce jardin: mur d'enceinte, jardin historique, verger, vue et promenade.

Le mur historique existant est étendu tout autour de l'enceinte du site, affirmant ainsi son caractère de jardin médiéval. De hauteur variable il marque tantôt une séparation avec la route, tantôt une assise depuis laquelle admirer la vue sur le paysage agricole. Au sein de cette enceinte, plusieurs entités paysagères se côtoient. Le jardin historique, au nord, est remis en valeur par la plantation d'arbres et de buissons forissants autour de la fontaine. À l'est et l'ouest des vergers (pommiers, poiriers et cerisiers) sont réintroduits le long du mur d'enceinte.

Le parc aménagé demeure dans la partie nord-est et le centre du jardin offre une large pelouse depuis laquelle s'ouvre une vue dégagée sur les champs environnants. La trame structure de chemins rectilignes, d'inspiration classique, est accompagnée d'un cheminement plus sinueux, en gravier, qui offre un parcours alternatif et explore les espaces, couleurs et odeurs du site.

Architecture et organisation

L'accès au bâtiment se fait au sud de la parcelle, au travers d'une cour située au niveau inférieur. Celle-ci articule l'ensemble des espaces communs du projet, et devient le lieu de rencontre entre les résidents, les visiteurs et les passants. Un escalier extérieur mène au niveau du parc. Le hall d'entrée, le restaurant et la salle polyvalente s'articulent autour de cette place centrale.

Le parking couvert est directement accessible depuis le hall, les minibus pouvant ainsi se garer à proximité de l'entrée. La zone de livraison se situe face à l'entrée de la cuisine. Les espaces techniques et de stockage sont situés à l'arrière du Rez inférieur.

La composition du bâtiment en quatre volumes permet d'organiser de façon optimale, au Rez supérieur, les quatre unités de vie de la psychiatrie des personnes âgées. Chaque chambre dispose ainsi d'un accès vers l'extérieur. Les salons et salles à manger communs ainsi que les espaces de circulation, et de génériques espaces couverts, accessibles par tous les occupants de l'unité, sont situés à l'avant des bâtiments. Les espaces communs des unités d'accompagnement sont, quant à eux, disposés entre les unités de vie.

Les deux unités de vie de géritaire sont positionnées au premier étage et suivent une logique semblable. Des ouvertures circulaires permettant de relier visuellement les zones publiques des deux étages.

Les espaces administratifs sont situés au deuxième étage et bénéficient d'une terrasse généreuse. La disposition des deux escaliers, connectant directement les parties centrales du bâtiment, permet des chemins de futes sûrs et directs.



Référence paysagère I



Référence paysagère II



Plan de situation
1:500



Plan masse 1:2500

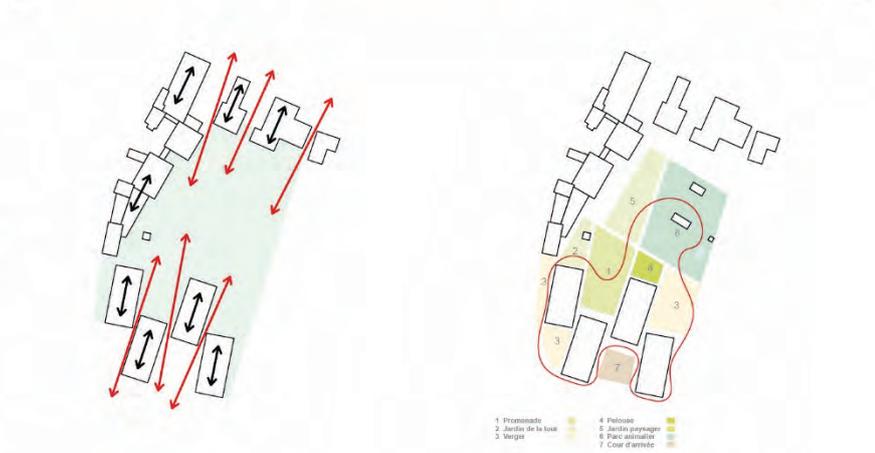


Schéma perméabilité

Schéma végétation multiforme

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



Rez-de-chaussée inférieur
1:200



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO

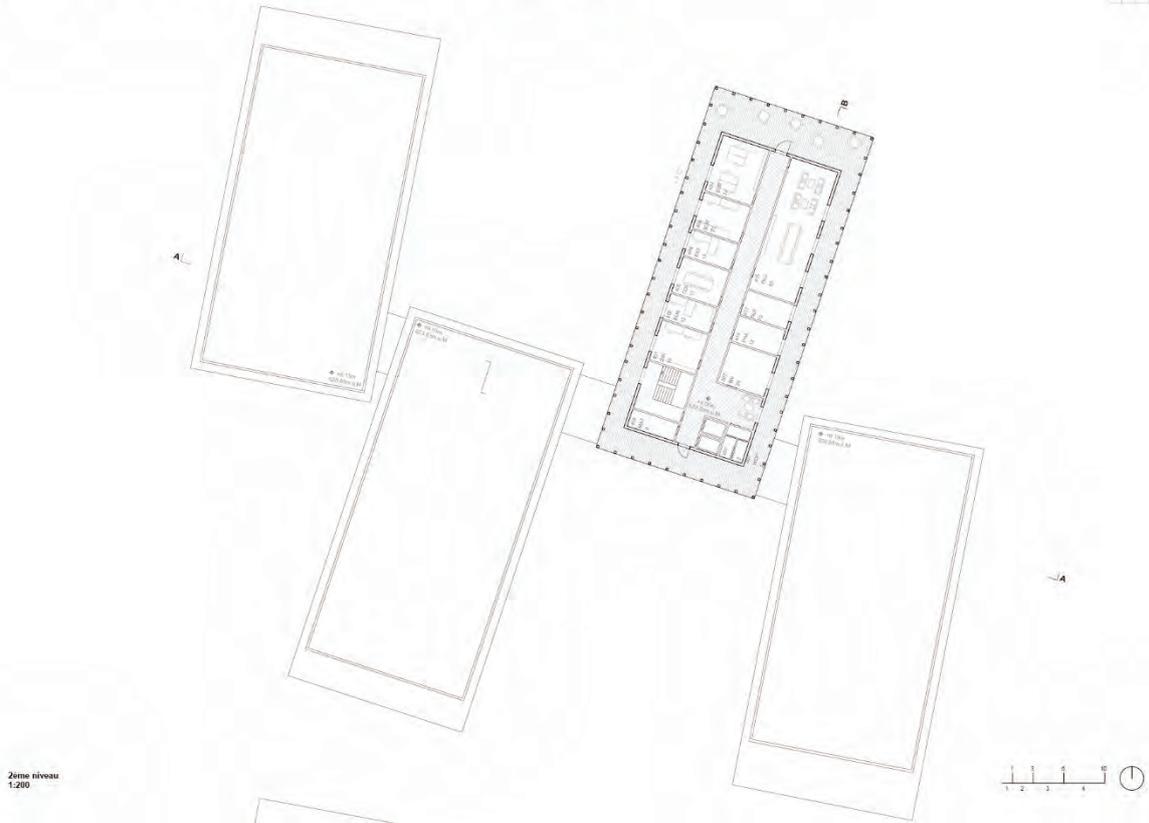


Rez-de-chaussée supérieur
1:200

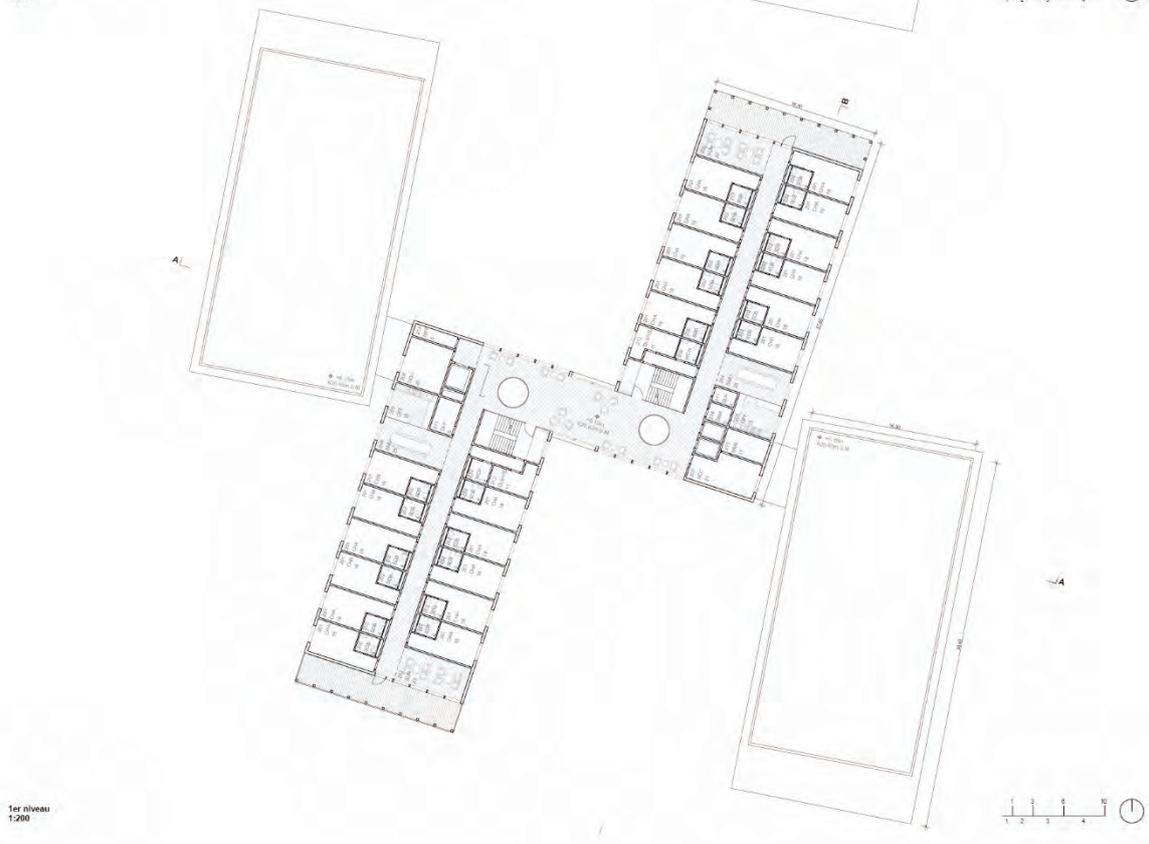


Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



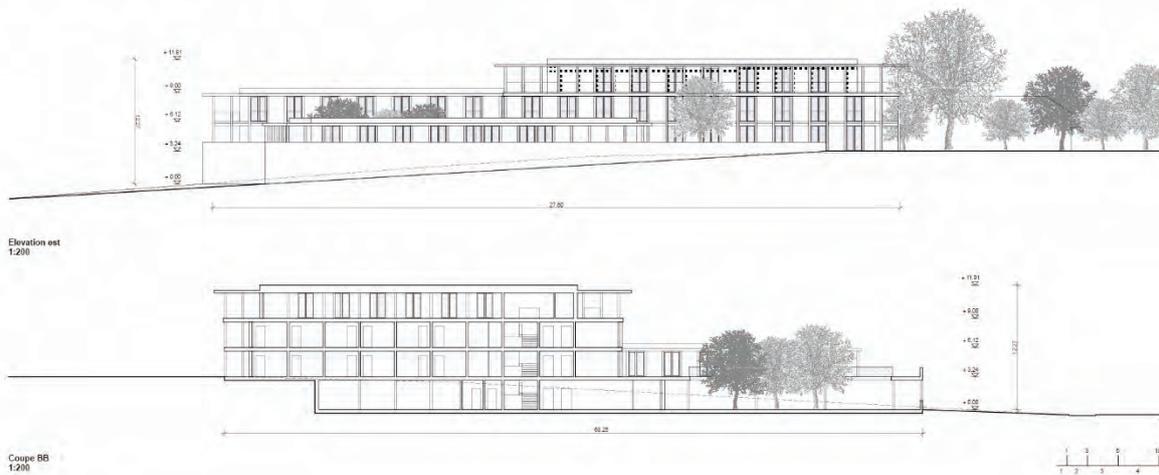
2eme niveau
1:200



1er niveau
1:200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



Protection incendie

Depuis les unités d'accompagnement de la Psychiatrie de l'âge avancé situées au rez-de-chaussée supérieur, il est possible de fuir depuis tous les espaces directement dans l'espace extérieur. Les voies d'évacuation ne dépassent jamais 35 respectivement 50 mètres de long et mènent au maximum à travers une pièce à la voie d'évacuation verticale ou horizontale. Les unités de vie sont chacune conçues comme un compartiment incendie et évacuées séparément directement par les escaliers s'il n'y a pas d'accès direct à l'extérieur. La construction massive des escaliers assure la résistance au feu nécessaire, et l'utilisation de matériaux sans exigences particulières en matière de protection contre l'incendie est possible dans les couloirs.

Durabilité et environnement

De par sa forme compacte, son implantation et l'utilisation de bois, le projet est durable et écologique. Des panneaux solaires sont intégrés sur les toitures, générant ainsi un gain énergétique important. Les locaux bénéficient d'un éclairage naturel optimal, tout en pouvant aisément être ombragés en cas de besoin. L'apport énergétique est réalisé par une pompe à chaleur alimentant le chauffage au sol. La centrale de ventilation est située dans le rez-de-chaussée inférieur et est reliée à des gaines techniques facilement accessibles à tout moment depuis les couloirs. La distribution horizontale se fait dans un faux-plafond dans les zones de couloirs. Le faux-plafond permet d'inspecter de manière simple et les installations peuvent être réaménagées à tout moment.

Les toits plats sont, quant à eux, idéals pour l'intégration de panneaux solaires. Tous les standards énergétiques sont, par ces dispositifs ainsi que par le principe constructif, atteints.

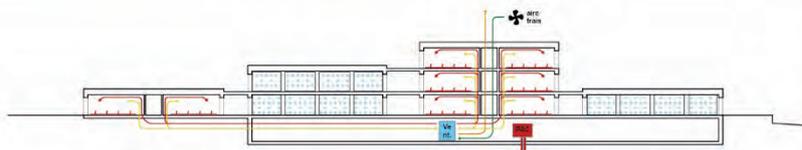
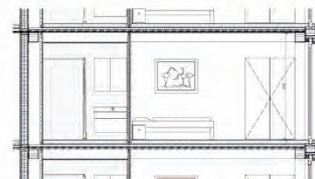
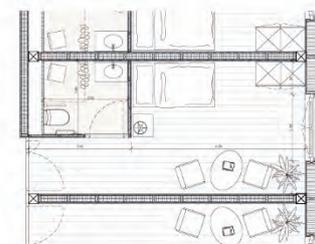


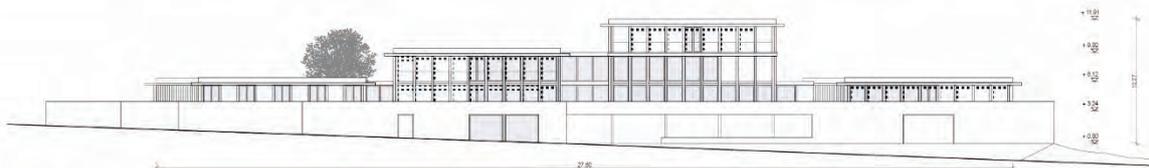
Schéma technique du bâtiment



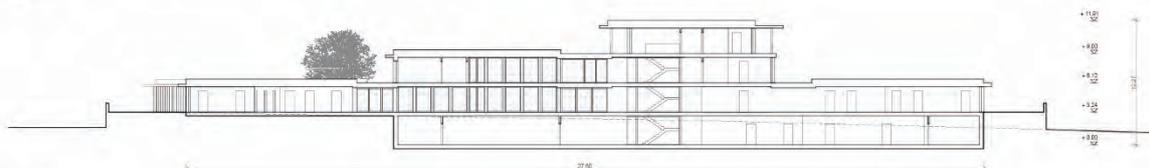
Coupe Chambre d'hébergement
1:50



Chambre d'hébergement
1:50



Elevation sud
1:200

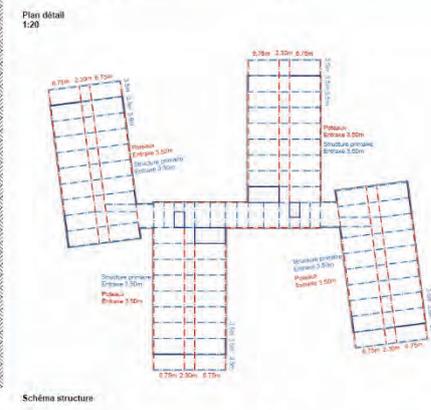
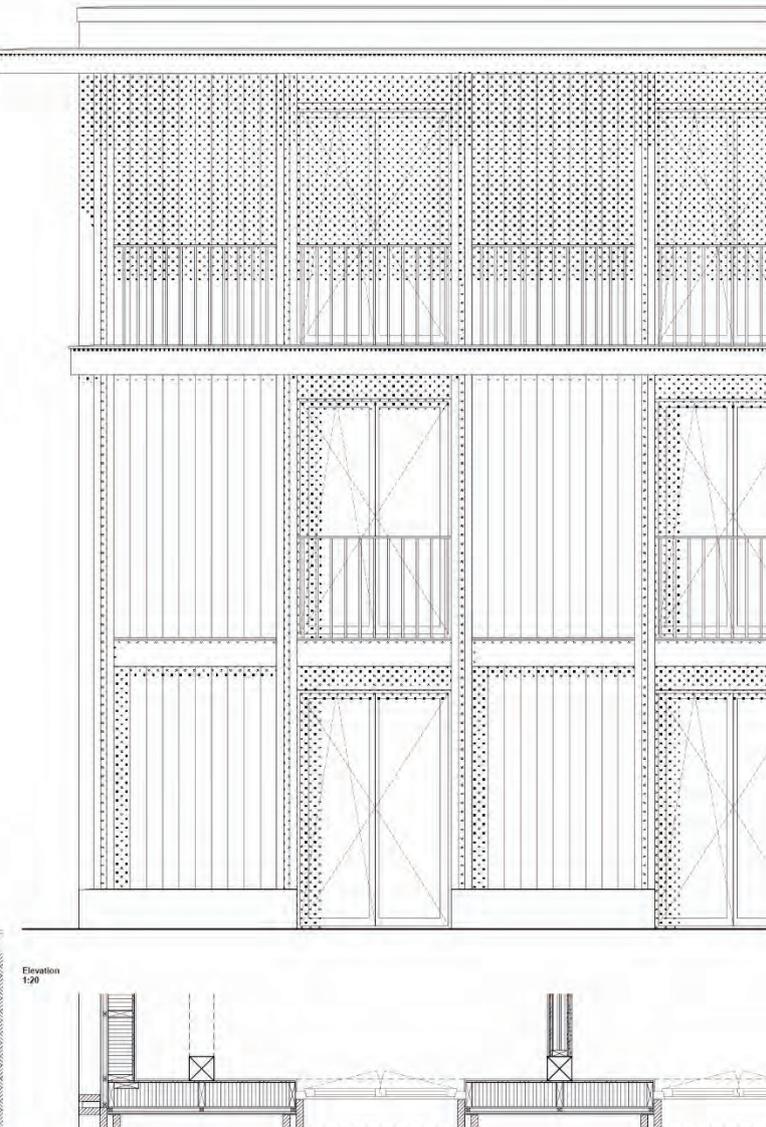
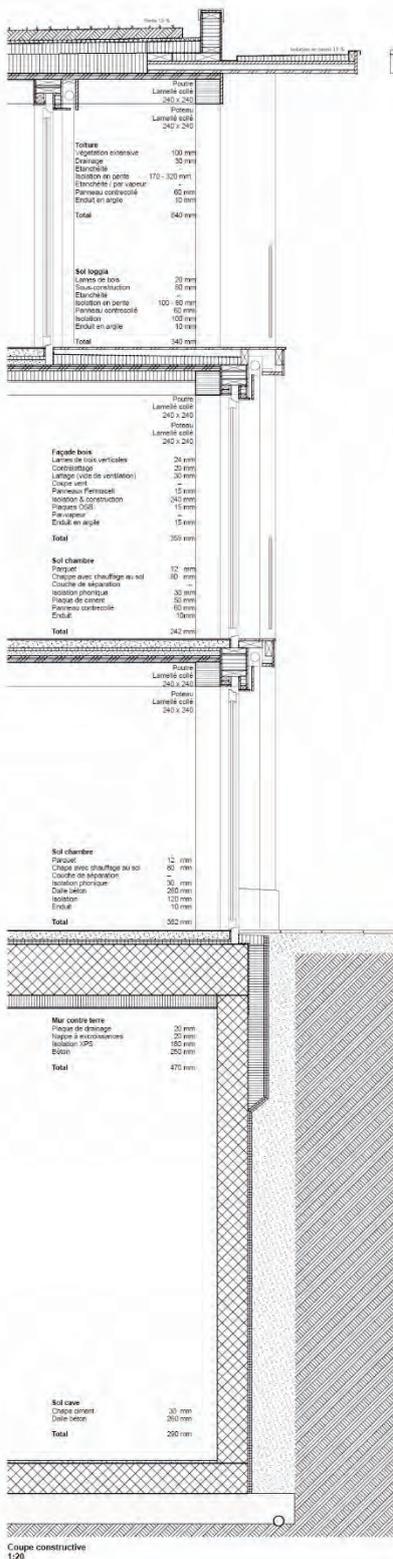


Coupe AA
1:200



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

MIKADO



5^e rang – 5^e prix

42 rez-de-jardin

architecte

Sollberger Bögli Architekten AG
Bienne / Suisse

responsable(s) du projet

Ivo Sollberger
Lukas Bögli

collaborateur-trice(s)

Josué von Bergen
Milla Koivulehto
Bernard Luisier
Silas Maurer
Dalin Inthaso

architecte - paysagiste

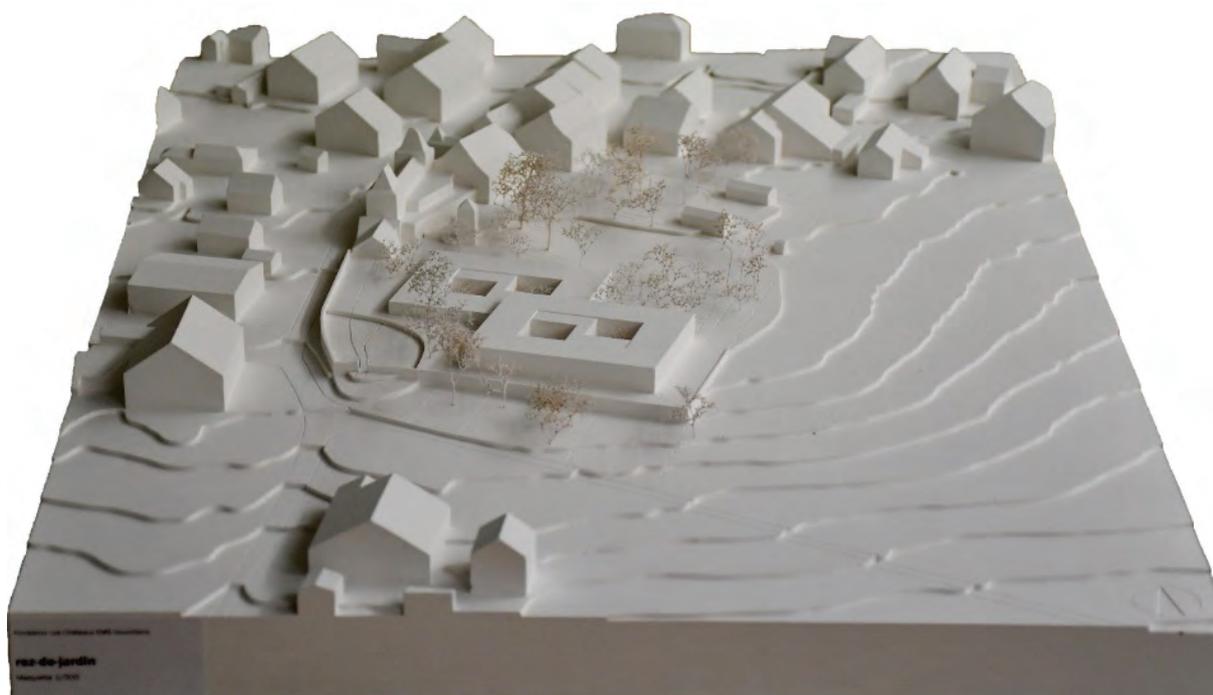
w+s Landschaftsarchitekten AG
Soleure / Suisse

responsable(s) du projet

David Gadola
Anton Weber

collaborateur-trice(s)

Frieder Köster



QUALITES URBANISTIQUES
ET ARCHITECTURALES

Le projet *rez-de-jardin* propose un bâtiment articulé orienté sur deux places arborées. Le projet se compose de deux volumes principaux de 1, respectivement 2 niveaux reliés par un rez-de-chaussée sous forme d'un socle. Cette volumétrie composée permet de réagir au contexte de manière différenciée du point de vue des hauteurs et de l'échelle de chaque corps de bâtiment.

Le mur de l'ancien jardin potager est complété et définit le socle du nouvel EMS au sud. Les deux places offrent de grandes qualités en termes de dimension et d'orientation.

Le rez-de-chaussée relie les deux bâtiments principaux et s'oriente autour de 2, respectivement 4 patios. L'entrée principale et les espaces communs se trouvent au niveau du socle, et sont semi-enterrés. Le jury doute des qualités de lumière naturelle de cet étage, même en tenant compte des patios, qui ne s'étendent que sur 2, respectivement 3 étages. Beaucoup de bureaux ou espaces communs n'ont aucun contact visuel sur l'extérieur et ne bénéficient que de la lumière naturelle venant du patio.

L'entrée principale se fait latéralement par un sas et se développe dans la profondeur du bâtiment, longeant le patio. Cette manière indirecte d'entrer dans le bâtiment n'est pas convaincante. Le hall d'entrée quant à lui manque de générosité et de qualité. Le séjour commun est réparti dans le hall et ne semble pas proposer d'espaces confortables pour les visiteurs et les résidents. La salle à manger est, par contre, bien placée au sud, donnant sur une terrasse généreuse. Les accès aux étages sont agencés à la jointure des deux volumes et proposent deux ascenseurs et un escalier en spirale. Le jury doute de la fonctionnalité de ces deux ascenseurs : en effet, aucune séparation des flux (visiteurs, logistique) n'est proposée, et les distances autour de l'escalier principal laissent douter du bon fonctionnement d'un EMS de 70 lits.

Les étages d'habitation se développent autour des patios et proposent des espaces semi-communs aux angles des bâtiments, offrant ainsi une belle situation et vue sur le paysage. Une déambulation en forme de « 8 » autour des patios est proposée. En revanche, le jury ne comprend pas le vitrage de séparation entre les deux unités de vie.

La qualité du projet *rez-de-jardin* réside dans le choix typologique d'un bâtiment composé de deux volumes, organisé autour de patios. La volonté d'organiser toutes les chambres de la psychiatrie de l'âge avancé sur un seul étage est convainquant et reflète les demandes de la Fondation, mais a des conséquences sur l'implantation et le gabarit du nouveau bâtiment. Le jury regrette, néanmoins, la grande emprise au sol et le caractère très construit des espaces extérieurs.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

Le projet *rez-de-jardin* témoigne d'une attention particulière au site historique. Le portail de l'ancien jardin est réhabilité et le mur de clôture prolongé pour former le socle de l'EMS, créant une liaison visuelle entre le complexe du château et la nouvelle construction qui semblent ainsi dialoguer.

Les deux corps de bâtiment proposés se démarquent de la typologie locale par une très grande emprise au sol et des toits plats. L'élévation différenciée de trois niveaux au maximum tire parti de la pente du terrain et tient compte de la proximité du château, puisque l'édifice qui le côtoie directement n'est doté que d'un niveau et n'entre pas en compétition avec l'ensemble historique.

L'étalement et la hauteur différenciée des constructions sont compatibles avec le doux relief de la campagne et atténuent l'impact des constructions. De même, la volumétrie et les matériaux utilisés concourent à former un ensemble qui n'est pas en concurrence avec le complexe du château.

*ASPECTS PAYSAGE
ET VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS*

Le projet *rez-de-jardin* se caractérise par l'expression de deux bâtiments rectangulaires imbriqués et décalés, posés sur un grand socle. Ce parti architectural permet d'offrir un jardin accessible pour la quasi-totalité des résidents. Les chambres sont organisées sur les quatre côtés, offrant chacune une orientation et une belle relation avec son environnement. Les chambres situées vers le sud bénéficient quant à elles d'un balcon-terrasse. Les volumes sont bien intégrés et offrent un beau dégagement sur le parc conservé dans son aspect originel et sur le grand paysage et sa campagne.

Les espaces communs, de la cafétéria et de la terrasse sont situés au sud, insérés dans le socle largement vitré. Ce choix permet de bénéficier d'un très bel ensoleillement et belles perspectives. On peut regretter que ces espaces de vie soient entourés de part et d'autre par les parkings extérieurs. Au nord-ouest, un second espace sous forme de verger est organisé dans le prolongement du parc.

Bien que l'emprise du bâtiment soit grande, le rapport avec le parc du château est de qualité. Le grand potager le long du mur existant offre une belle promenade animée et marque de son empreinte la mémoire du lieu. Le parti ainsi développé apporte un caractère protecteur avec le parc. Il a l'avantage de libérer un confortable espace à l'est et offre une promenade tout autour du bâtiment surplombant les champs.

Au niveau des espaces de vie partagés (terrasse, cafétéria, etc.), les relations intérieur/extérieur sont principalement visuelles, n'ayant pas de lien direct physique avec le parc situé au nord à l'exception de l'allée le long des potagers.

Le projet conserve la configuration existante du parc et propose quelques accès à travers celui-ci pour relier les futurs bâtiments. Ces liens sont sélectifs et mériteraient une réflexion plus approfondie sur les usages pour mieux tirer parti du concept architectural.

Le parti architectural permet de conserver les arbres de valeur du parc existant.

*EFFICACITE ENERGETIQUE
ET DURABILITE DES
CONSTRUCTIONS*

Le projet *rez-de-jardin* se caractérise par d'importantes surfaces construites (peu de surfaces perméables). Avec des façades totalement vitrées protégées par des stores en toile, le projet profite peu du solaire passif pour optimiser les gains solaires en hiver et limiter la surchauffe due au soleil en été. Par conséquent, ce projet est le moins bien noté des projets analysés.

*ECONOMICITE DE LA
PROPOSITION*

La surface d'hébergement du projet *rez-de-jardin* répond à la cible fixée par les DAEMS.

Le volume et les surfaces calculés ainsi que le coût global estimé du projet se situent dans la moyenne inférieure des projets ayant fait l'objet de l'analyse économique comparative, malgré la présence de quatre patios et la proposition d'une façade en bois assez complexe.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

rez-de-jardin



Goumoëns-la-Ville

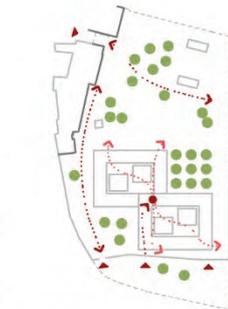


Implantation

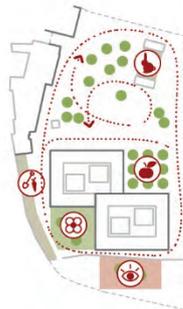
Le nouvel EMS sera implanté sur un site au bord de Goumoëns-la-Ville. Les bâtiments avec grande emprise au sol forment la bordure du village. En respectant cette règle urbanistique, le nouvel EMS assure son intégration dans le tissu bâti.
 Le nouveau bâtiment matérialise la transition entre les aménagements de l'ancienne demeure et les champs agricoles. Il permet de définir la terminaison de la partie sud du site.
 Le mur de l'ancien jardin potager est complété par un nouveau mur de soutènement vers l'est afin de former un socle de l'EMS. Tandis qu'un jardin à plan-pied pour 40 chambres de résidents sera aménagé sur le socle (extra-muros), un rez-de-chaussée inférieur accueillera toutes les circulations à l'intérieur de l'enceinte du château (extra-muros).

Tous les accès, entrées et circulations de véhicules sont rassemblés au rez-de-chaussée inférieur. Le jardin du château est ainsi un espace paisible et sans nuisances sonores.

La partie supérieure de l'EMS est située sur le socle et forme deux volumes imbriqués, accueillant les chambres privées. Ainsi toutes les chambres bénéficient du jardin. Le volume choisi génère un développement de façades qui permet de disposer au rez-de-jardin toutes les chambres qui ont besoin d'un accès de plan-pied. L'articulation des volumes permet de réduire la longueur des façades et d'éviter toute concurrence pour le château. Le volume du nouvel EMS et ceux des bâtiments protégés forment un ensemble harmonieux.



accès et circulations



aménagements du jardin

Aménagements extérieurs

L'accès au site se fait par le chemin du Broillet au sud. Un îlot central avec un grand chêne indique l'entrée et forme un point de rotation pour les véhicules. Près de l'entrée principale de l'EMS se trouvent les places de stationnement de courte durée pour les visiteurs, les personnes à mobilité réduite, l'ambulance ou le taxi. Une allée séparée de la zone d'entrée permet l'accès aux places de stationnement pour le personnel, à l'espace des livraisons et au parking souterrain. Une vaste terrasse en prolongement avec la salle à manger se situe entre la zone d'entrée et l'allée. Cette terrasse est un espace d'accueil pour les visiteurs et les résidents et sert de lieu de séjour et de rencontre.

Le portail de l'ancien jardin potager est revalorisé en tant qu'accès public au jardin du château. Le jardin du château a été dessiné selon un plan de 1885 qui comporte divers aménagements paysagers. Ce lieu reçoit des éléments de jardin baroque avec des éléments de jardins anglais et a été complété plus tard par un verger. L'EMS se situe dans le verger et ces façades sont végétalisées avec différentes plantes grimpeuses. Sur le toit du volume nord se trouve un jardin non accessible, agrémenté d'arbustes et d'herbes variées.

Une fois le portail d'entrée passé, l'on remarque la diversité du lieu. L'espace est bordé d'une prairie fleurie sur la droite et sur la gauche des plates-bandes de légumes rappellent l'ancien usage du jardin.

Différentes possibilités pour s'asseoir s'offrent au visiteur au fur et à mesure qu'il pénètre dans le jardin. Le verger réaménagé au nord-est de l'EMS forme un lieu ombragé dans lequel il est agréable de séjourner en été. Des chemins circulaires invitent le visiteur et les résidents à travers le parc. Les plates-bandes de fleurs et plantes parfumées le long des cheminements ainsi que l'enclos des animaux rythment la promenade de manière attrayante. Les éléments distants de l'ancien jardin tels que les grands arbres, les voûtes de rosiers ou la fontaine sont intégrés à l'aménagement et contribuent à l'identité du lieu.

Les façades du nouveau bâtiment sont ornées de plantes grimpeuses comme l'ébénier à l'origine les façades du château. Différentes essences de plantes sont disposées le long des façades selon leur orientation favorite: Thonensia grimpeuse au nord et à l'ouest, la vigne vierge à l'est, l'rouet et au sud, l'akébie à cinq feuilles à l'est, les rosiers grimpeurs au sud et à l'ouest et le chèvrefeuille des jardins au nord et à l'est.



répartition des plantes grimpeuses sur les façades



Situation 1:500

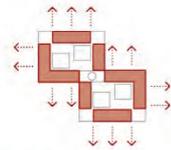
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

rez-de-jardin

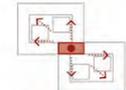


Organisation

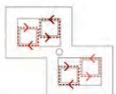
À l'intérieur, les locaux sont répartis de manière fonctionnelle et leur disposition respectent les deux parties du bâtiment. Le socle du rez-de-chaussée accueille les espaces collectifs et professionnels tandis que les volumes sur le socle abritent les unités de vie des résidents.
Les espaces de séjour de chaque unité sont aménagés dans les angles et s'ouvrent sur le jardin. Les espaces communs à l'unité d'accompagnement sont disposés avec un accès indépendant depuis chaque unité de vie. Des voies circulatoires courtes permettant une efficacité opérationnelle. Chaque unité de vie est organisée autour d'une cour intérieure qui définit un cheminement contrôlé permettant aux résidents de débambuler librement. La cour crée également des relations visuelles entre les étages et renforce ainsi le lien social entre les différentes unités. De plus, elle permet d'éclairer abondamment les espaces de circulation de chaque unité de vie ainsi que d'apporter la lumière naturelle nécessaire aux espaces collectifs et administratifs du rez-de-chaussée inférieur.



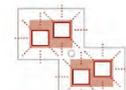
chambres avec accès au jardin de plain-pied



espace distributeur centralisé



séjours situés dans les angles en relation avec le jardin



cours intérieures



débambulation

Au rez-de-chaussée inférieur, l'accès principal mène directement aux espaces collectifs. Le rez-de-chaussée inférieur s'articule autour des cours intérieures et en utilise tout le potentiel. Dans le prolongement de la réception se situe l'espace de distribution verticale. Il s'agit d'un espace central permettant de distribuer rationnellement toutes les unités de vie indépendamment.
La salle à manger quant à elle est un espace bénéficiant de la vue sur le paysage qui se prolonge à l'extérieur sur une terrasse.

Développement durable

Le projet vise à donner une vision actuelle en matière de développement durable en minimisant l'empreinte écologique de la construction, en optimisant l'emprise au sol tout en créant des espaces verts et des cours intérieures. Un soin particulier est porté sur la performance de l'enveloppe du bâtiment afin de minimiser la perte de chaleur. Les généreuses façades avec leur protection solaire favorisent les gains de chaleur tout en assurant le confort durant les périodes estivales. Le système de ventilation combine la ventilation naturelle avec une ventilation mécanique simple flux munis d'un récupérateur de chaleur. La production de chaleur favorise les énergies renouvelables, le bois notamment.

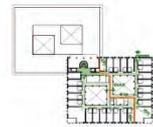
Les toitures sont végétalisées ce qui permet la rétention des eaux de pluies et un climat agréable en été. Des panneaux solaires disposés de manière optimale permettent la production d'eau chaude sanitaire. Les matériaux recyclés et à faible consommation d'énergie grise sont favorisés. Les systèmes constructifs sont pensés de façon séparée selon leur durée de vie, notamment par rapport aux installations techniques, accessibles et démontables en tout temps.

Construction Matérielle

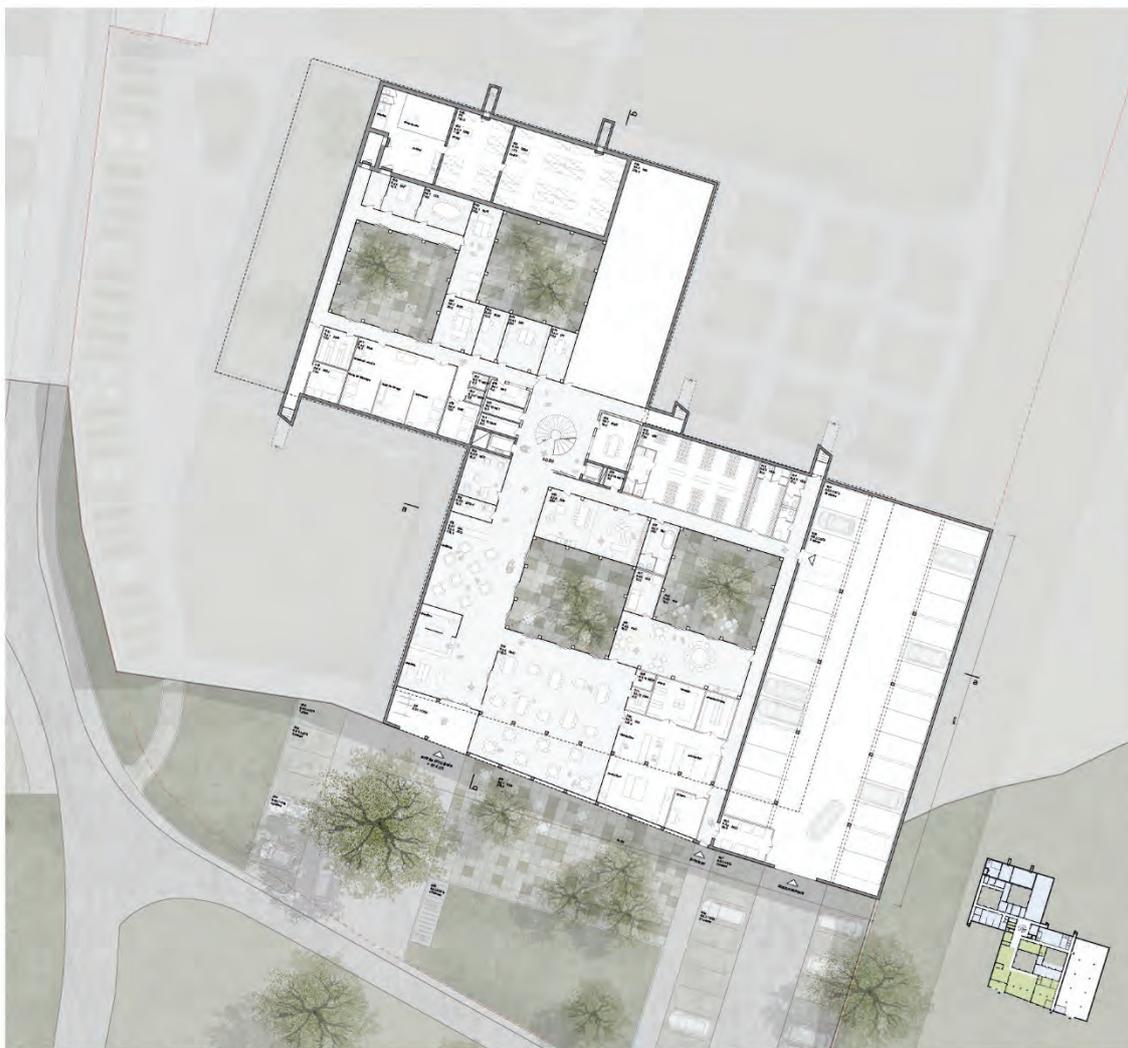
La structure portante de la nouvelle construction est une ossature en bois qui est posé sur le socle en béton armé formé par le rez-de-chaussée inférieur. Le noyau central des circulations verticales en béton armé assure la stabilité. La construction préfabriquée en bois permet d'intégrer une stratégie durable au projet et d'accélérer le processus de construction tout en réduisant les nuisances sonores durant la phase des travaux. Le recours à une trame régulière permet également une grande flexibilité. Un bardage vertical en bois et le rythme des poutres qui soutiennent l'avant-toit, soulignent la verticalité de la façade. Des plantes grimpantes s'approprient les structures en treillis prévues à cet effet.



atténuation toiture



concept de protection incendie AEA1 1:1000



Rez-de-chaussée 1:200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

rez-de-jardin



Rez-de-jardin 1:200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

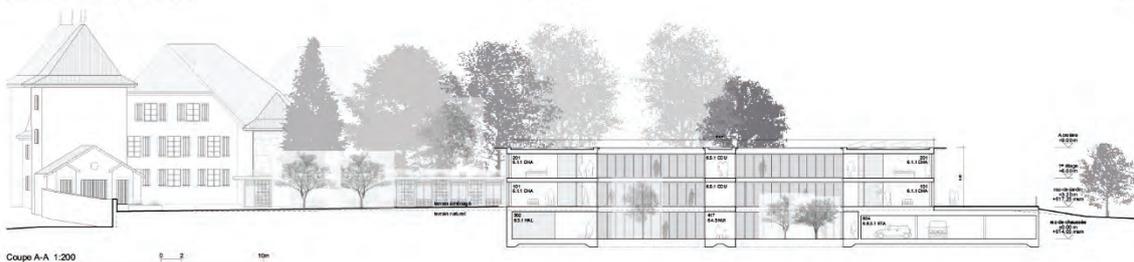
rez-de-jardin



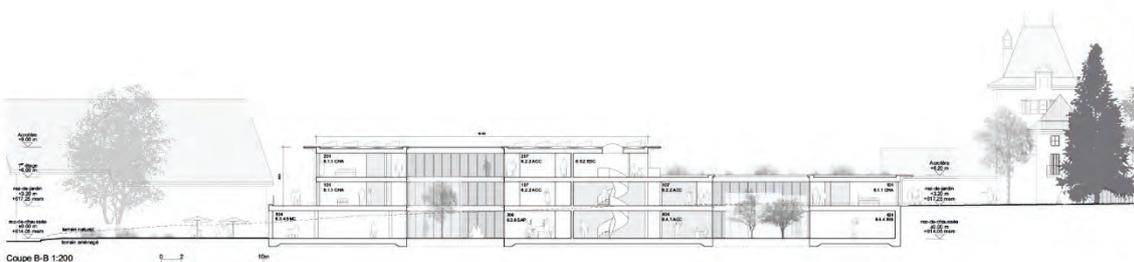
1er étage 1:200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

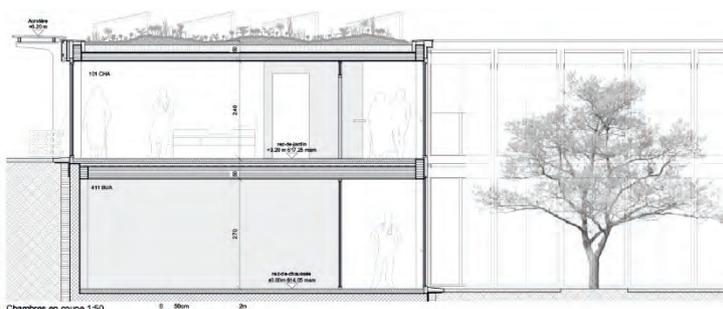
rez-de-jardin



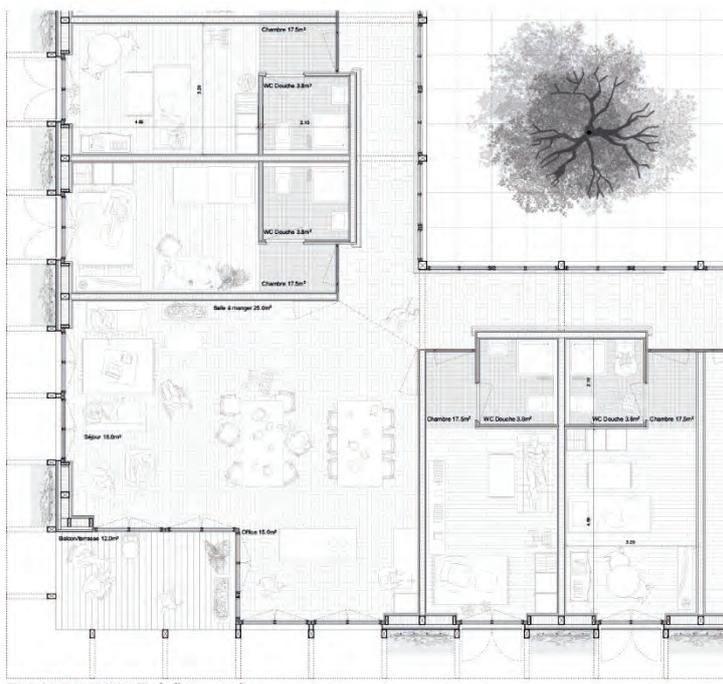
Coupe A-A 1:200



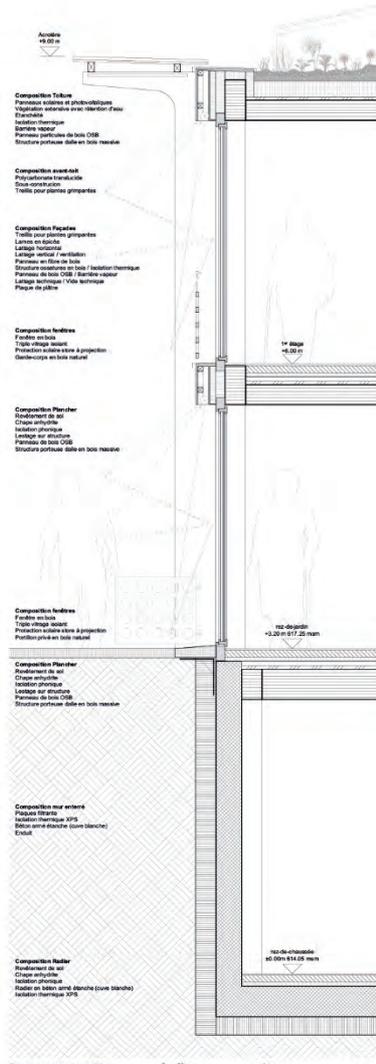
Coupe B-B 1:200



Chambres en coupe 1:50



Chambres en plan rez-de-jardin 1:50



Coupe constructive 1:20

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

rez-de-jardin



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

rez-de-jardin



Façade ouest 1:200



Façade est 1:200



6^e rang – 6^e prix

12 murmure

architecte

farra zouboulakis & associés architectes urbanistes SA
Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Christina Zouboulakis
Bassel Farra

collaborateur-trice(s)

Fiorenza Bianchi
Astrée Jollet
Grégory Kramer
Florence Volet

architecte - paysagiste

Interval paysage Sàrl
Chavannes-près-Renens / Suisse

responsable(s) du projet

Agathe Caviale



QUALITES URBANISTIQUES
ET ARCHITECTURALES

Le projet *murmure* répartit le programme dans une « grande maison » faisant office d'entrée et destinée aux parties communes et dans deux ailes d'hébergement conçues comme « mur d'enceinte habité ». Cette disposition en U articulé s'étend pratiquement jusqu'au trois limites de la parcelle afin de laisser libre un grand jardin au centre qui communique avec le parc existant. Dans le but de rendre plus lisible l'ensemble patrimonial du château, les auteurs du projet proposent de supprimer les rajouts tels que la passerelle de liaison, le socle-terrasse et l'annexe au sud et de rétablir par la même occasion l'accès sur le site par la cour de la ferme.

L'importante déclivité du terrain est gérée à l'intérieur du bâtiment d'accueil au moyen d'un hall d'entrée en double hauteur reliant le rez-de-chaussée au rez-de-jardin tandis que l'ensemble des corps de logis se déploie sur un seul niveau en relation directe avec le nouveau jardin et le parc du château.

Le concept de la grande maison semble plausible en tant que volumétrie apparentée aux fermes et signe d'accueil pour l'institution. Il convient de souligner la qualité de la salle à manger et de la séquence spatiale d'une terrasse couverte intérieure suivie de son pendant extérieur donnant sur un beau jardin. Quant au reste de l'organisation interne, la répartition entièrement verticale sur quatre niveaux des fonctions communes (réception, activités, bien-être, etc.) pose quand même un problème d'usage pour les résidents. D'autre part, le dégagement limité sur rue n'est pas satisfaisant comme parvis d'EMS et interface avec le village.

L'unité de gériatrie est logée dans l'aile gauche au nord et les unités de psychiatrie de l'âge avancé dans l'aile droite au sud-est. La typologie de l'hébergement consiste en trois couches, les chambres donnant principalement sur le jardin ou le paysage et parfois directement sur rue. Les chambres sont conçues sur une trame de 3,2 m avec un retour de mur en façade permettant deux positions pour le lit. Le fait d'installer la gaine sanitaire côté couloir induit la multiplication de ses dernières. Les corridors sont assez longs, mais rythmés par les espaces communs plus ouverts des unités et ponctués par le rythme des lanterneaux distinguant les entrées de chambres. A l'extérieur, les vis-à-vis ou proximités avec les chambres sont bien gérés à l'aide d'aménagements et seuils successifs dans le jardin.

Tout comme le concept volumétrique, l'expression architecturale des deux parties est différenciée. La maison d'accueil reprend le langage constructif de la maison villageoise avec un toit en pente et une structure en bois avec bardage. Les façades du mur d'enceinte habité sont en panneaux de béton préfabriqué porteurs, alternant avec des baies en bois. La toiture plate est végétalisée et équipée de panneaux solaires.

Dans l'ensemble, le jury salue la tentative de placer tout le programme d'hébergement de plain-pied, mais constate que ce parti pris engendre une grande empreinte construite sur le site. Concernant l'intégration de l'ensemble dans son contexte patrimonial, la mutation proposée d'un petit château de campagne vers une architecture militaire de type fort à palissades surprend.

COMPREHENSION
GENERALE DU SITE
HISTORIQUE (CONTEXTE
PATRIMONIAL)

La problématique historique est au cœur du projet avec le parti pris original d'une « grande maison » à l'échelle des constructions villageoises, encadrée par deux ailes basses aux toits plats végétalisés qui garantissent le maintien de la position dominante du château.

La proposition d'éliminer les annexes et excroissances de la seconde moitié du XXe siècle – hors concours – permet, en outre, de retrouver la lisibilité du monument et des aménagements paysagers historiques au nord-est.

L'élévation modeste et le toit plat végétalisé de l'aile sud-est, ainsi que le chemin bordé d'arbres qui la longe contribuent à la bonne intégration du projet dans la campagne environnante et atténuent l'effet « mur d'enceinte » que la construction peut évoquer sur les trois autres côtés (interprétation historique erronée).

*ASPECTS PAYSAGE
ET VALEURS D'USAGE
EXTERIEURS*

Le projet *murmure* s'implante sur l'ensemble de la parcelle proposée, il se creuse d'un espace en pleine terre s'ouvrant au nord vers le parc arboré existant du château. Ce jardin clos sur trois côtés propose un programme autonome de celui du parc du château actuel.

Une partie des chambres donne sur cet espace ouvert commun ; dans ce cas, une distance préservant l'intimité des résidents est établie par de petits espaces aménagés en jardin.

Du fait de l'importante emprise au sol du bâtiment, le parc historique est réduit à la partie arborée existante. Verger et potager disparaissent à l'exception de quelques fruitiers préservés au centre.

Une promenade est proposée en limite est, depuis le chemin de Broillet. Cette promenade relie différents chemins du parc, anciens et nouveaux. Au long de ce nouveau parcours, la vue sur le paysage vers l'ouest est mise en valeur par des placettes en belvédère.

Le bâtiment se déploie sur l'entier du sud du site historique, s'implantant sur la limite actuellement constituée par le mur du potager ; il vient en limite du verger à l'ouest et jusqu'au chemin de Broillet à l'est. S'il supprime verger et potager, il propose une implantation cohérente sur l'empreinte des limites historiques.

Côté jardin central, des thèmes usuels du jardin sont déclinés, dans une échelle modeste et domestique appropriée au contexte et accueillante. L'espace protégé invite à la déambulation. Il établit peu de relations avec le parc arboré existant.

La promenade qui longe toute la parcelle à l'ouest suggère un caractère champêtre. Cependant, l'alignement de fruitiers proposé le long du parking suffira-t-il à faire oublier une façade non habitée pour l'essentiel (comme une façade de hangar agricole) ?

L'entrée rue du Château donne sur un élargissement du trottoir (actuellement surface enherbée) ; cet espace de dimensions modestes, d'une échelle domestique, est bien en dialogue avec ceux qui s'ouvrent devant les autres maisons du village et entre le château et la rue du Château.

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



plan de situation - 1/500



façade ouest - 1/500

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



l'EMS et le château vus de la campagne



analyse territoriale

L'organisation du paysage

Le village de Goumoëns-la-Ville présente une configuration particulière de maisons villageoises traditionnelles nord-sud, souvent regroupées de part et d'autre de la rue principale. Le nouvel EMS se distingue par l'organisation d'un grand espace d'usage de courtoisie qui s'inscrit dans la continuité du tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le projet de l'EMS

En lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le paysage

Le paysage est conçu en lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le projet de l'EMS

En lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le paysage

Le paysage est conçu en lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le projet de l'EMS

En lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le paysage

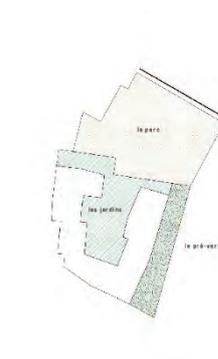
Le paysage est conçu en lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le projet de l'EMS

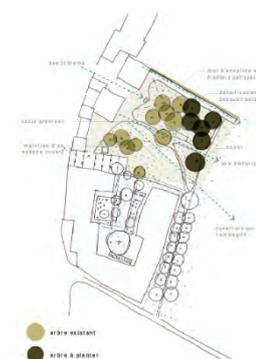
En lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.

Le paysage

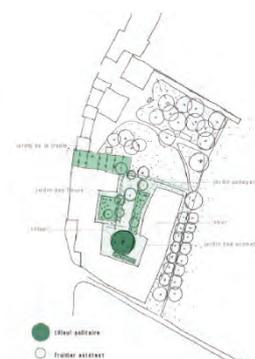
Le paysage est conçu en lien avec le projet de réhabilitation paysagère du nouvel EMS, nous proposons un projet paysager qui vise à intégrer l'EMS dans le tissu existant. Le projet se situe sur un terrain en pente et est conçu dans un esprit de continuité avec le tissu existant.



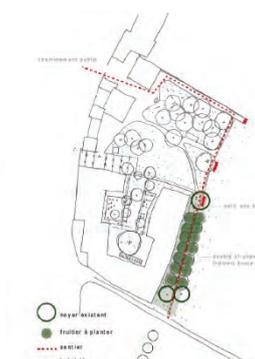
concept paysage



le parc



les jardins



le pré-verger



le pré-verger



la treille



le jardin potager



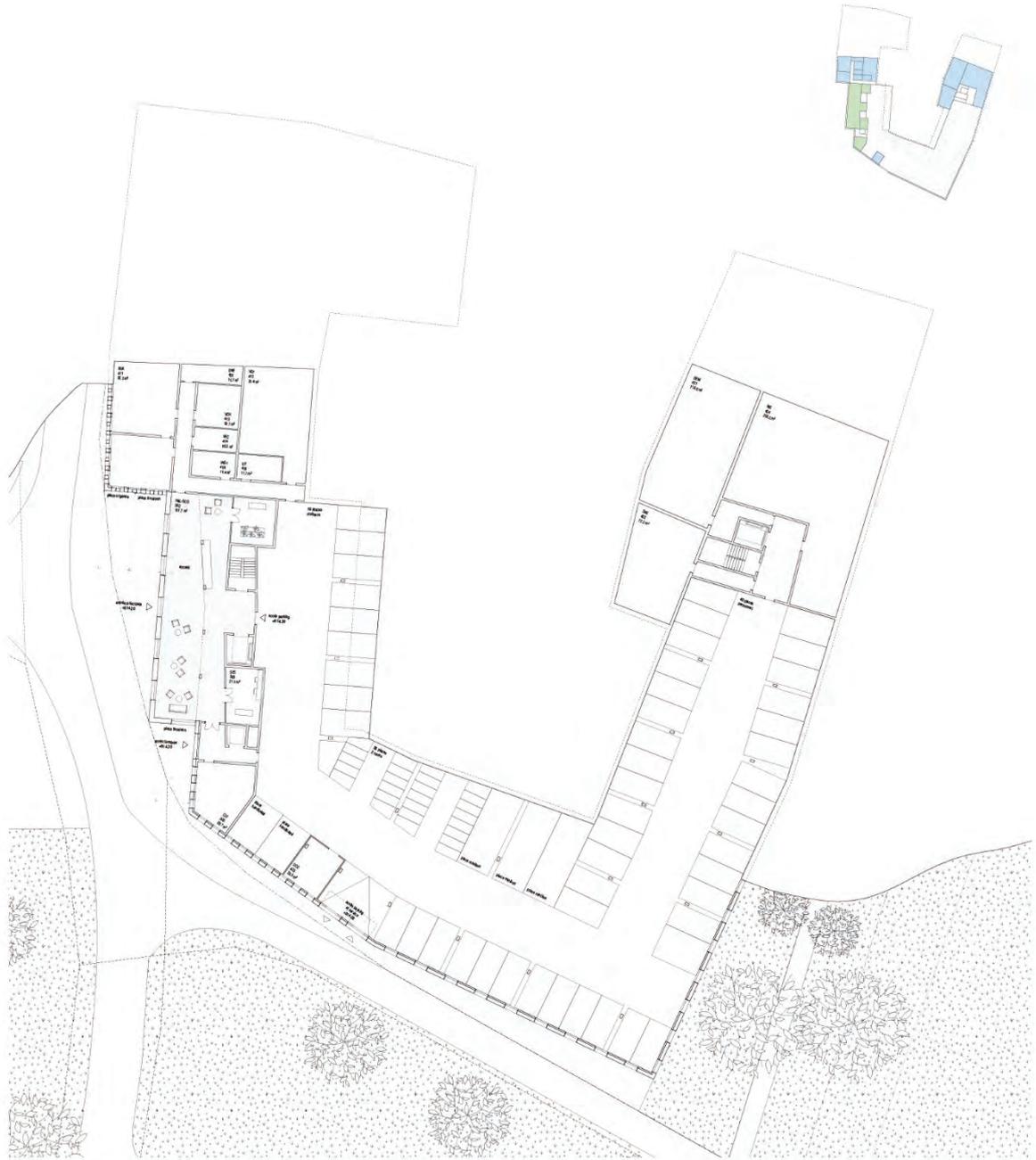
le jardin des fleurs



le jardin des herbes

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



plan du rez-de-chaussée inférieur - 1/200



coupe AA - 1/200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

murmure



plan de rez-de-chaussée supérieur - V200



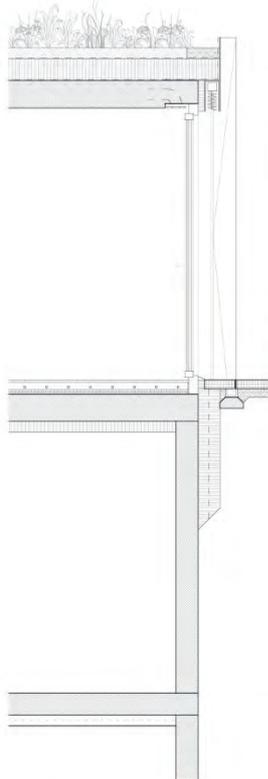
façade nord - 1/200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



la salle à manger s'ouvre sur les jardins



Dalle - Niveau
 Dalle (1.00m) 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m

Dalle - Niveau
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m

Dalle - Niveau
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m

Dalle - Niveau
 Escalier 0.00m
 Escalier 0.00m



détail constructif - 1/20

0 1 2 3 4 5

plan et coupe d'une chambre - 1/50

0 1 2 3 4 5

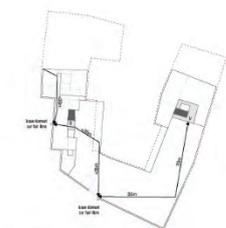
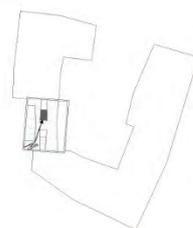
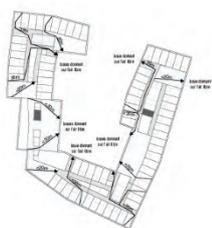


schéma AEA1



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



plan du premier étage - administration - 1/200



coupe BB - 1/200

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

m u r m u r e



combles - salle polyvalente / colloque - 1/200



coupe BB - 1/200

9. PROJETS NON CLASSÉS

1 COULÉE VERTE

2e tour d'évaluation

architecte

David Gebara-Architecte SIA Reg A
Cugy / Suisse

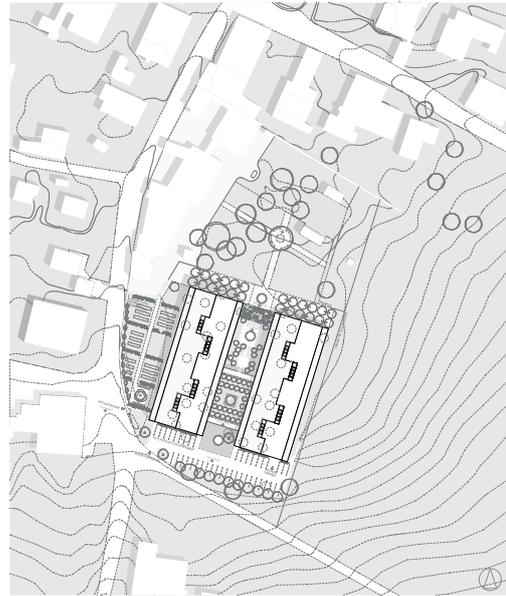
responsable(s) du projet
David Gebara

architecte paysagiste

rbl
Genève / Suisse

responsable(s) du projet
Raymond Bulliard

FONDATION LES CHATEAUX EMS GOUMOËNS
COULÉE VERTE

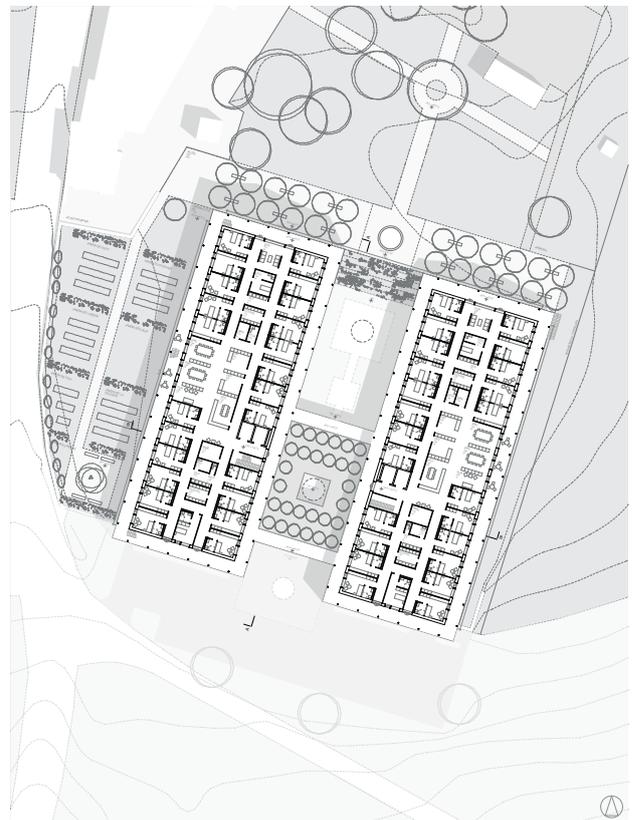


PLAN DE SITUATION
0 5 10 20
1:500



plan de situation

FONDATION LES CHATEAUX EMS GOUMOËNS
COULÉE VERTE



RDC HAUT
0 2 5 10 20
1:200

plan de l'étage type



2 Pièce montée

2e tour d'évaluation

architecte

eido architectes sàrl
Yverdon-les-Bains / Suisse

responsable(s) du projet

David Eichenberger
Diogo Dos Santos

collaborateur-trice(s)

Gaël Nicolet
Vanessa Delessert
Mathieu Oppliger
Noémie Tschabold

architecte paysagiste

Yannick Hänggi Architecte paysagiste
Courcelon / Suisse

responsable(s) du projet

Yannick Hänggi



Pièce montée

plan de situation



plan de l'étage type

3 AUX HEURES CLAIRES 1er tour d'évaluation

architecte

URFER ARCHITECTES SA, FRIBOURG
Fribourg / Suisse

responsable(s) du projet

Sarah Mivelaz
Thomas Urfer

architecte paysagiste

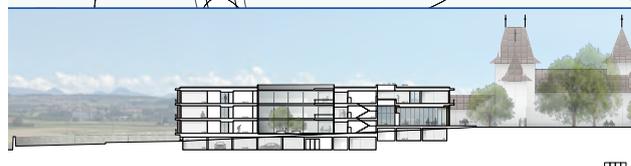
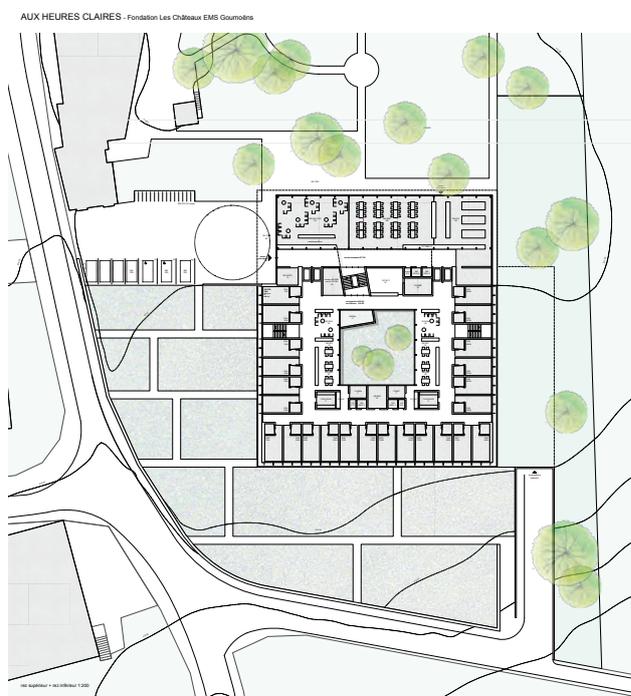
MOERI + PARTNER SA, BERN
Bern / Suisse

responsable(s) du projet

Daniel Moeri



plan de situation



plan de l'étage type



4 Le Prince charmant

3e tour d'évaluation

architecte

TRANSVERSAL ARCHITECTES

Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Xavier Marlaire

collaborateur-trice(s)

Eléonore Ambroise

architecte paysagiste

Les Carnets Verts Sàrl

Le Cerneux-Péquignot / Suisse

responsable(s) du projet

Martin Cornil



CONTINUITÉ DU TRAIL ART
 Le projet s'inscrit dans une continuité de l'art de vivre et de l'habitat existant. L'objectif est de créer un espace public qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de passage. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre.

CONTRASTE DE COULEUR JARDIN
 Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre.

INTERACTIONS SOCIALES - CONNEXION
 Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre.

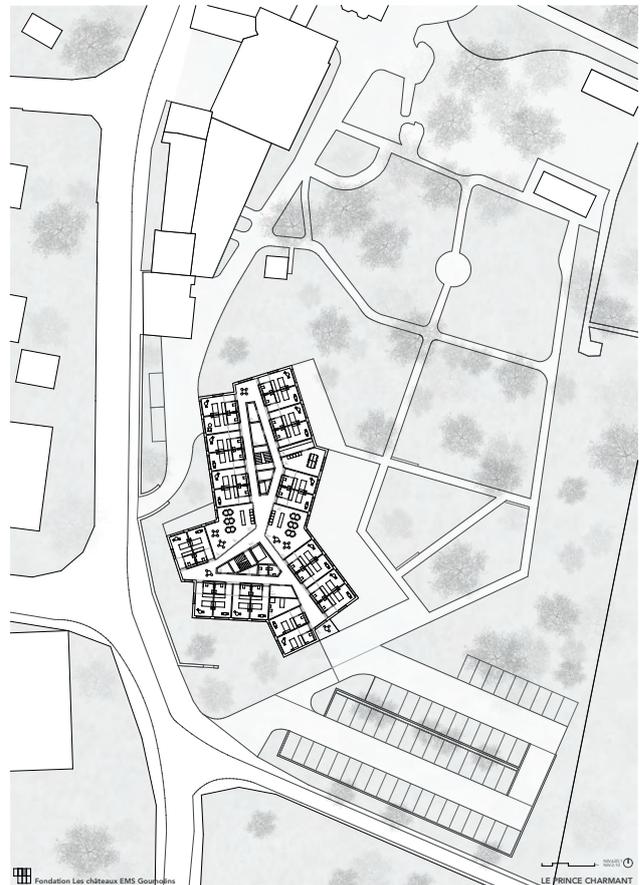
VEGETALISATION CONSERVÉE - VEGETALISATION PLANTÉE
 Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre. Le projet est conçu pour être un lieu de passage et de rencontre.



Fondation Les châteaux EMS Goumoëns

LE PRINCE CHARMANT

plan de situation



Fondation Les châteaux EMS Goumoëns

LE PRINCE CHARMANT

plan de l'étage type

5 'Ses jours heureux'

1er tour d'évaluation

architecte

Reyes_Architecture
 Morges / Suisse

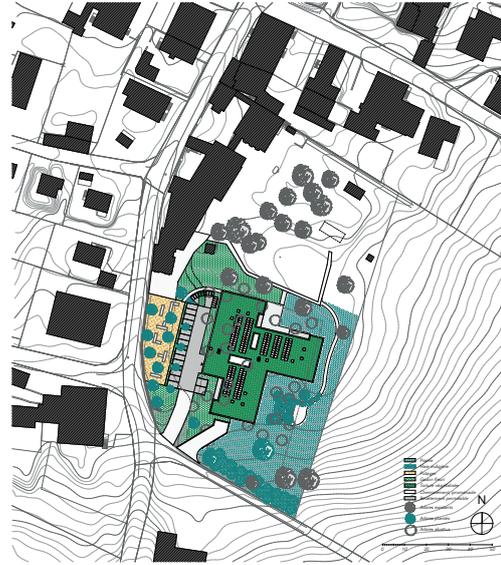
responsable(s) du projet
 Pedro Reyes

architecte paysagiste

Cédric Pelletier
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet
 Cédric Pelletier

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - ' Ses jours heureux '



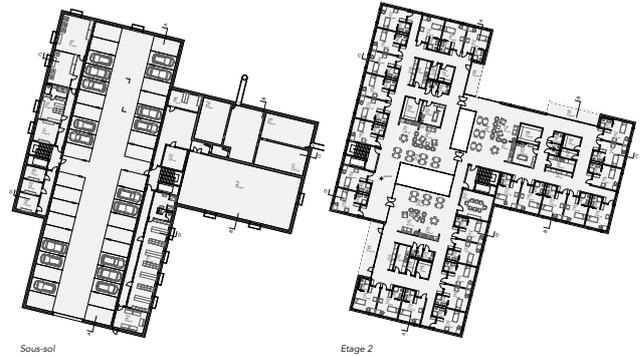
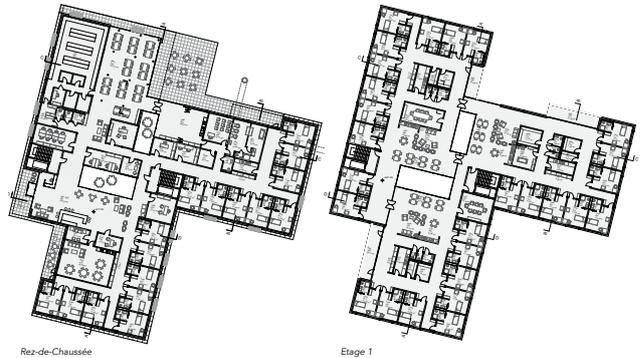
1.



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - ' Ses jours heureux '

3.



plan de l'étage type



7 COLOMBO

3e tour d'évaluation

architecte

CMFA (Costea Missonnier Fioroni Sàrl)

Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Andrea Fioroni

Cristina Costea

Jean-Noël Missonnier

architecte paysagiste

Pascal Heyraud sàrl

Neuchâtel / Suisse

responsable(s) du projet

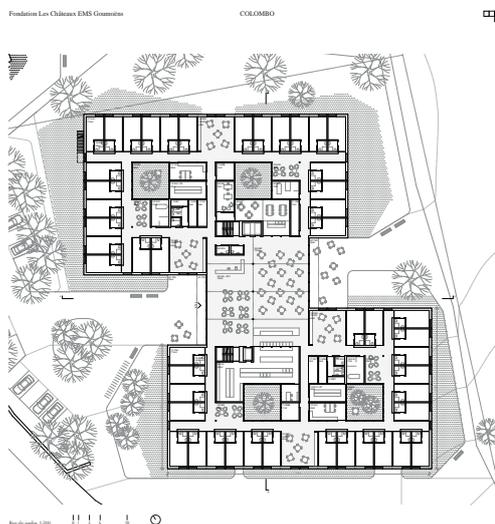
Pascal Heyraud

collaborateur-trice(s)

Léa Vidal-Gisler



plan de situation



plan de l'étage type

8 Fleur de Maranta

2e tour d'évaluation

architecte

Enric Argemi architecte
 Genève / Suisse

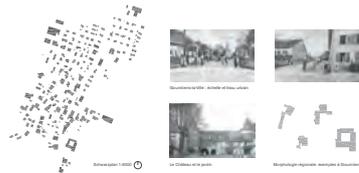
responsable(s) du projet
 Enric Argemi Carnicer

architecte paysagiste

Felix Brüssow architecte paysagiste
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet
 Felix Brüssow

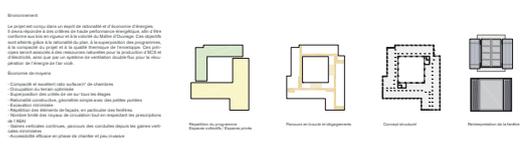
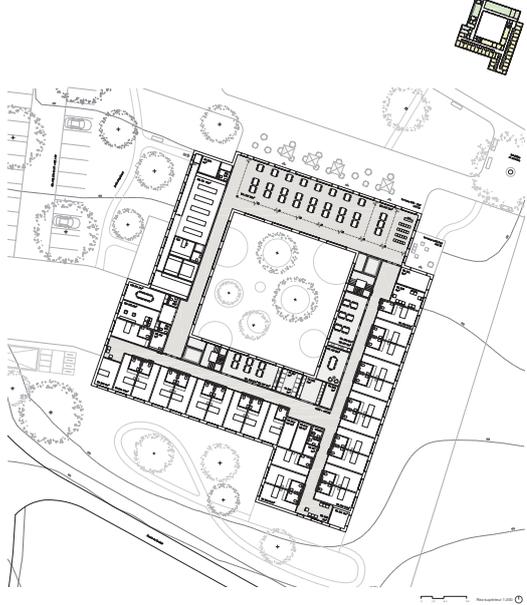
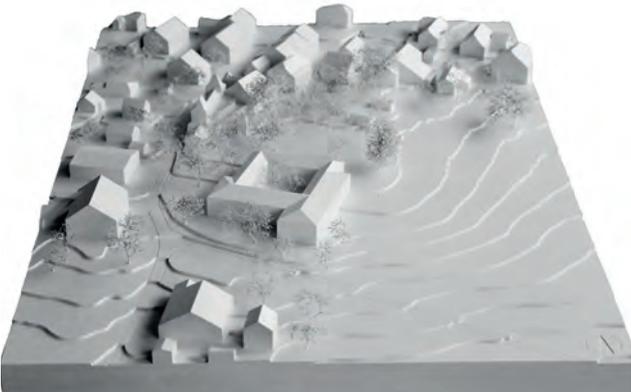
Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - Fleur de Maranta



Contexte
 Le projet propose une Fondation locale dans le site, en réajustant par rapport à la fois l'édifice, et l'ensemble de son environnement. Ce projet est issu d'un concours ouvert à tous les architectes du Canton de Vaud, avec une sélection ouverte à tous les candidats professionnels et amateurs.
 Le concours a été initié en 2011 par le Département de l'Éducation, de la Culture et du Sport de la Région de Goumoëns, en collaboration avec la Fondation Les Châteaux de Goumoëns.
 Le bâtiment s'inscrit en son lieu naturel de terrain, en respectant à la fois le site et son environnement. Le projet est conçu pour répondre à un programme d'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'à un espace de détente et de loisirs pour les habitants de la région.
 Les espaces publics, notamment ceux de la cour intérieure, sont conçus pour être utilisés par les habitants de la région, en particulier les enfants et les jeunes. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement, en utilisant des matériaux locaux et des techniques de construction traditionnelles.

plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - Fleur de Maranta



plan de l'étage type

9 Maison de Tuiles

1er tour d'évaluation

architecte

FEDERICO ZARATTINI ARCHITETTO

Illasi (Verona) / Italie

responsable(s) du projet

Federico Zarattini

Edoardo Giancola

Francisco Javier Rodriguez Pérez

collaborateur-trice(s)

Marycris Lizbeth Donayres Cruz

Juan Diego Segura Landeo

Lucero Alexandra Flores Tupayachi

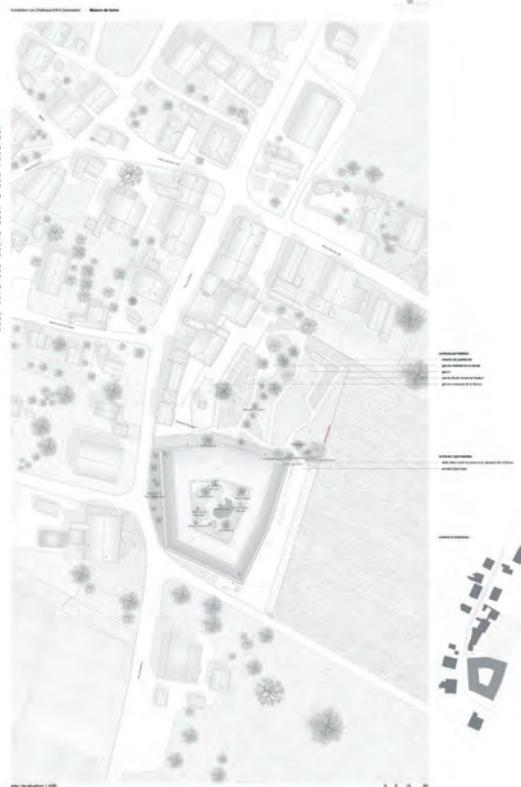
architecte paysagiste

OA studio architecture du paysage, Mathilde Ferro

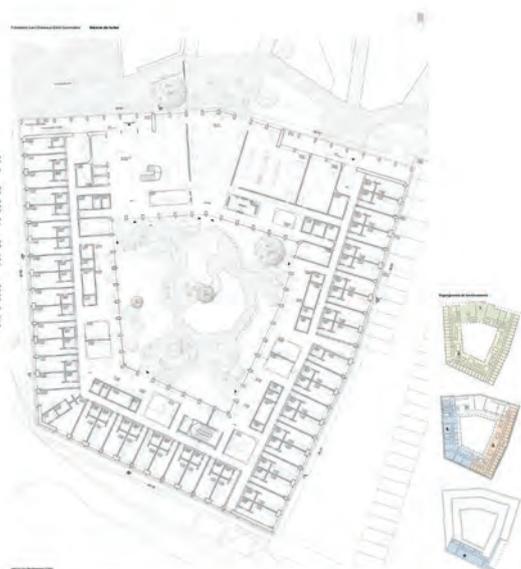
Aran / Suisse

responsable(s) du projet

Mathilde Ferro



plan de situation



plan de l'étage type

10 PAVILLON DU VERGER 2e tour d'évaluation

architecte

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES
 Bienne / Suisse

responsable(s) du projet

Diego Comamala
 Toufiq Ismail-Meyer

collaborateur-trice(s)

Cornelius Thiele
 André Mota
 Thibault Kolmey

architecte paysagiste

METRON BERN AG
 Berne / Suisse

responsable(s) du projet

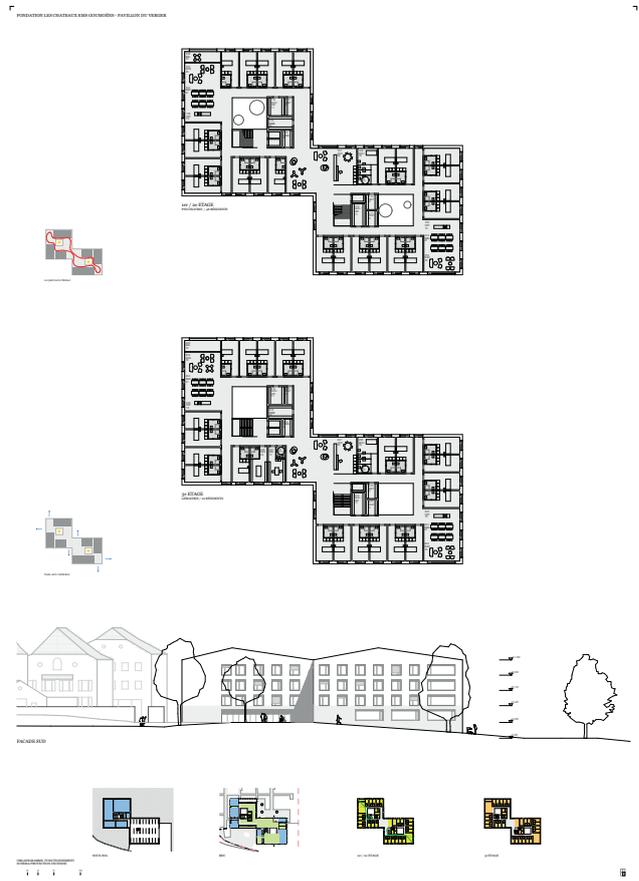
Alexandre Roulin

collaborateur-trice(s)

Bettina Flück



plan de situation



plan de l'étage type

11 Fenêtre sur cour

3e tour d'évaluation

architecte

Bessard & Mocan architectes sarl
Renens / Suisse

responsable(s) du projet

Lara Bessard
Alexandre Mocan

architecte paysagiste

DUO Architectes paysagistes sarl
Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Aurélie Barral

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
- Fenêtre sur Cour -



Plan de situation - échelle 1:500

plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
- Fenêtre sur Cour -



Plan étage - échelle 1:200

plan de l'étage type



13 Gâteau au château

2e tour d'évaluation

Concours d'architecture EMS Fondation Les Châteaux, Goumoëns | Gâteau au Château

architecte

ATELIER D21 sàrl
Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Enrique Rollan
Jaime Anton
Antonio Pulido

collaborateur-trice(s)

Marthe Maerten
Bertrand Perrot

architecte paysagiste

Chloé Daguillon, Atelier AYA
Epeesses / Suisse

responsable(s) du projet

Chloé Daguillon - Vitart
Pierre Vitart

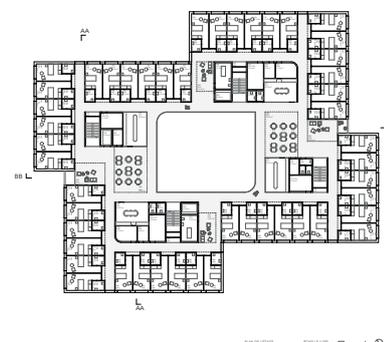
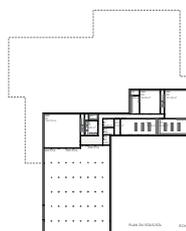


Plan de situation



plan de situation

Concours d'architecture EMS Fondation Les Châteaux, Goumoëns | Gâteau au Château



plan de l'étage type



14 Dominis Hortis

2e tour d'évaluation

architecte

Arthur Blanc Architecte / Nicolas Uebersax
 Pully / Suisse

responsable(s) du projet

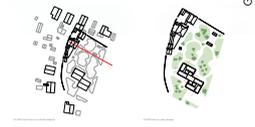
Arthur Blanc
 Nicolas Uebersax

architecte paysagiste

Pierre-André Tassin Paysagiste
 Lausanne / Suisse

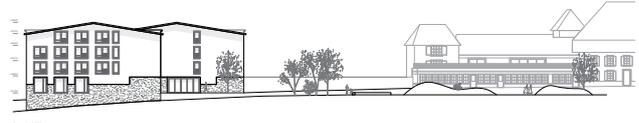
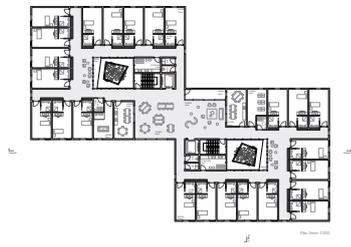
responsable(s) du projet

Pierre-André Tassin



Le plan de situation proposé par le programmeur du projet est un terrain en pente, avec une topographie qui varie de 100 à 200 mètres d'altitude. Le terrain est divisé en plusieurs zones, dont une zone centrale qui sera occupée par le bâtiment principal. Le terrain est entouré par des zones résidentielles existantes. Le plan de situation propose un bâtiment principal qui s'inscrit dans le terrain en pente, avec une orientation qui permet de profiter de la vue sur la vallée. Le bâtiment principal est entouré par des zones de verdure et des zones de circulation piétonne. Le plan de situation propose également un bâtiment secondaire qui s'inscrit dans le terrain en pente, avec une orientation qui permet de profiter de la vue sur la vallée. Le bâtiment secondaire est entouré par des zones de verdure et des zones de circulation piétonne.

plan de situation



plan de l'étage type

15 Le château de ma mère 3e tour d'évaluation

architecte

Graeme Mann et Patricia Capua Mann
 architectes epfl sia fas
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Graeme Mann
 Patricia Capua Mann

collaborateur-trice(s)

Adrian Mann
 Christofer Nasri
 Gaëtan Knüsli
 Jade Blanchard

architecte paysagiste

Weber + Brönnimann architectes paysagistes SA
 Berne / Suisse

responsable(s) du projet

Pascal Weber



plan de situation



plan de l'étage type



16 LE MATIN AU JARDIN

1er tour d'évaluation

architecte

Adrien Müller architecte
 Tolochenaz / Suisse

responsable(s) du projet
 Adrien Müller

collaborateur-trice(s)
 Gregor Watson

architecte paysagiste

Emma Voit architecte paysagiste
 Eclépens / Suisse

responsable(s) du projet
 Emma Voit

LE MATIN AU JARDIN Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

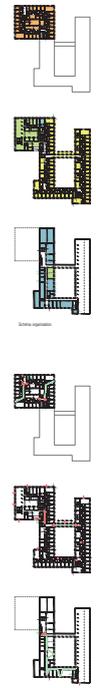


CONTEXTE DU SITE
 Le projet est situé dans le quartier de Goumoëns, dans le secteur de l'ancien village, sur une parcelle d'environ 10 000 m². Le site est entouré par des habitations existantes et des espaces verts. Le projet vise à créer un espace public de qualité, intégrant l'architecture et le paysage.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 10 000 m², destiné à accueillir des activités culturelles et éducatives. Le bâtiment sera construit en bois et sera entouré d'un jardin paysager.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 10 000 m², destiné à accueillir des activités culturelles et éducatives. Le bâtiment sera construit en bois et sera entouré d'un jardin paysager.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 10 000 m², destiné à accueillir des activités culturelles et éducatives. Le bâtiment sera construit en bois et sera entouré d'un jardin paysager.



plan de situation

LE MATIN AU JARDIN Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns



plan de l'étage type



17 CORNELIUS

1er tour d'évaluation

architecte

DE GIULI & PORTIER ARCHITECTES SA
 Onex / Suisse

responsable(s) du projet

Jean-Claude Portier
 Jean-Noël De Giuli

collaborateur-trice(s)

Valentine de Giuli
 Pedro Paulo
 Lucie Mistral
 Gonçalo Silva
 Filipe Borba Pêgo
 André Antonio
 Luis Monteiro

architecte paysagiste

ECOTEC Environnement SA
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet

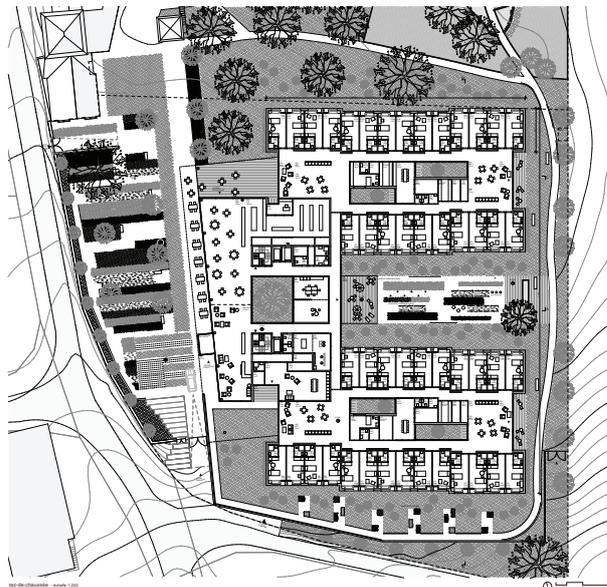
Mathieu Migeon
 Simon Cally

collaborateur-trice(s)

Julia Freire
 Vincent Petit
 Sarah Beuvier



plan de situation



plan de l'étage type

18 Poésie sans fin

1er tour d'évaluation

architecte

NICOLAS DE COURTEN architectes Sàrl
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet
 Nicolas de Courten

collaborateur-trice(s)
 Julie Theytaz
 Alexandre Figueiredo
 Sebastien Giudi

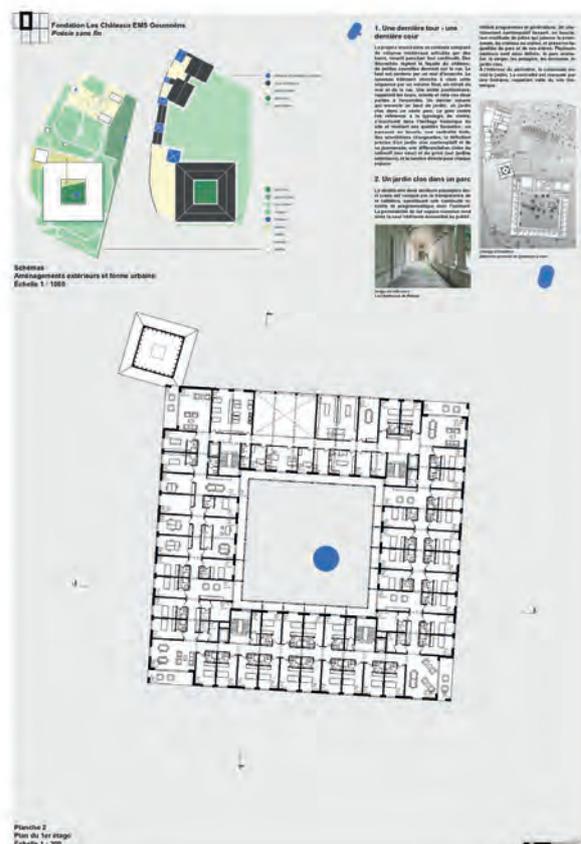
architecte paysagiste

FORSTER-PAYSAGE sàrl
 Prilly / Suisse

responsable(s) du projet
 Orestis Durek



plan de situation



plan de l'étage type

19 Atmosphère

1er tour d'évaluation

architecte

Etudes et conceptions architecturales sàrl
Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Philippe Guyot

collaborateur-trice(s)

Samuel Duprat

Elisabeth Bogusinki

Liridon Murseli

Jérémie Guyot

architecte paysagiste

Desbois Duvert SNC

La Cure / Suisse

responsable(s) du projet

Alice Duvert

collaborateur-trice(s)

Vincent Desbois



plan de situation



plan de l'étage type



20 Une maison dans le jardin du Château

2e tour d'évaluation

architecte

Cardoso_Architecture Sàrl
 Martigny / Suisse

responsable(s) du projet
 Pedro Cardoso

architecte paysagiste

La Touche Verte - Junod
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet
 Marc Junod

collaborateur-trice(s)
 Raphaël Dupraz

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 "Une maison dans le jardin du Château"

Notre
 Conception du village agricole Goumoëns est l'élément central d'un projet d'habitat et de services destinés à la population de Goumoëns-la-Ville. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.



Contexte
 Le village agricole et rural de Goumoëns-la-Ville est un lieu de vie unique. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.

Objectifs
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.



Aménagements extérieurs
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.

Avantages
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.



Justification
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.

Conclusion
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.



Plan de situation
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.

Plan de l'étage type
 Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet est un élément clé de la stratégie de développement durable de la commune.



plan de l'étage type

21 Hâte-toi lentement !

1er tour d'évaluation

architecte

Physalide Sàrl
 Nyon / Suisse

responsable(s) du projet
 Alexia Schneider
 Damien Schneider

architecte paysagiste

CARPE, collectif d'architecture participative et
 écologique, Cauderay, Hosta et Sonderegger
 Renens / Suisse

responsable(s) du projet
 Marco Sonderegger
 Bastien Thorel

architecte paysagiste

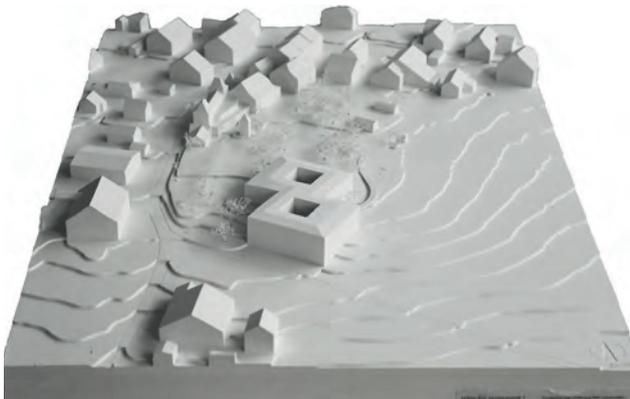
Nicolas Waechter
 Chatelaine / Suisse

responsable(s) du projet
 Nicolas Waechter

ingénieur civil

Société coopérative 2401
 Montreux / Suisse

responsable(s) du projet
 Julien Pathé



plan de situation



plan de l'étage type

22 Corps de Logis

2e tour d'évaluation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 Devise : Corps de logis



architecte

TBA architectes Sàrl
 Cheseaux / Suisse

responsable(s) du projet
 Quentin Gugelmann

collaborateur-trice(s)
 Christian Gonin
 Natalia Carvalho
 Sébastien Dridi

architecte paysagiste

BeGreen Architecture Paysagère SA
 Bioley-Orjulaz / Suisse

responsable(s) du projet
 Antoine Houriet

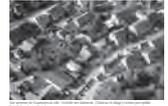
collaborateur-trice(s)
 Jonas Chevalier
 Isaline Cherbuin



CORPS DE LOGIS
 Le corps de logis est un bâtiment principal d'un quartier d'habitat traditionnel. Il s'agit d'un bâtiment de trois étages au point de vue de la façade, mais il est en fait un bâtiment à deux étages. Il est situé dans un quartier d'habitat traditionnel et est entouré de bâtiments de trois étages. Le corps de logis est un bâtiment principal d'un quartier d'habitat traditionnel. Il s'agit d'un bâtiment de trois étages au point de vue de la façade, mais il est en fait un bâtiment à deux étages. Il est situé dans un quartier d'habitat traditionnel et est entouré de bâtiments de trois étages.

Par ses caractéristiques architecturales et architecturales, le projet fait directement référence au Château de Chaux-de-Fonds qui est un bâtiment de trois étages. Le corps de logis est un bâtiment principal d'un quartier d'habitat traditionnel. Il s'agit d'un bâtiment de trois étages au point de vue de la façade, mais il est en fait un bâtiment à deux étages. Il est situé dans un quartier d'habitat traditionnel et est entouré de bâtiments de trois étages.

En se positionnant sur l'axe nord-sud, le projet développe les différents corps de bâtiments du château, tout en intégrant le paysage existant à l'échelle du quartier. Le corps de logis est un bâtiment principal d'un quartier d'habitat traditionnel. Il s'agit d'un bâtiment de trois étages au point de vue de la façade, mais il est en fait un bâtiment à deux étages. Il est situé dans un quartier d'habitat traditionnel et est entouré de bâtiments de trois étages.



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 Devise : Corps de logis



plan de l'étage type

23 Rouge Gorge

2e tour d'évaluation

architecte

LE ROY ARCHITECTES Sàrl

Nyon / Suisse

responsable(s) du projet

Philippe Le Roy

Valentin Rey

collaborateur-trice(s)

Anton Sieber

architecte paysagiste

ATELIER PLUM

Genève / Suisse

responsable(s) du projet

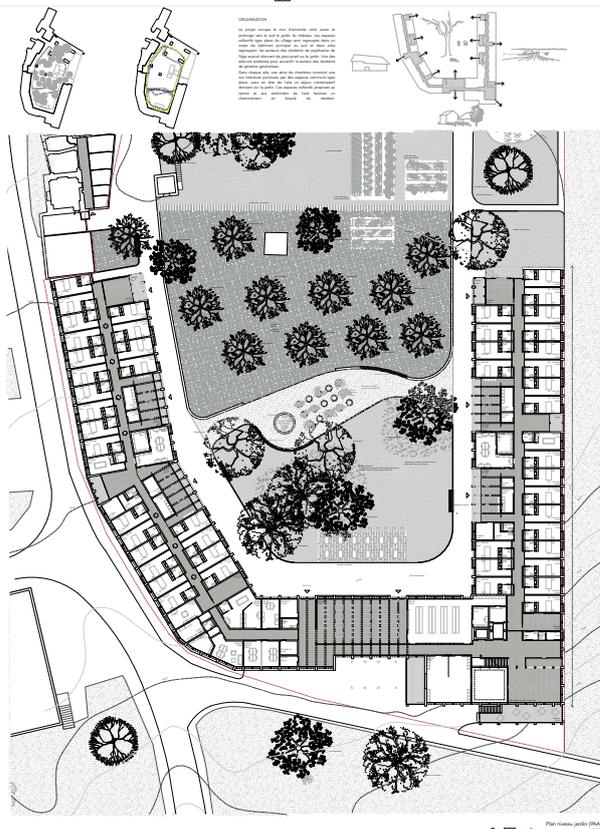
Samuel Enjolras

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - ROUGE GORGE



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns - ROUGE GORGE



plan de l'étage type



24 Chartreuse

1er tour d'évaluation

architecte

EMB 3.0 Lda (EMBAIXADA ARQUITECTURA)

Lisboa / Portugal

responsable(s) du projet

Nuno Griff

Paulo Goinhas

Cristina Mendonça

collaborateur-trice(s)

Marion Gouges

Maria-Joao Ferradosa

architecte paysagiste

BALDIOS ARQUITECTOS PAISAGISTAS Lda

Lisboa / Portugal

responsable(s) du projet

Pedro Gusmao

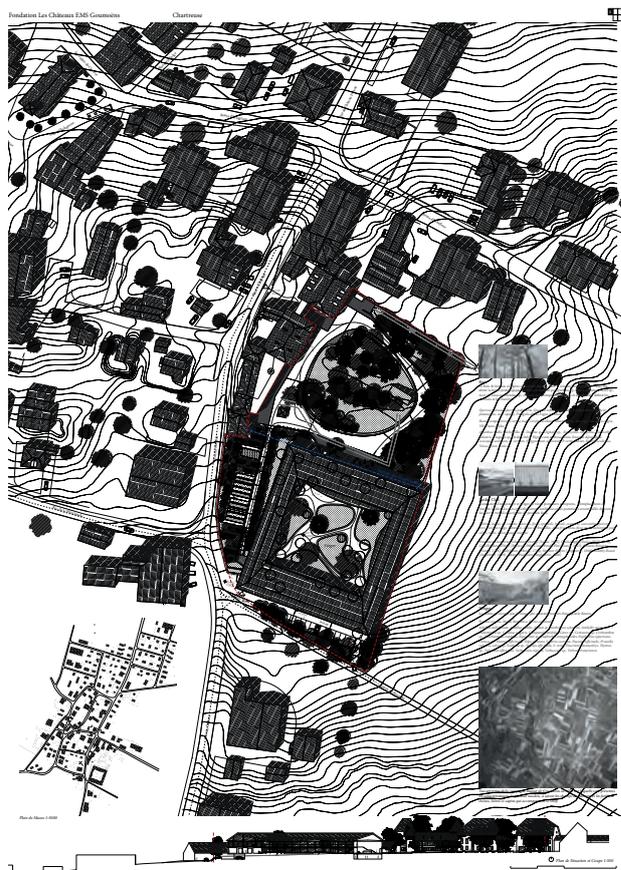
Joana Marques

Catarina Raposo

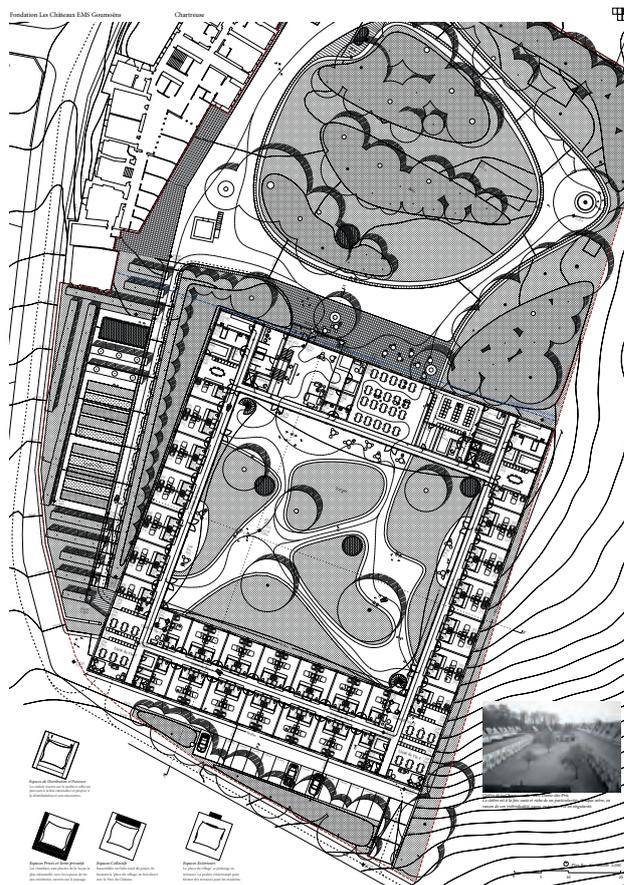
Samuel Alcobia

collaborateur-trice(s)

Inês Madureira



plan de situation



plan de l'étage type



25 Oïkos

1er tour d'évaluation

architecte

Patrizio Longo & Nicole Nay, architectes
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Patrizio Longo
 Nicole Nay

architecte paysagiste

Monnier architecture du paysage Sàrl
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

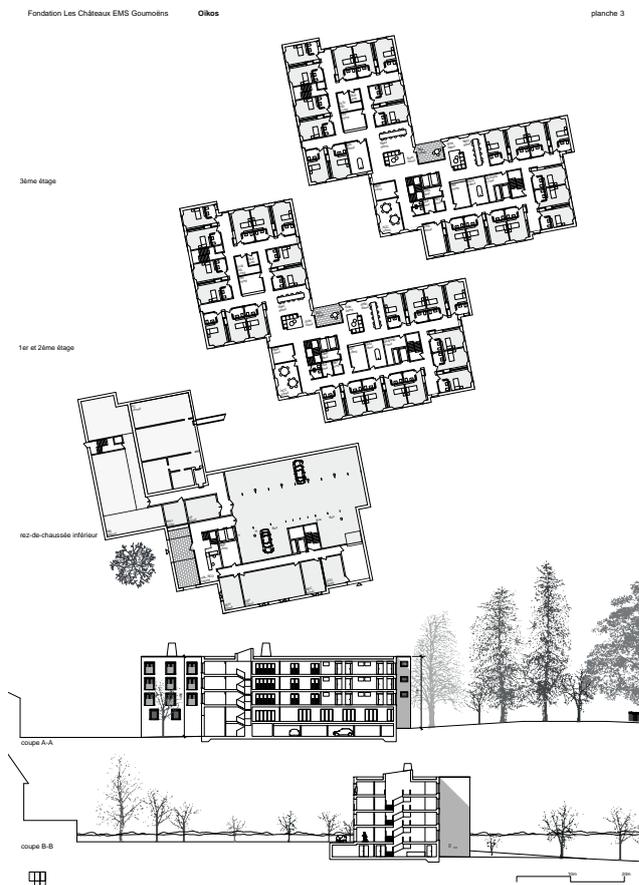
Maxime Monnier

collaborateur-trice(s)

Maria-Helena Duarte
 Elena Pozzoli



plan de situation



plan de l'étage type



26 Le Tournesol

1er tour d'évaluation

architecte

MGM Architectes + Ingénieurs civils associés SA
 Bussigny / Suisse

responsable(s) du projet

Olivier Kaeser

Jean-Pierre Mathez

collaborateur-trice(s)

Josquin Mathez

José Manuel De La Concha Fernandez

Gaël Malézieux

architecte paysagiste

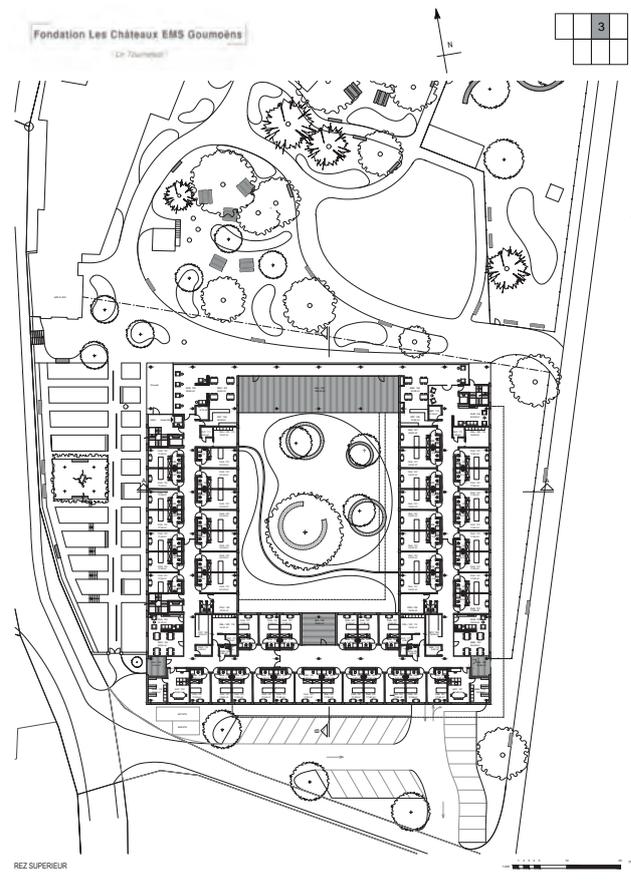
Khaletzky Fabien Architecte Paysagiste
 Yverdon-les-Bains / Suisse

responsable(s) du projet

Fabien Khaletzky



plan de situation



28 "Les coquillages d'or"

3e tour d'évaluation

architecte

G8A Architecture & Urban Planning sarl
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Manuel Der Hagopian
 Grégoire Du Pasquier

collaborateur-trice(s)

Armand Devillard
 Francesco Montresor
 Quoc Huy Pham
 Youssef Hmidouchi
 Thanh Duy

architecte paysagiste

Chaves Biedermann Landschaftsarchitekten
 GmbH
 Frauenfeld / Suisse

responsable(s) du projet

Matthias Biedermann

collaborateur-trice(s)

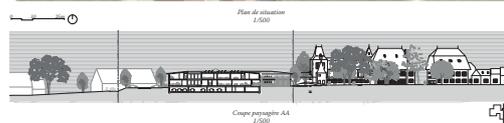
Simone Lange



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 Les coquillages d'or

Les coquillages d'or

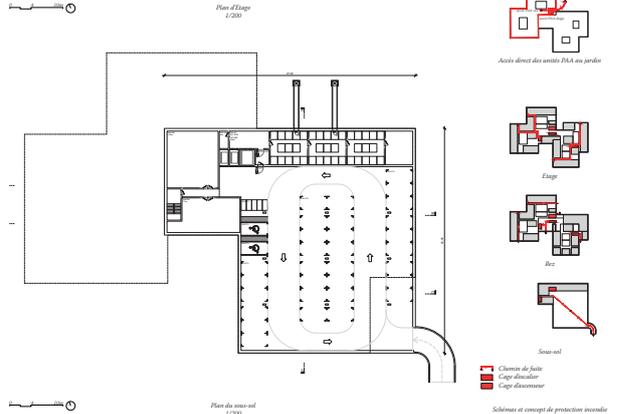
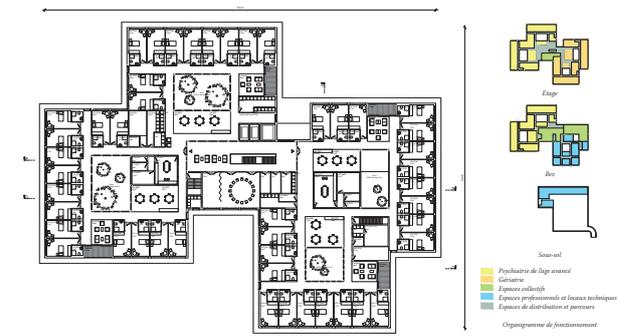
Le projet est parti de la morphologie et du quartier existant, de son plan d'alignement et de son caractère. L'objectif est de créer un nouveau quartier qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine et innovante. Le projet vise à créer un quartier vivant et dynamique, qui offre des logements de qualité et des espaces publics de proximité.



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 Les coquillages d'or

Le projet est parti de la morphologie et du quartier existant, de son plan d'alignement et de son caractère. L'objectif est de créer un nouveau quartier qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant, tout en apportant une touche contemporaine et innovante. Le projet vise à créer un quartier vivant et dynamique, qui offre des logements de qualité et des espaces publics de proximité.



plan de l'étage type

29 Les jardins suspendus 1er tour d'évaluation

architecte

OP Architetti Associati di Andrea de Eccher e
Giorgio Girardi
Mestre Venezia / Italie

responsable(s) du projet

Andrea de Eccher
Giorgio Girardi

collaborateur-trice(s)

Lucio Nardi

architecte paysagiste

POOL LANDSCAPE S.R.L.
Fano (PU) / Italie

responsable(s) du projet

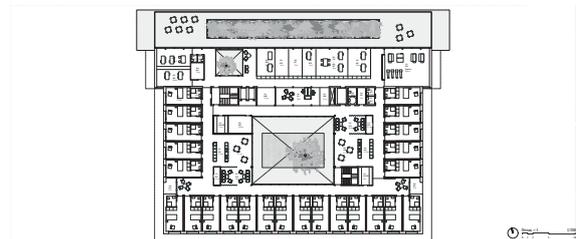
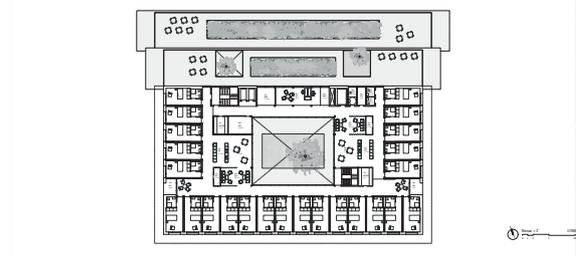
Caterina Gerolimetto
Elisa Frappi
Ilaria Alessandra Sangaletti

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns LES JARDINS SUSPENDUS

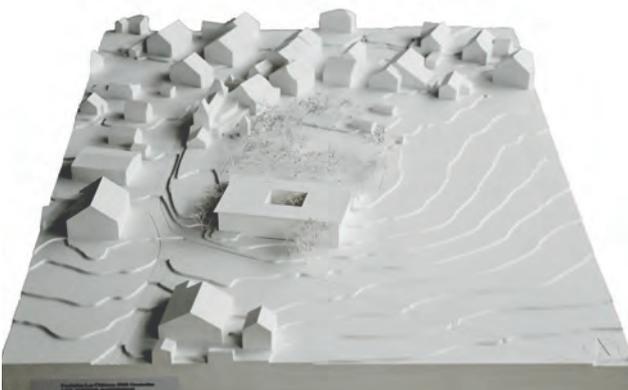


plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns LES JARDINS SUSPENDUS



plan de l'étage type



30 Murs habités

2e tour d'évaluation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
Murs habités

architecte

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES Sàrl
Bienne / Suisse

responsable(s) du projet

Mariela Siegrist
Nadège Theubet

Architecte paysagiste

Kesküla Erard architecture du paysage
Bienne / Suisse

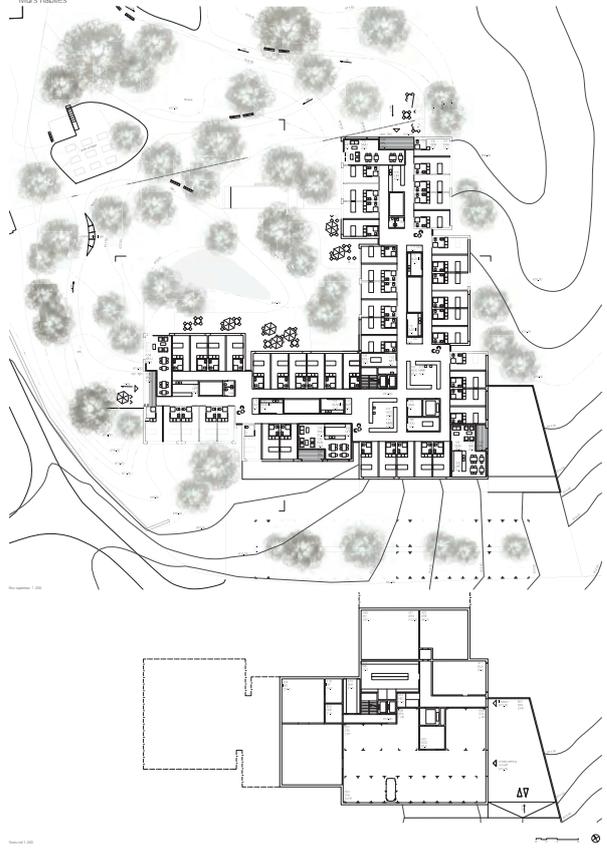
responsable(s) du projet

Epp Kesküla Erard



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
Murs habités



plan de l'étage type

32 SYNOPLÉ

1er tour d'évaluation

architecte

Paterr Sàrl
 Vevey / Suisse

responsable(s) du projet
 Sacha Karati

collaborateur-trice(s)
 Payam Bidari

architecte paysagiste

Danko Linder arquitectura y paisajismo SLP
 Vessy / Suisse

responsable(s) du projet
 Danko Linder

collaborateur-trice(s)
 Andrea Cabaleiro



SYNOPLÉ - Établissement médico-social de Goumoëns-La-Ville - Concours d'architecture et de paysage

plan de situation



SYNOPLÉ - Établissement médico-social de Goumoëns-La-Ville - Concours d'architecture et de paysage

plan de l'étage type

33 PATIO

2e tour d'évaluation

architecte

ATELIER VILLEMARD ASSOCIES
Paris / France

responsable(s) du projet
Jérôme Villemard

collaborateur-trice(s)
Daniel Stefani
Julien Brahic

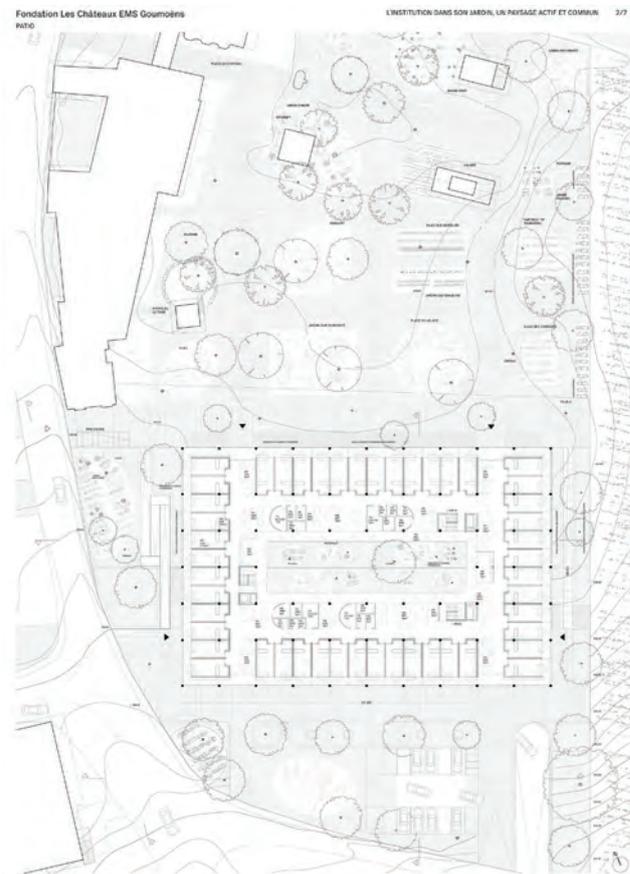
architecte paysagiste

LIGNES-MICRO ENTREPRISE
PIERRE-FRANCOIS LE JEANNE
Paris / France

responsable(s) du projet
Pierre-François Le Jeanne



plan de situation



plan de l'étage type



35 Papillon

3e tour d'évaluation

architecte

Guillermo Funcia Architecte + GMAA
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Guillermo Funcia Alba
 Christophe Ganz

collaborateur-trice(s)

Kevin Raisin

architecte paysagiste

Alain Wegmann architecte paysagiste
 Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Alain Wegmann

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Papillon



IMPLANTATION

Le projet se situe sur un terrain en pente, à l'ouest de la commune de Goumoëns-la-Ville, dans le quartier de la Chapelle. Le terrain est bordé par des habitations existantes au nord et à l'est, et par une zone agricole au sud. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe, ainsi qu'en l'aménagement d'un espace public et d'un jardin.

PAYSAGISME

Le projet vise à créer un espace public de qualité, avec des zones de jeux, des zones de détente et des zones de marche. Le jardin est conçu pour être un espace de vie communautaire, avec des zones de plantation et des zones de détente. Le projet vise également à améliorer l'accessibilité et la sécurité de l'espace public.



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns

Papillon



PLAN TYPÉ

1:500

plan de l'étage type

36 POMME DE PIN

1er tour d'évaluation

architecte
 Jaqueroed architecte
 Le Mouret / Suisse
 responsable(s) du projet
 Grégory Jaqueroed

Architecte paysagiste
 Schmitt François
 Fribourg / Suisse
 responsable(s) du projet
 François Schmitt

Pomme de pin – FONDATION LES CHATEAUX EMS GOUMOENS



LES ALLOCATIONS SONT EN JEUX
 La répartition du programme en deux volumes permet d'inscrire le projet dans le tissu du quartier et de préserver une grande partie de l'existant. Les deux volumes sont reliés par un passage piétonnier qui crée un lien fort entre les deux parties. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable à des évolutions futures.

LES ESPACES SONT EN JEUX
 L'organisation des espaces se fait au travers d'un cheminement graduel de l'extérieur vers l'intérieur. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Le projet vise à créer un environnement de qualité pour les habitants.



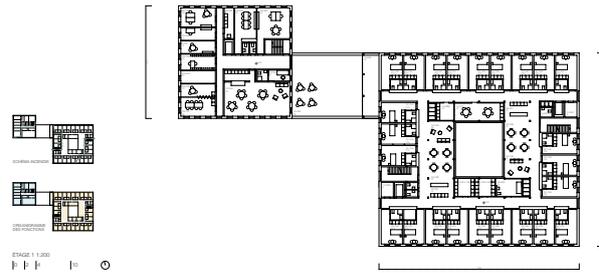
ORGANISATION DES ESPACES
 L'organisation des espaces se fait au travers d'un cheminement graduel de l'extérieur vers l'intérieur. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et adaptés à différents usages. Le projet vise à créer un environnement de qualité pour les habitants.

DEVELOPPEMENT DURABLE
 L'opération est conçue en tant que projet durable. Elle vise à réduire l'impact environnemental et à améliorer la qualité de vie des habitants. Le projet utilise des matériaux locaux et des techniques constructives innovantes.

SITUATION 1:500

plan de situation

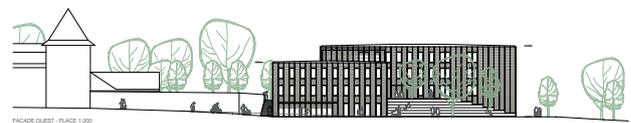
Pomme de pin – FONDATION LES CHATEAUX EMS GOUMOENS



ETAGE 1:100



COURT B 1:200



FACADE OUEST - PLACE 1:500

plan de l'étage type

37 MAISON DE COMPAGNIE 2e tour d'évaluation

architecte

DAPHNE KARAIKAKI ARCHITECTURE
 Paris / France

responsable(s) du projet
 Daphné Karaiskaki

collaborateur-trice(s)
 Bianca Gioada
 Anna-Kalliopi Louloudi
 José-Pascal Zaidan

architecte paysagiste

LIONEL MÜLLER ARCHITECTE PAYSAGISTE
 Delémont / Suisse

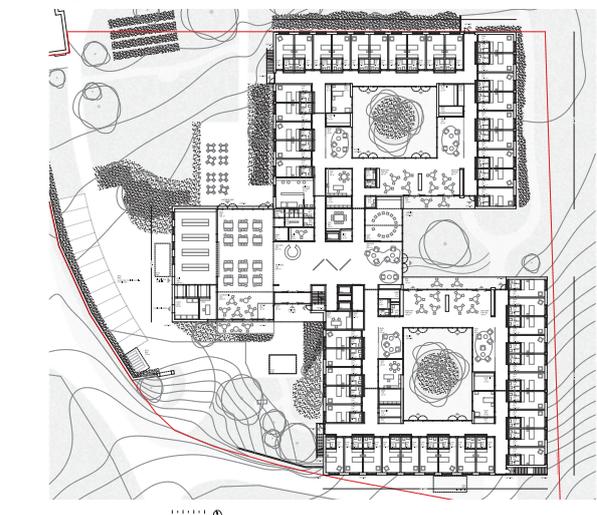
responsable(s) du projet
 Lionel Müller



plan de situation



plan de l'étage type



38 MICK

3e tour d'évaluation

architecte

LEITGEB BECCAR VARELA NORD GMBH

Bâle / Suisse

responsable(s) du projet

Andreas Leitgeb

collaborateur-trice(s)

Ignacio Beccar Varela

Marc Serena

Paz Rubio

José Vicente Miguel

architecte paysagiste

FORMAT PAYSAGE SRL

Sceaux / France

responsable(s) du projet

Sophie Boichat-Lora

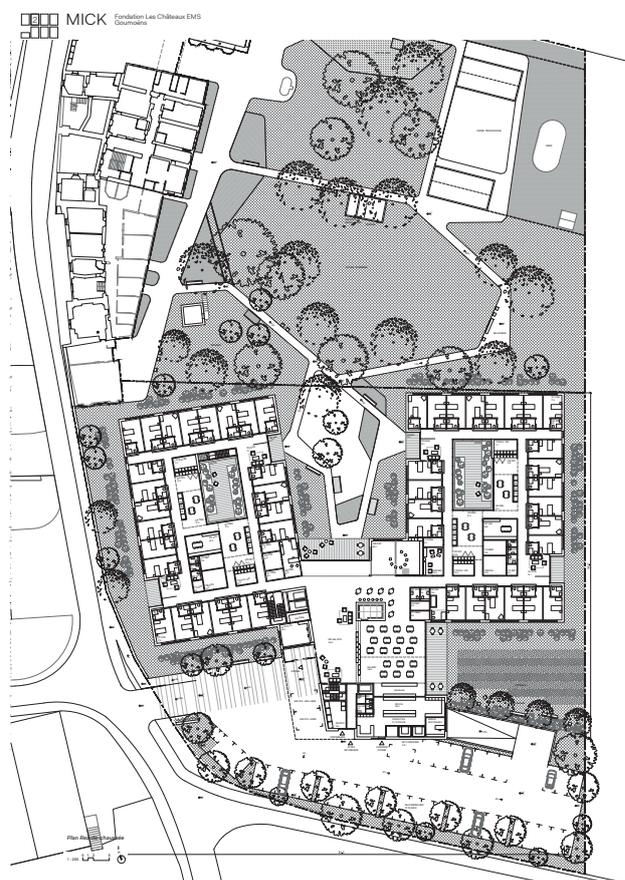
collaborateur-trice(s)

Mathilde Olivier

Pauline Hestin



plan de situation



plan de l'étage type



39 Un air de béguinage

2e tour d'évaluation

architecte

urbanité(s)

Genève / Suisse

responsable(s) du projet

Isabel Girault

David Chinaea

Marine Girault

architecte paysagiste

Philippe Convercey

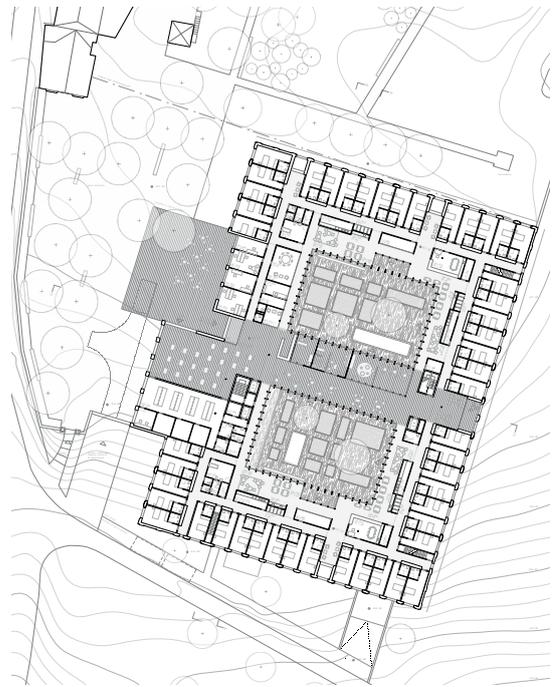
Gy / France

responsable(s) du projet

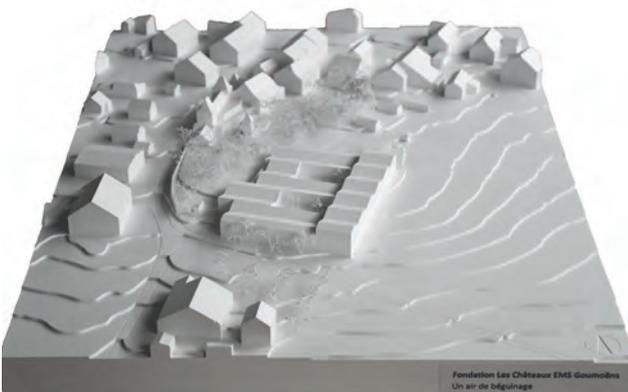
Philippe Convercey



plan de situation



plan de l'étage type



Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
Un air de béguinage

40 PAPILLON

3e tour d'évaluation

architecte

Baur Klott Architekten GmbH

Bâle / Suisse

responsable(s) du projet

Julia Klott

Daniel Baur

architecte paysagiste

Meta Landschaftsarchitektur GmbH

Bâle / Suisse

responsable(s) du projet

Lars Uellendahl

Concours de projets d'architecture et de paysage "Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns"



PAPILLON

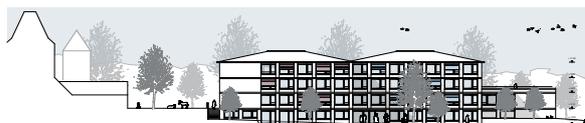


plan de situation

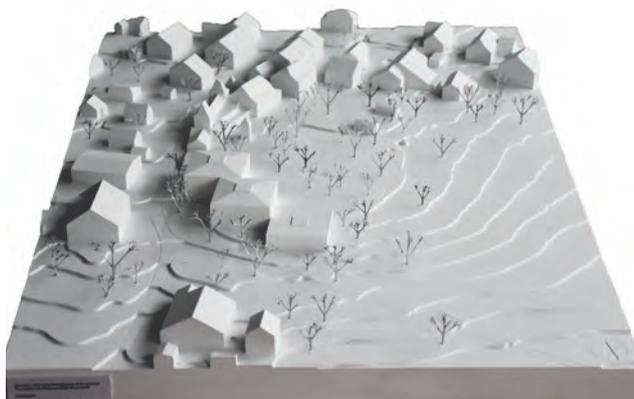
Concours de projets d'architecture et de paysage "Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns"



PAPILLON



plan de l'étage type



41 LOGGIA

1er tour d'évaluation

architecte

Atelier Jordan
Zurich / Suisse

responsable(s) du projet
Frédéric Jordan

collaborateur-trice(s)
Alicia Xavier
Artur de Campos

architecte paysagiste

Atelier Grept Sàrl
Saint-Gingolph / Suisse

responsable(s) du projet
Clotilde Rigaud
Yannick Missou

collaborateur-trice(s)
Lionel Lauck

FONDATION LES CHÂTEAUX EMS GOUMOËNS - LOGGIA



plan de situation

FONDATION LES CHÂTEAUX EMS GOUMOËNS - LOGGIA



Les locaux sont destinés à accueillir des activités éducatives et culturelles. Ils sont conçus pour être flexibles et adaptables à différents usages. L'architecture vise à créer un environnement accueillant et stimulant, favorisant l'apprentissage et la découverte. Les espaces sont conçus pour encourager l'interaction et la collaboration entre les participants. Les matériaux utilisés sont durables et écologiques, reflétant l'engagement de la Fondation pour un développement durable. Le projet est en phase de planification et sera soumis à l'approbation des autorités compétentes.

plan de l'étage type

43 Flirt

1er tour d'évaluation

architecte

jordan architectes SA
 Vevey / Suisse

responsable(s) du projet
 David Jordan

collaborateur-trice(s)
 Raphaël Perrinjaquet
 Coralie Droz-dit-Busset
 Igor Estermann

architecte paysagiste

Pascal Bérod, architecte-paysagiste ETS
 Monthey / Suisse

responsable(s) du projet
 Pascal Bérod

« Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns » - Flirt



Implémentation
 Le bâtiment est implanté au Sud-Est des bâtiments existants. Son volume est posé dans la pente. La forme générale épouse de près les conditions. La notion d'habitat collectif est pensée autour d'une cour centrale, où la volonté de créer un espace différent à l'échelle du quartier se traduit par la construction d'un bâtiment qui se distingue par sa forme et son volume. La cour est pensée en parallèle au terrain existant et est conçue comme un espace de rencontre et de partage. Elle est pensée en parallèle au terrain existant et est conçue comme un espace de rencontre et de partage. Elle est pensée en parallèle au terrain existant et est conçue comme un espace de rencontre et de partage.

Organisation
 Le bâtiment est organisé en deux parties principales. Une partie est destinée à l'habitat collectif et l'autre à l'habitat individuel. Les deux parties sont reliées par un passage couvert. Le bâtiment est organisé en deux parties principales. Une partie est destinée à l'habitat collectif et l'autre à l'habitat individuel. Les deux parties sont reliées par un passage couvert. Le bâtiment est organisé en deux parties principales. Une partie est destinée à l'habitat collectif et l'autre à l'habitat individuel. Les deux parties sont reliées par un passage couvert.

Usage
 Le bâtiment est destiné à l'habitat collectif et individuel. Il est conçu pour accueillir une population diverse. Le bâtiment est destiné à l'habitat collectif et individuel. Il est conçu pour accueillir une population diverse. Le bâtiment est destiné à l'habitat collectif et individuel. Il est conçu pour accueillir une population diverse.

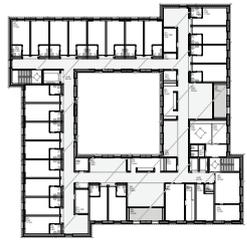
Situation 1:500



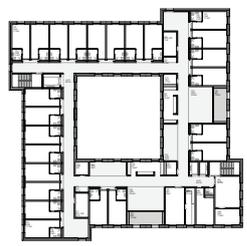
Vue Sud

plan de situation

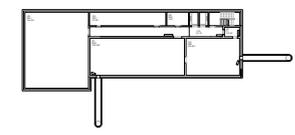
« Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns » - Flirt



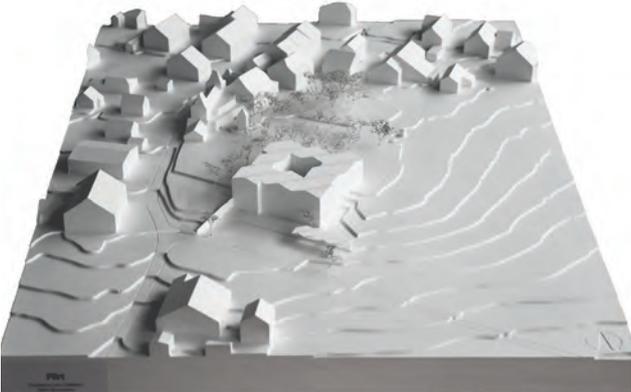
2ème étage 1:500



1er étage 1:500



plan de l'étage type



44 alice

2e tour d'évaluation

architecte

GDAP architectes
Genève / Suisse

responsable(s) du projet
David Gaston Robles

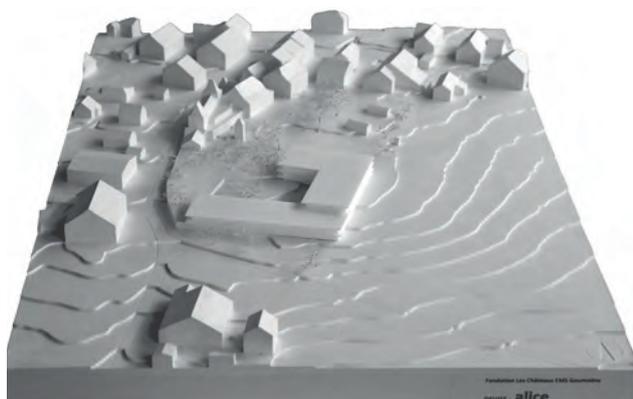
collaborateur-trice(s)
Gonzalo Martinez Marquez
Andres Subira
José Luis Tejedor Calvo

architecte paysagiste

VIMADE Sàrl
Genève / Suisse

responsable(s) du projet
Derek Decroux
Antoine Marais
Tanguy Vitry

collaborateur-trice(s)
Clément Chevalier
Caroline Brozzu



01

plan de situation



03

plan de l'étage type

45 L'Orangerie

1er tour d'évaluation

architecte

Edificience SA
 Cottens / Suisse

responsable(s) du projet
 Monica Pinheiro Fernandes

collaborateur-trice(s)
 Eric Demierre
 Christine Demierre

architecte paysagiste

Gachoud Paysages SA
 Treyvaux / Suisse

responsable(s) du projet
 Florent Gachoud

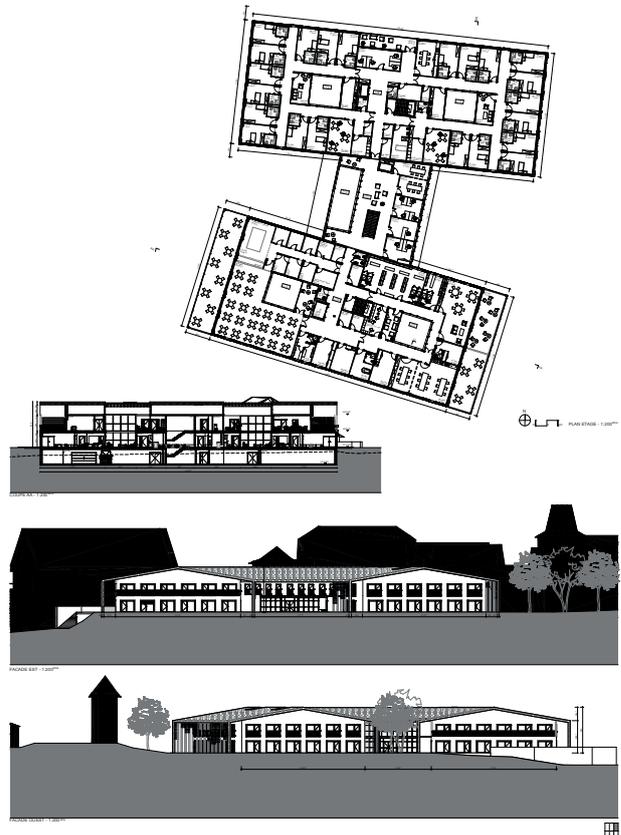
collaborateur-trice(s)
 François Berger

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 L'Orangerie



plan de situation

Fondation Les Châteaux EMS Goumoëns
 L'Orangerie



plan de l'étage type



46 HORIZON OUVERT

1er tour d'évaluation

architecte

mm&jc architectes et associés sarl
Sion / Suisse

responsable(s) du projet

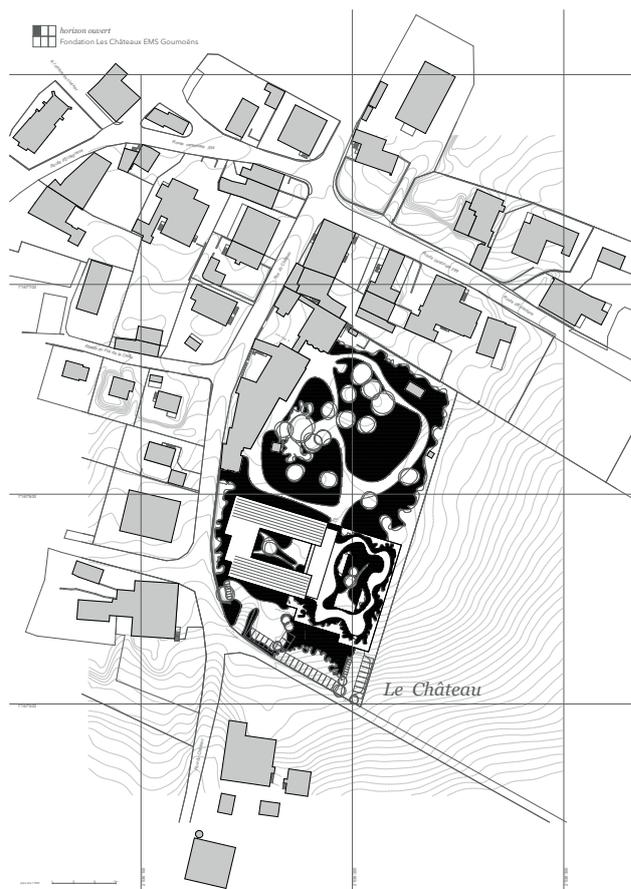
Joseph Cordonier
Michael McCullough
José Berbiela Bustamante

architecte paysagiste

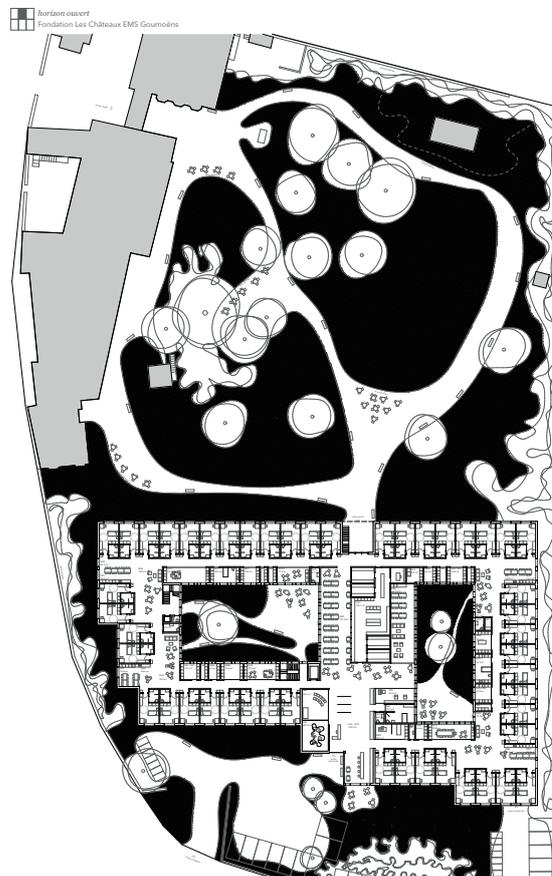
Fürst Jardins Riviera SA
La Tour-de-Peilz / Suisse

responsable(s) du projet

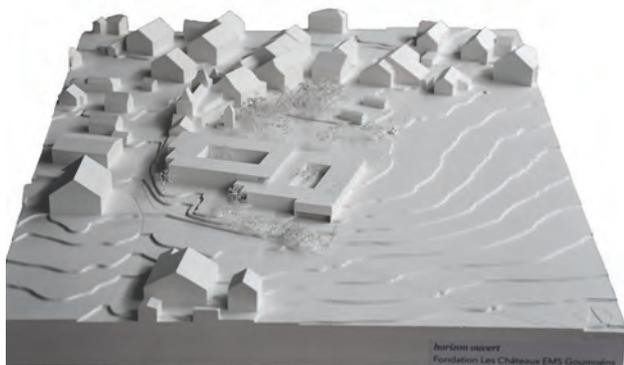
Nadine Turrian (Loureiro)



plan de situation



plan de l'étage type



47 QUAT'SOUS

3e tour d'évaluation

architecte

Atelier d'architecture BRUNNER & CARRARD SASIA
 Yverdon-les-Bains / Suisse

responsable(s) du projet

Simon Clément
 Lucien Petitpierre
 Luc Staudenmann
 Frédéric Pires
 Noah Levionnois

architecte paysagiste

MARY HOFMANN
 Lausanne / Suisse

responsable(s) du projet

Mary Hofmann

collaborateur-trice(s)

Maxime Mosselmans
 Valentine Meylan



plan de situation



plan de l'étage type